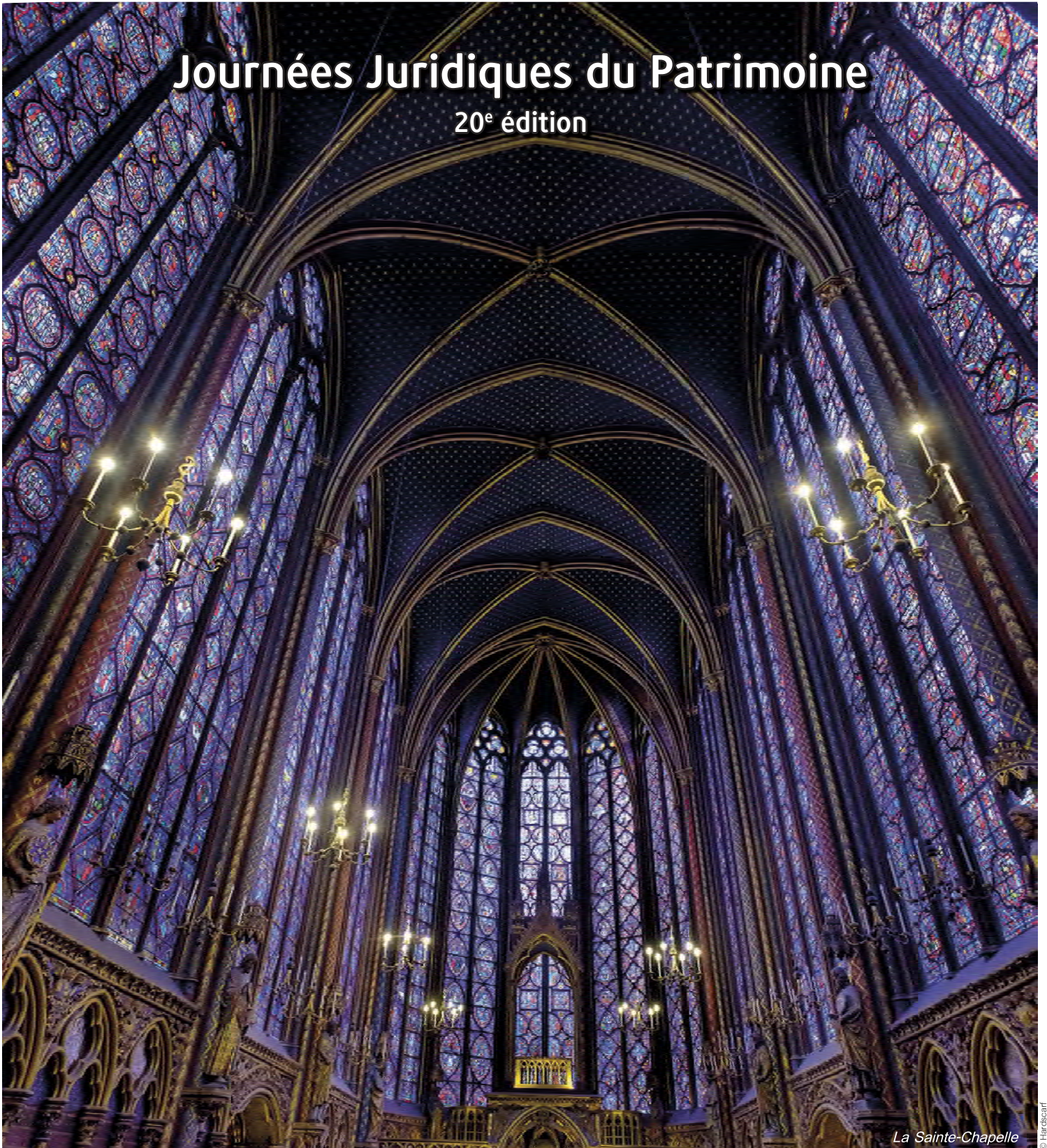


JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 16 novembre 2019 – numéro 82

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

Journées Juridiques du Patrimoine 20^e édition



La Sainte-Chapelle

© Harcourt



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

JOURNÉES JURIDIQUES
DU PATRIMOINE

La loi d'exception pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris	3
<i>Action cœur de ville</i> : investir dans le patrimoine pour l'attractivité des territoires.	5
Synthèse du rapport « <i>Évaluation et adaptation des dispositifs Malraux aux enjeux des petites et moyennes villes</i> » (décembre 2018)	7
Où va le mécénat, dans le mur ou pour les vieux murs ?	9
Halte à la régression du droit de l'environnement !	11
Urbanisme, environnement, patrimoine : de la simplification au démantèlement	13
Le patrimoine et son environnement pénal : l'exemple des parcs éoliens	15
La médiation pour le patrimoine et l'environnement.	17

AGENDA 10

CULTURE

« <i>L'Affaire : de Dreyfus à Zola</i> » – Le musée du barreau de Paris dévoile ses archives	19
Institut Art & Droit – Activités de l'École du Louvre	20

ÎLE-DE-FRANCE

Saint-Cloud accueille le futur musée du Grand Siècle	
L'ancienne caserne Sully réhabilitée pour l'occasion	22

ANNONCES LÉGALES 25

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS

8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02

R.C.S. PARIS 552 074 627

Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00

Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**Commission paritaire : 0622 1 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le RoiVente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €

COPYRIGHT 2019

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Au moment où va s'ouvrir le vingtième colloque des Journées Juridiques du Patrimoine (JJP), le regard que l'on peut porter sur l'état du droit dans ce secteur donne d'abord l'impression d'un éternel recommencement : après 106 ans d'application de l'honorable loi de 1913, et presque 90 ans de celle de 1930 sur les sites, périodes où la jurisprudence fut rare, il ne se passe pas six mois sans un bouleversement législatif ou réglementaire. « *Nul n'est censé ignorer la loi* » certes, mais encore faut-il trouver le temps de s'imprégner de ces « *incontinences* » que le président Denoix de Saint Marc appelait « *lois bavardes* ».

Dans la livraison annuelle des dispositions nouvelles touchant les domaines de l'organisation administrative, du financement ou de la fiscalité, est-il possible de trouver des tendances, des lignes fortes qui permettraient, d'une manière cohérente, de qualifier une inflexion à long terme ou une année exceptionnelle de plus ?

La première partie de nos travaux nous fera plutôt pencher pour la seconde voie : la loi destinée à faire face à l'incendie de Notre-Dame est le type même de la loi d'exception à propos de laquelle la question est seulement de savoir si elle s'inscrit dans la durée.

L'éternel débat sur la fiscalité des centres anciens que l'on continue à désigner sous le vocable « *loi Malraux* », donne une fois de plus l'impression d'un jeu de dés dangereux : va-t-on la supprimer ou l'améliorer ?

Pourquoi, sinon pour se procurer des recettes de poche, porter atteinte à l'un des bons textes de ces dernières décennies : la loi Aillagon sur le mécénat ? L'ancien ministre a encore plaidé récemment pour sauver un texte simple et clair que les citoyens s'étaient appropriés au fil du temps.

Tels seront, entre autres, les thèmes que traiteront nos orateurs en pleine saison parlementaire.

La seconde partie de nos travaux se penchera plutôt sur des séquences mieux inscrites dans la durée : après le droit « *souple* » selon l'expression du vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé, nous nous sommes permis de parler de « *droit courbe* » tant les pouvoirs, qu'il s'agisse de l'exécutif ou du Parlement, tel le Dieu Janus changeant de visage selon les intérêts du moment, fait subir à la règle de droit des sinuosités perpétuelles.

Peut-être, pourra-t-on parler d'année chamière lorsque manifestement le droit de l'environnement est en état de régression alors que les discours et les grandes institutions judiciaires ont forgé un principe justement nommé « *principe de non-régression* » ? Faut-il y voir une tendance à long terme ou seulement un soubresaut ?

Il y a de nombreuses années, nos Journées avaient interrogé un représentant de la Chancellerie sur « *la politique pénale en droit du patrimoine et de l'environnement* », puis qu'il est désormais clair que le garde des Sceaux, s'il ne doit plus se mêler d'affaires individuelles, est en charge de déterminer une telle politique. Il sera temps de faire le bilan : le juge pénal se mêle-t-il vraiment du patrimoine et de l'environnement ? Existe-t-il une telle politique pénale ?

On parle de plus en plus, dans les couloirs du Palais-Royal, comme ce fut le cas dans les juridictions judiciaires, en particulier les cours d'appel, du traitement préventif du contentieux au moyen de la procédure dite de médiation.

Cette technique nouvelle qui emprunte à la fois au droit souple et aux sciences humaines s'intéressant à la résolution des conflits est-elle adaptée à notre droit administratif : urbanisme, droit des paysages, permis éoliens et autres ? Une piste qui peut s'arrêter très vite ou perdurer longtemps.

Il vous appartiendra, chers lecteurs et chers fidèles de nos Journées, de choisir la tendance de 2019.

par l'équipe de Patrimoine-Environnement

PATRIMOINE
Environnement

2019-5371



La loi d'exception pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Par l'équipe des JJP

L'Assemblée nationale a adopté en lecture définitive, le 16 juillet dernier, la loi d'exception pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, établie en dérogation du droit commun, en l'occurrence du code du patrimoine. Une loi d'exception est une loi établie en dérogation du droit commun que l'on doit à des circonstances exceptionnelles.

Pour fonder l'adoption rapide de ce texte d'exception, le gouvernement a avancé plusieurs motifs : d'une part la nécessité de donner un cadre juridique à la souscription nationale lancée pour le financement de cette restauration, et d'autre part la volonté du président de la République, exprimée le soir même de l'incendie, d'achever les travaux de restauration de la cathédrale dans un délai très court de cinq années.

L'article 9 du texte, qui traite de l'habilitation donnée au gouvernement pour mener le chantier de restauration par ordonnances est controversé. L'article 9 précise que :

« Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le gouvernement est autorisé à prendre, par ordonnances, dans un délai de deux ans à compter de la publication de la présente loi, toutes dispositions relevant du domaine de la loi de nature à faciliter la réalisation, dans les meilleurs délais et dans des conditions de sécurité satisfaisantes, des travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et à adapter aux caractéristiques de cette opération les règles applicables à ces travaux et aux opérations connexes, comprenant notamment la réalisation des aménagements, ouvrages, et installations utiles aux travaux de restauration ou à l'accueil du public pendant la durée du chantier, ainsi que les travaux et transports permettant



L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019

© Henri Carat/Wille de Paris

l'approvisionnement de ce chantier et l'évacuation et le traitement de ses déchets.

Dans la mesure strictement nécessaire à l'atteinte de cet objectif, ces ordonnances peuvent prévoir des adaptations ou dérogations :

1°) Aux règles en matière d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine, en particulier en ce qui concerne la mise en conformité des documents de planification, la délivrance des autorisations de travaux et de construction, les modalités de la participation du public à l'élaboration des décisions et de l'évaluation environnementale, ainsi que l'archéologie préventive ;

2°) Aux règles en matière de commande publique, de domanialité publique, de voirie et de transport. »

C'est sur cet article qu'a acheminé l'accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Après deux lectures à l'Assemblée et au Sénat – qui avait adopté le projet en première lecture après avoir notamment supprimé l'article 9 –, entrecoupées de l'échec d'une Commission mixte paritaire, le dernier mot est revenu aux députés.

Les sénateurs ont notamment reproché à l'article 9 :

- le fait que la mise en place de telles dérogations ne soit pas utile si elle ne vise qu'à accélérer les délais de délivrance des autorisations administratives. Les délais prévus par les différents Codes sont des plafonds. Les demandes d'autorisation concernant Notre-Dame peuvent parfaitement être traitées de manière prioritaire par les services de l'État, moyennant des instructions en ce sens ;

- le fait que de telles dérogations ne manqueront pas de faire peser des doutes sur l'exemplarité du chantier de Notre-Dame, qui sera particulièrement observé, tant en France qu'à l'étranger ;

- le fait que la mise en place de telles dérogations constitue un danger réel pour la crédibilité de notre législation, déjà mise à mal par les dérogations prévues par la loi Élan votée le 23 novembre 2018. Elles ne seraient également pas comprises par les autres propriétaires de monuments historiques, collectivités territoriales (circonscriptions administratives, dotées d'une personnalité morale, qui disposent d'une certaine autonomie de gestion) en tête, qui lancent quotidiennement des chantiers dans le cadre des lois en vigueur.

Le gouvernement avait, pour ce texte, lancé une procédure accélérée, qui permet qu'un projet de loi ne fasse l'objet que d'une lecture par chambre du Parlement (Assemblée nationale puis Sénat) avant

d'être adopté. En l'espèce, les deux chambres n'ayant pas réussi à s'accorder après lecture du texte par chacune, et la Commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à un compromis, c'est l'Assemblée nationale qui a dû trancher. Celle-ci a adopté le texte, finalement à peine modifié, le 19 juillet 2019.

La sénatrice Catherine Morin-Desailly (UC-Seine-Maritime), présidente de la Commission de la culture, a regretté le choix du gouvernement consistant à s'opposer par principe à l'ensemble des amendements parlementaires déposés sur le texte et à s'obstiner, en vain, à rétablir le texte établi par l'Assemblée nationale. Elle s'est félicitée que le Sénat « ait pris la défense de la démocratie patrimoniale », a affirmé qu'il fallait « faire preuve d'humilité, d'expertise et de méthode dans le cadre du chantier qui s'annonce », l'appelant « à renoncer à rétablir des dispositions d'exception aussi inutiles que dangereuses ».

Dans le sillage de l'incendie de Notre-Dame de Paris, le ministère de la Culture a réalisé un état des lieux des systèmes de sécurité des 89 édifices culturels (dont 86 cathédrales) dont il est propriétaire.

Il en résulte un plan d'action « sécurité cathédrales » de deux millions d'euros, inscrits dans le projet de loi de finances 2020 qui vise à dépasser les simples exigences réglementaires et s'assurer que ces monuments emblématiques de notre patrimoine disposent tous d'un niveau de sécurité incendie satisfaisant tant dans le domaine de la protection des personnes que dans celui de la préservation du patrimoine, adapté aux activités qui s'y déploient. Il permettra également d'assurer un suivi de l'ensemble des cathédrales, de maintenir un contact étroit avec les DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) et les UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) sur ces sujets sensibles.

2019-5378

Les articles du Journal Spécial des Sociétés sont protégés par le droit d'auteur

Si vous souhaitez en faire des copies dans un cadre professionnel, assurez-vous d'avoir l'autorisation du CFC



01 44 07 47 70 | www.cfcopies.com

Action cœur de ville : investir dans le patrimoine pour l'attractivité des territoires



Rollon Mouchel-Blaisot,
Préfet,
Directeur du programme national *Action cœur de ville*

Le programme national *Action cœur de ville* (ACV), imaginé, conçu et piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, est destiné à conforter le rôle de centralité irremplaçable, pour tout leur territoire environnant, des villes dites « moyennes », en investissant massivement dans la revitalisation de leur centre. Ce plan interministériel et partenarial (État, Caisse des Dépôts, Action logement, Anah) de 5 milliards d'euros est mis en œuvre de manière totalement décentralisée et déconcentrée, à rebours de nombre de politiques publiques trop souvent cloisonnées et verticales. L'enjeu étant de traiter simultanément tout ce qui concourt à un centre-ville attractif (logement, commerce, mobilité, stationnement, services, aménagement urbain, patrimoine, transition écologique...) sans oublier l'association précieuse des habitants.

Au-delà des moyens, c'est à un changement du logiciel de l'aménagement urbain que ce programme appelle. Pendant des décennies, on n'a cessé d'éloigner les habitants des emplois, des services et des commerces, aboutissant à vider et paupériser les centres-villes ; en parallèle, beaucoup d'entrées de nos villes et agglomérations ont été banalisées, voire défigurées par la prolifération excessive de zones sans âme, avec l'artificialisation inconsidérée de terrains agricoles ou d'espaces naturels. Ce modèle est aujourd'hui économiquement, socialement et écologiquement insoutenable, et le repenser est un enjeu sociétal urgent.

Ce programme ACV est une marque de reconnaissance pour les 222 villes de métropole et d'outre-mer sélectionnées. De 8 000 à 134 000 habitants, ces villes sont des atouts pour la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Elles regorgent à cet égard de richesses patrimoniales remarquables, issues tout à la fois de leur construction urbaine au fil des siècles que de créations plus contemporaines. Ce patrimoine constitue la « carte de visite » de la ville, participe de son identité singulière à laquelle ses habitants sont très attachés et contribue à son attractivité durable.

Concrètement, la question qui est posée aux élus et acteurs locaux, ainsi qu'aux professionnels de



Tour de l'Horloge d'Auxerre

l'aménagement, est la suivante : souhaitons-nous faire de ces centres-villes des musées à ciel ouvert, témoins d'un passé révolu et figé ou des lieux vivants, créatifs et inclusifs, où le patrimoine a toute sa place ? C'est bien évidemment cette deuxième option qui préside à la philosophie du programme ACV dans le cadre d'une approche globale et transversale de ce sujet.

Il est à cet égard notable de constater que la quasi-totalité des 222 conventions-cadre qui ont été signées par les collectivités avec l'État, les partenaires financiers, voire avec les Régions, Départements, opérateurs divers, etc. prévoient un volet substantiel de valorisation du patrimoine dans l'axe thématique de l'aménagement urbain et paysager de leur projet (plus de 750 actions déjà recensées).

De nombreux exemples l'illustrent, comme la ville d'Albi, qui a mis en place un programme de restaurations intérieures de l'église collégiale Saint-Salvi (située dans le périmètre UNESCO), la ville

d'Arles, qui a entrepris la piétonnisation et la mise en valeur du centre ancien, ou la ville de Montluçon, qui met en place un Site Patrimonial Remarquable pour protéger et valoriser le centre historique médiéval après avoir engagé la requalification paysagère et fonctionnelle des berges de l'Allier. On pourrait également citer la ville d'Auxerre, qui est en train de restaurer la Tour de l'Horloge, la longue réhabilitation d'un édifice religieux à Guebwiller, la maison Loti à Rochefort, ou la ville de Châteaubriant, qui a entrepris de grands travaux urbains dans son centre-ville historique. Et il y aurait plein d'autres exemples à citer, tant la dimension patrimoniale est centrale dans les projets de revitalisation des centres-villes.

Certains d'entre eux avaient été initiés ou réfléchis antérieurement, mais il est incontestable que le programme ACV donne un coup d'accélérateur aux actions de valorisation du patrimoine, intégrées dans une stratégie globale de requalification urbaine et de développement économique.

Les défis à surmonter sont pourtant considérables pour les nombreuses villes disposant d'un centre très ancien, avec plusieurs problématiques à résoudre :

- l'insalubrité : l'enchevêtrement des structures, l'encombrement des espaces et le défaut d'entretien parfois amplifié par la multiplicité des propriétaires ;
- l'habitabilité des logements sans ouvertures sur l'extérieur ne répondent pas aux exigences du Code de la santé publique ;
- la sécurité, notamment la sécurité incendie : les pompiers sont dans l'incapacité d'accéder aux immeubles situés en arrière-cour et de procéder à l'évacuation des personnes.

Pour que les centres anciens répondent aux fonctionnalités urbaines attendues, notamment en matière d'habitat et de commerce, des solutions existent pour restructurer et transformer les îlots du centre-ville ; concrètement :

- la démolition des constructions parasites permet la ventilation naturelle des logements, l'ouverture de baies, l'accès à la lumière et la création de jardins ; les exemples de Manosque ou Sisteron sont remarquables à cet égard ;
- la reconstruction de volumes plus homogènes évite les problèmes structurels et sanitaires et facilite l'entretien ; elle permet l'extension des commerces ou la mise en place de locaux communs ;
- le regroupement de parcelles, qui peut bénéficier aux logements comme aux commerces, permet de créer des surfaces plus habitables, mieux éclairées ;
- la mutualisation de passages entre immeubles ou d'escaliers extérieurs facilite l'évacuation en cas d'incendie, la mutualisation de dessertes verticales permet la création d'ascenseurs.

Naturellement, toutes ces opérations nécessitent de dégager un consensus en amont pour trouver la meilleure solution conciliant tous les enjeux d'aménagement et de protection. Leur complexité a conduit à renforcer les moyens d'intervention à la disposition des élus et acteurs locaux, sous trois plans.

UN CADRE LÉGISLATIF INNOVANT AVEC LA CRÉATION DE L'ORT (OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES) POUR PERMETTRE DES PROJETS DE RESTRUCTURATION EN CENTRE ANCIEN (LOI ÉLAN)

L'ORT, portée par l'intercommunalité et sa ville principale, vise une requalification d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et, plus globalement, du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme de l'ensemble de l'agglomération.

Matérialisée par un périmètre défini (« secteur(s) d'intervention »), l'ORT emporte un certain nombre de mesures, notamment une mesure de

défiscalisation « *Denormandie* » pour les travaux d'acquisition-réhabilitation des logements anciens afin d'améliorer la qualité de l'offre de logements locatifs.

Ces opérations permettent également l'intervention, à titre expérimental, de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) en vertu de l'article 174 de la loi Élan ou encore le droit de préemption urbain renforcé.

Enfin, l'ORT permet de mieux réguler l'urbanisme commercial en favorisant les implantations en centre-ville et en conférant aux préfets, sur saisine ou après concertation des élus locaux, un pouvoir suspensif pour l'instruction de projets périphériques, dans certaines circonstances qu'un décret en Conseil d'État vient de préciser.

C'est donc une approche globale de consolidation des centralités que permet l'ORT.

LE DISPOSITIF FISCAL « MALRAUX »

Sur les 871 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) approuvés sur la France entière, 105 existent aujourd'hui au sein des 222 villes du programme *Action cœur de ville*.

Le « *Malraux* » existe depuis 1962. Il s'agit d'un outil fiscal qui contribue à la requalification des centres dégradés par une réduction d'impôt sur le revenu en fonction des dépenses effectuées. Il couvre uniquement des travaux puisqu'il a pour objet la restauration complète d'un immeuble bâti dont la préservation et la mise en valeur présente un intérêt patrimonial. Mais ses avantages ont malheureusement été réduits au fil des années, concentrés au demeurant dans les grandes villes. C'est pourquoi un rapport inter-inspection IGF-CGEDD-IGAC sur l'évaluation et l'adaptation du dispositif « *Malraux* » aux enjeux des petites et moyennes villes a été remis au gouvernement en décembre 2018 (cf. page suivante). Il formule des recommandations pour rendre plus attractif et donc faciliter le développement de ce dispositif. Il préconise notamment une simplification des dispositions applicables et leur déploiement à certains secteurs d'interventions des ORT qui est l'outil de mise en œuvre du programme *Action cœur de ville*. On ne peut préjuger à ce stade les arbitrages à venir, mais il est clair qu'un dispositif plus incitatif est très attendu par les élus et investisseurs locaux, car c'est dans les petites et moyennes villes, là où le marché immobilier est « *détendu* », que son apport est décisif pour sortir des opérations de rénovation à l'équilibre.

RÉINVENTER NOS CŒURS DE VILLE

Le ministère de la Cohésion des territoires et les partenaires financiers du programme, en liaison avec le ministère de la Culture et en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, ont lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des 222 villes d'« *Action cœur de ville* » pour

leur proposer de les aider à lancer un appel à projets local pour une opération immobilière emblématique en cœur de ville.

À travers « *Réinventons nos cœurs de ville* », les villes font appel à l'excellence professionnelle pour réaliser des opérations mixtes et innovantes afin de répondre plus particulièrement aux enjeux d'habitat et de développement économique et commercial des centres-villes.

Sur les 112 villes accompagnées dans le dispositif, nombreuses sont celles à avoir proposé un site ou un bâtiment à haute valeur patrimoniale, comme à Autun, Cahors, Châteauroux ou Louviers, recherchant à leur redonner une nouvelle vie en développant de nouveaux usages.

Ces villes à taille humaine sont un laboratoire pour imaginer et construire des solutions innovantes et durables, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale. Ainsi, Châteauroux propose aux équipes pluridisciplinaires de penser la transformation de l'ancienne usine Balsan dans le cadre de la création de la cité du numérique. À Bourges, il s'agit d'imaginer les nouveaux usages du couvent des Augustins, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, afin de l'ouvrir aux touristes, aux étudiants et aux artistes.

Intervenir sur des sites patrimoniaux ne signifie pas pour autant que le recours à la création et à l'innovativité de nouvelles formes urbaines et architecturales n'est pas possible. Par exemple, Lunéville a entrepris la construction d'un cinéma à l'architecture contemporaine en centre ancien. Afin que le projet puisse s'intégrer dans des espaces protégés (SPR, abords...), différents points ont retenu l'attention des porteurs du projet : respecter les voisins, apprivoiser l'héritage, se mouler dans le règlement, obéir aux normes ou encore conquérir l'opinion. Ces « *contraintes* » initiales permettent de concevoir une architecture d'excellence entrant en résonance avec l'existant et répondant aux nouveaux besoins et usages les plus contemporains.

Le programme ACV contribue, par sa méthode, ses outils, son ingénierie et ses moyens, à mobiliser non seulement les élus et les services de l'État, mais tous les milieux professionnels autour d'un même objectif : repenser le logiciel de l'aménagement urbain en retrouvant notamment l'importance de la dimension patrimoniale de nos villes.

Dans un monde de plus en plus virtuel qui aboutit paradoxalement à isoler les individus, il nous faut assurément reconcevoir la ville, au profit de toutes les générations et catégories, en nous appuyant sur les richesses architecturales et paysagères que nous ont transmises les anciennes générations. En consolidant ce réseau remarquable de villes qui ont façonné l'identité patrimoniale et paysagère de notre pays, *Action cœur de ville* se veut résolument au cœur de la modernité.

2019-5356

Synthèse du rapport « Évaluation et adaptation des dispositifs Malraux aux enjeux des petites et moyennes villes » (décembre 2018)

Le dispositif fiscal « Malraux » est prévu à l'article 199 ter *tervies* du Code général des impôts. Il offre une possibilité de réduction d'impôt sur l'ensemble des revenus, et non sur les seuls revenus fonciers, aux contribuables investissant dans la rénovation d'un bien, le plus souvent patrimonial, sous condition d'un engagement de location de neuf ans. Il s'agit d'un dispositif aujourd'hui marginal au sein des dépenses fiscales, qui ne bénéficie qu'à un peu plus de 8 000 foyers fiscaux pour environ 130 millions d'euros de travaux engendrant 30 millions d'euros de dépenses fiscales.

Malgré son nom, le « dispositif de défiscalisation Malraux » ne figure pas dans la « loi Malraux » de 1962 dont les objectifs sont purement patrimoniaux. Il s'agit alors d'élargir à l'échelle de quartiers ou de villes entières la possibilité de contrôler les démolitions

et d'encourager les travaux, instaurée depuis 1913 au profit des monuments historiques et en 1942 de leurs abords. En créant les secteurs sauvegardés, André Malraux donne à la notion de patrimoine, jusqu'alors essentiellement architecturale, une dimension de contribution à la qualité urbaine.

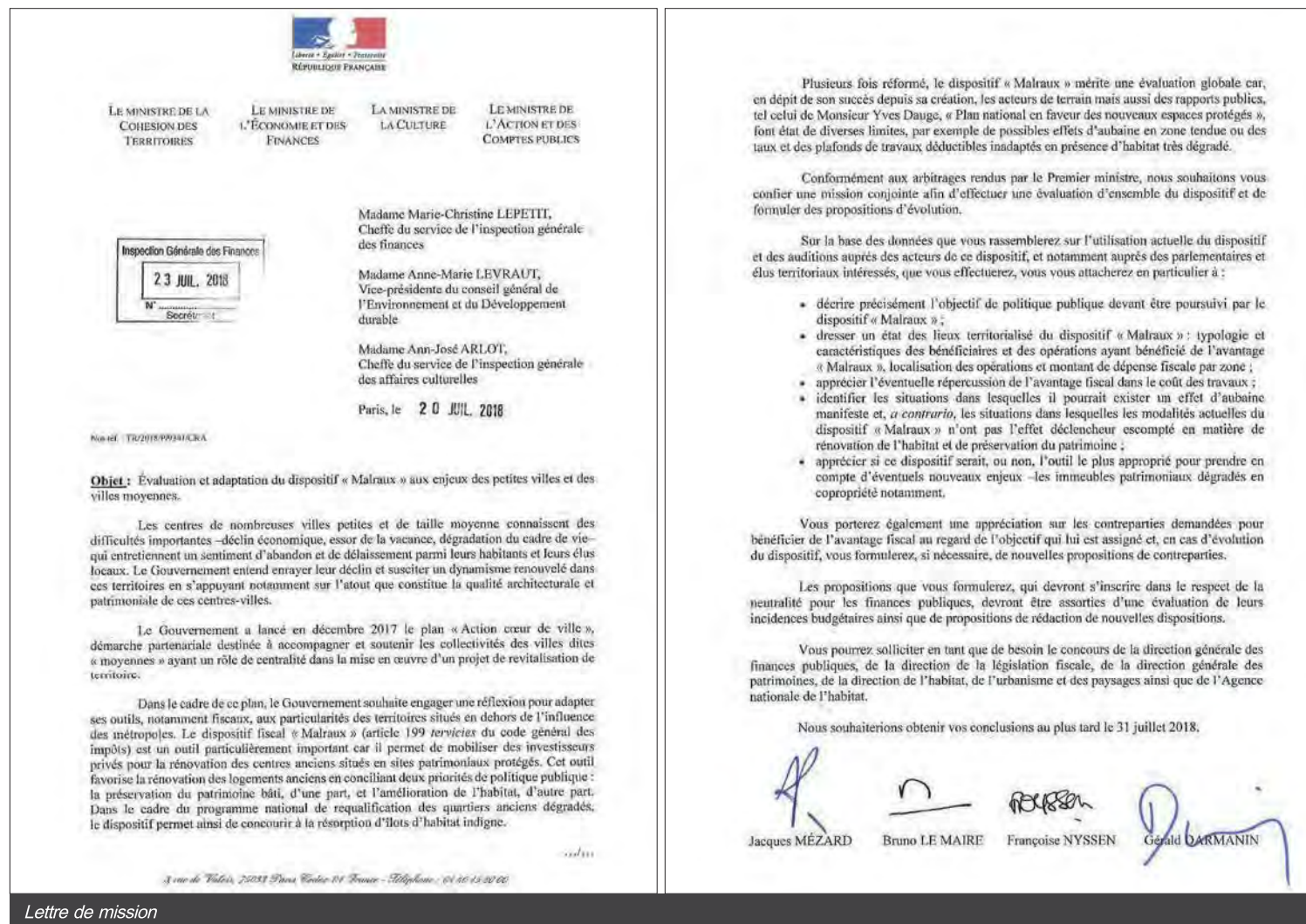
C'est à partir de 1977 que la loi vient compenser les sujétions imposées aux travaux sur les bâtiments non protégés dans ces périmètres par un avantage fiscal assorti de l'obligation de créer et donner à bail des résidences principales. L'objectif patrimonial et urbain est ainsi complété par un objectif de contribution à l'offre de logements locatifs.

Le dispositif bénéficie aujourd'hui, sous conditions, aux 871 sites patrimoniaux remarquables (SPR) qui ont succédé aux secteurs sauvegardés et aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain. Il a en outre été étendu aux 25 quartiers du programme

national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) et à 53 des 480 quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) de la politique de la ville.

La mission considère que c'est en revenant aux objectifs initiaux du « Malraux » qu'il est possible de mettre le dispositif en cohérence avec les priorités du programme *Action cœur de ville* qui doit contribuer à la revitalisation des centres dégradés de villes moyennes. Instrument de réaménagement urbain, le « Malraux » coexiste avec de nombreux autres dispositifs :

- dispositifs fiscaux, dans la mesure où il peut s'articuler avec la déduction de droit commun des charges foncières, où il peut intervenir en complémentarité avec le « Cosse » et avec le « Pinel réhabilitation » et où sa coexistence avec le « Pinel » en faveur de la construction neuve peut conduire à une concurrence de dispositifs divergents sur certains bassins d'habitat ;



- dispositifs budgétaires, car il peut, dans un certain nombre de cas, être mobilisé dans le même temps que les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;

- instruments de maîtrise urbaine, car il peut s'inscrire dans des opérations complexes faisant intervenir de nombreux partenaires et pouvant conduire à la mobilisation d'outils tels que le droit de préemption urbain ou l'expropriation, situation qui se rencontrera dans un nombre non négligeable de secteurs d'intervention du programme *Action cœur de ville*.

Instrument de placement financier, le « *Malraux* » recouvre une dualité de logiques et de profils d'investisseurs : l'analyse des statistiques fiscales 2017 sur les revenus 2016 montre que sur les quelque 8 000 foyers fiscaux ayant bénéficié de la réduction d'impôt, au moins 91 % sont passés par des Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) :

- les investisseurs directs, minoritaires, ont un revenu fiscal de référence compris¹ entre 200 000 euros et 300 000 euros, leurs investissements sont concentrés dans les villes estimées comme les plus rentables et portent sur des montants plus élevés que ceux des investisseurs indirects ;

- les investisseurs indirects, majoritaires, ont un revenu fiscal de référence voisin de 80 000 euros, leurs investissements sont bien moindres puisque correspondant à des achats de parts de SCPI et font apparaître une plus grande diversification liée au portefeuille des SCPI qui sont contraintes à une diversification de la localisation des actifs par la règle fiscale.

Les opérations patrimoniales en centre-ville sont complexes et onéreuses à réaliser parce qu'elles portent sur un petit nombre d'immeubles, voire sur une seule unité dans un environnement urbain, ce qui augmente le coût des travaux et de leurs conceptions. De plus, dans les sites patrimoniaux remarquables, les opérations respectent les contraintes architecturales liées à la protection des bâtiments. L'ensemble de ces spécificités conduit à des coûts moyens de travaux de 2 800 euros/m² à 3 000 euros/m² taxes et honoraires compris. Ainsi, les travaux sont-ils couramment 40 % à 50 % plus chers que dans des situations standards.

Les simulations réalisées sur les conditions de rentabilité d'un investissement foncier dans du locatif nu font apparaître des taux de rendement internes (TRI) médiocres par rapport aux produits de placement concurrents. De manière plus précise, le niveau des TRI dépend à titre principal de la décote de la valeur d'acquisition du bien à rénover par rapport à la valeur moyenne du mètre carré sur la commune concernée ; il dépend ensuite du coût des travaux rapporté à la surface de l'immeuble. L'évolution de long terme des valeurs du marché immobilier ainsi que le rendement locatif ont un rôle respectivement de second ordre et marginal dans la rentabilité.

Il existe donc une « zone d'efficacité du *Malraux* » :

- pour les investisseurs directs, les déterminants d'une opération rentable en comparaison d'investissements alternatifs sont, d'une part, la surface totale du bien acheté à rénover, qui doit se situer aux alentours de 130 à 140 m² pour maximiser l'avantage fiscal (compte tenu d'un plafond de dépenses éligibles à la réduction de 400 000 euros et du coût moyen des travaux), d'autre part, le prix d'acquisition du bien à rénover, qui doit être inférieur d'au moins 30 % au prix d'immeubles comparables sans travaux dans un marché porteur, voire jusqu'à moins 75 % dans le cadre de marchés en déprise ;

- pour les SCPI, les investissements pertinents sont réalisés dans les villes dont le prix au m² est situé aux alentours de 2 000 euros/m² avec achat du foncier à rénover à au moins 50 % de moins que le prix local du m² ; hors de cette zone d'efficacité maximale pour les SCPI, on atteint une rentabilité limitée aux villes où le prix de marché est inférieur à 3 500 euros/m², les autres cas étant soit non rentables soit impossibles compte tenu des impositions légales actuelles de l'article 199 ter du Code général des impôts.

Dans un cas comme dans l'autre, le point clé pour atteindre la rentabilité d'une opération est le prix d'achat du foncier à restaurer.

Au regard d'une extension du dispositif aux communes du programme *Action cœur de ville* il existe aujourd'hui 105 SPR approuvés au sein des 222 villes du programme sur un total de 871 France entière. Cependant les zonages précis sont de niveau infra communal et en l'absence d'une définition aboutie à ce jour du périmètre des quartiers concernés par le programme et de leurs secteurs d'intervention, il n'est pas possible de préciser l'impact du « *Malraux* » sur les communes concernées.

Après avoir conclu à l'utilité de maintenir le dispositif qui constitue un élément essentiel de la préservation du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques en milieu urbain, la mission propose de rendre son sens originel à la réduction d'impôt en lui conférant un objectif élargissant la préservation du patrimoine urbain à la revitalisation des centres-villes dégradés.

Les propositions d'aménagement du dispositif s'articulent autour de deux axes principaux :

- la simplification de la réduction d'impôt et l'amélioration de la rentabilité au regard des TRI observés, en unifiant à 30 % les taux de défiscalisations qui sont aujourd'hui de 22 % ou 30 % selon les zones concernées et en libérant les usages du locatif nu après restauration, infléchissant ainsi la logique de développement de l'offre locative qui avait conduit à imposer une location à usage d'habitation principale pour une durée de neuf ans ; en effet, cette condition n'apparaît ni cohérente dans les zones en déprise qui n'ont pas besoin d'augmentation de l'offre de logements, ni cohérente avec les objectifs de revitalisation urbaine qui

imposent une vision globale de l'utilisation de l'espace bâti à des fins d'habitation, mais aussi commerciales, de services ou d'activités ;

- l'extension du dispositif à certains « secteurs d'intervention » des opérations de revitalisation du territoire (ORT), dispositif contractuel créé par l'article 157 du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Élan, ORT qui est l'outil de mise en œuvre du programme *Action cœur de ville* ; cette extension serait réalisée par établissement d'une liste des « secteurs d'intervention » éligibles au « *Malraux* » par arrêté conjoint des ministres chargés du patrimoine et du logement².

Cinq mesures sont proposées en parallèle pour faciliter la mise en œuvre du « *Malraux* » :

- faciliter l'usage du dispositif et son articulation avec les aides publiques pour contribuer à résoudre les blocages pouvant résulter de désaccords entre copropriétaires d'immeubles dégradés, notamment, en cas de présence de propriétaires occupants en assouplissant la notion de restauration complète de l'immeuble, en augmentant l'enveloppe des aides aux travaux lourds de l'Agence nationale de l'habitat, et, pour l'IGAC et le CGEDD, en ouvrant la réduction d'impôt sous condition aux propriétaires occupants (l'IGF n'adhère pas à cette proposition) ;

- ne plus exiger de déclaration d'utilité publique lorsque l'acte classant le SPR a été pris, dans la mesure où le contrôle de l'architecte des bâtiments de France s'exerce même en l'absence de plans ou de programmes approuvés ;

- supprimer la date limite du 31 décembre 2019 pour le bénéfice du « *Malraux* » dans les quartiers des programmes PNRQAD et NPNRU ;

- remplacer les seuils minima de 30 % de foncier³ et 65 % de travaux dans la souscription des parts de SCPI par un seuil minimum de 95 % de travaux et foncier dont 65 % de travaux, le minimum de foncier pouvant empêcher des opérations sur des biens très dégradés préalablement préemptés ou expropriés par des collectivités souhaitant les remettre sur le marché pour une très faible valeur ;

- sous le contrôle de l'architecte des bâtiments de France, ne pas requalifier le programme en construction neuve lorsque des travaux imprévus faisant dépasser les seuils fiscaux délimitant la rénovation de la construction neuve s'avèrent nécessaires en cours de réalisation, la rentabilité de l'ensemble du projet étant modifiée par le changement de régime fiscal et la perte de la réduction d'impôt.

Enfin, la mission suggère, en complément d'une éventuelle réforme du dispositif, de conduire une réflexion sur la mobilisation des aides de l'Anah, sur les instruments de maîtrise foncière dans les zones concernées, et sur l'articulation du « *Malraux* » avec le « *Pinel* ».

2019-5373

1) La fourchette est liée au fait que les statistiques fiscales ne permettent pas dans tous les cas une identification certaine du caractère direct ou indirect de l'investissement

2) Cette solution est identique à celle retenue pour permettre l'éligibilité de certains quartiers du NPNRU au « *Malraux* ».

3) Le terme « foncier » est entendu dans le présent rapport comme correspondant à la valeur d'acquisition de l'immeuble.

Où va le mécénat, dans le mur ou pour les vieux murs ?



Béatrice Guillaume,
Avocate au sein du Cabinet ALCYACONSEIL,
Département « Associations, Fondations et Économie Sociale et Solidaire »

L'année 2019 est une année de turbulences pour le mécénat, en particulier le mécénat d'entreprise.

Les braises du rapport de la Cour des comptes encore chaudes, il aura suffi de quelques gouttes de désinformation au moment de l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris pour que le régime fiscal du mécénat soit de nouveau pointé du doigt, et que les traqueurs de niches fiscales en profitent pour revenir à l'assaut du mécénat.

Pour autant, le mécénat n'est pas une niche fiscale. Les donateurs ne réalisent pas une opération patrimoniale privée en faisant un don à une œuvre ; ils réalisent une dépense au profit de l'intérêt général. D'ailleurs, la Cour des comptes, dans son rapport, n'appelait pas à une réforme du régime fiscal du mécénat, mais à la mise en place de davantage de contrôles de la part de l'État, ce à quoi les acteurs du secteur sont favorables. Pourtant, le projet de loi de finances 2020¹, actuellement à l'étude conforte, par les mesures qu'il contient, ceux qui faisaient déjà preuve de défiance vis-à-vis des entreprises mécènes et notamment des grands donateurs.

Qu'en est-il de ces mesures proposées et/ou prises en 2019 et où en est-on aujourd'hui du régime fiscal du mécénat et plus particulièrement du mécénat d'entreprise ?

ÉPISE 1 : LA LOI DE FINANCES POUR 2019 TIRE LES PREMIÈRES LEÇONS DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES ET DE LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En réaction au rapport de la Cour des comptes² ainsi qu'à la décision du Conseil constitutionnel³ et dans l'attente



Fondation Louis Vuitton

© Fred Romero

de l'adoption de mesures « concertées », la loi de finances pour 2019⁴ avait d'ores et déjà aménagé le régime fiscal du mécénat.

La loi de finances pour 2019 a institué un nouveau plafond à la réduction d'impôt applicable aux entreprises donatrices. Dès lors que les conditions d'éligibilité au mécénat sont réunies, toute entreprise donatrice peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur les bénéfices – à ce jour égale à 60 % du montant des dons effectués (cf. supra) – dans la limite d'un plafond qu'elle peut désormais choisir parmi les deux prévus. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020, une entreprise pourra conserver le traditionnel plafond de 5 % de son

chiffre d'affaires – mais ce plafond peut s'avérer assez limitant pour les PME – ou opter pour l'application d'un plafond de 10 000 euros lorsque ce montant est plus élevé.

En outre, pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises qui effectuent plus de 10 000 euros de dons et versements au cours d'un exercice doivent déclarer le montant et la date du don, l'identité de l'organisme donataire et, le cas échéant, la valeur des contreparties directes et indirectes. Ces informations doivent être transmises par les entreprises donatrices sur leur déclaration des réductions et crédits d'impôts, laquelle doit être transmise dans les mêmes délais que la déclaration annuelle de résultat.

1) Assemblée nationale, projet de loi de finances pour 2020, n° 2272, 27 septembre 2019.

2) Cour des comptes, « le soutien public au mécénat des entreprises – un dispositif à mieux encadrer ».

3) Conseil constitutionnel, décision n° 2018-739 QPC du 12 oct. 2018.

4) Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, JO du 30 décembre 2018.

Agenda



ADDEN SOCIÉTÉS D'AVOCATS, UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

« Quasi-régie », que reste-t-il de l'arrêt Teckal 20 ans après ?

15 novembre 2019

Université de Bordeaux

Pôle Juridique et Judiciaire – Salle 1J

Place Pey Berland 33000 Bordeaux

vanessa.fermond@alden.fr

www.adden.fr

2019-3490

INCUBATEUR DU BARREAU DE PARIS

3^e nuit des legaltechs

19 novembre 2019

Cloud Business Center

10 bis, rue du 4 septembre 75002 Paris

barreaumentrepreneurial@avocatparis.org

www.avocatparis.org/ma-formation/agenda-des-evenements

www.avocatparis.org/ma-formation/agenda-des-evenements

2019-3473

AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES

Les baux commerciaux. La Loi Pinel, 5 ans après : premier bilan et perspectives ?

20 novembre 2019

Auditorium de la Maison du Barreau de Paris

2, rue de Harlay 75001 Paris

Renseignements : 01 47 66 30 07

ace@avocats-conseils.org

www.avocats-conseils.org

2019-3457

INSTITUT D'EXPERTISE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

Émotions et Conflits : le partage émotionnel à la lumière des neurosciences

20 novembre 2019

Maison du Barreau

2, rue de Harlay 75001 Paris

Renseignements : 01 42 27 28 83

ieam-paris@ieam.eu

2019-3472

FEMMES DE LOI, FEMMES D'EXCEPTION

« Le Défenseur des droits et les droits de l'homme en entreprise » avec Jacques Toubon, Défenseur des droits

25 novembre 2019

France Amériques

9/11, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

contact@femmes-de-loi-femmes-dexception.com

www.paypal.com/

[webappshermes?token=0M747506DB9747231](https://www.paypal.com/webappshermes?token=0M747506DB9747231&useraction=commit&mfid=1573659700714_a702a563726e#/checkout/guest)

[&useraction=commit&mfid=1573659700714](https://www.paypal.com/webappshermes?token=0M747506DB9747231&useraction=commit&mfid=1573659700714_a702a563726e#/checkout/guest)

[a702a563726e#/checkout/guest](https://www.paypal.com/webappshermes?token=0M747506DB9747231&useraction=commit&mfid=1573659700714_a702a563726e#/checkout/guest)

2019-3481

Journées Juridiques du Patrimoine

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'amende sanctionnant la délivrance de documents ouvrant droit à un avantage fiscal indu ne frappera que les personnes ayant sciemment délivré lesdits documents, le Conseil constitutionnel ayant exigé la démonstration du caractère intentionnel du manquement réprimé lors de sa décision d'abrogation, pour non-conformité au principe de proportionnalité, de l'amende initialement prévue. S'agissant du montant de l'amende en question, il est égal au montant mentionné sur le reçu, multiplié par le taux de la réduction d'impôt en cause. En l'absence de tout chiffrage sur le document, l'amende demeure égale au montant de l'avantage fiscal indûment obtenu. Ainsi, le montant de l'amende est augmenté par rapport au dispositif antérieur (25 % du montant du don porté sur le reçu fiscal).

ÉPISODE 2 : LES PROPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020 S'INSCRIVENT DANS UN CLIMAT DE DÉFIANCE VIS-À-VIS DES GRANDS DONATEURS III

Le 15 avril dernier, la cathédrale Notre-Dame de Paris a pris feu, les dons ont afflué et certains esprits chagrins se sont embrasés pour dénoncer la réduction d'impôt dont les grands donateurs allaient bénéficier grâce au régime fiscal du mécénat.

En dépit du renoncement par ces derniers à un avantage – auquel certains n'avaient, de toute façon, plus droit compte tenu du plafond de réduction d'impôts prévu par le Code général des impôts – la polémique a ravivé un sentiment de défiance envers le mécénat d'entreprise, plus particulièrement des grands donateurs mis en avant par la publication du rapport de la Cour des comptes.

La mobilisation des acteurs du secteur, le rétablissement de certaines vérités, la formulation des craintes des associations n'y auront rien fait. Placé sous le feu des projecteurs, le mécénat d'entreprise a fait, sans surprise, l'objet de durcissement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020.

Ce projet prévoit notamment de baisser de 60 % à 40 % le taux de la réduction d'impôt pour les versements supérieurs à 2 millions d'euros. Ainsi, seuls les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas et, à titre principal, à la fourniture gratuite de certains soins à des

personnes en difficulté, et qui contribuent à favoriser leur logement demeureront éligibles à une réduction d'impôt au taux de 60 %, quel que soit leur montant. En cas de report des excédents de versements ayant ouvert droit à réduction d'impôt au taux de 40 %, ils donneraient lieu à réduction d'impôt au taux de 40 % au titre des cinq exercices suivants, sans qu'il puisse en résulter un dépassement de la limite de 10 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires au titre d'un exercice.

Enfin, afin de « renforcer l'éthique du mécénat de compétence », il est proposé de limiter la prise en compte dans l'assiette de la réduction d'impôt, pour chaque salarié mis à disposition par une entreprise, des rémunérations versées et charges sociales y afférentes à trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale.

Ces dispositions s'appliqueraient aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020.

Après la disparition des emplois aidés, la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), la refonte de la réserve parlementaire, la mise en place du prélèvement à la source, ces mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 seraient – si elles étaient adoptées – un nouveau coup dur porté aux acteurs du secteur associatif. D'ores et déjà, le Mouvement associatif a indiqué qu'il s'opposerait à la « remise en cause des équilibres du régime du mécénat des entreprises » car « la stabilité du cadre fiscal est un élément déterminant pour le développement du mécénat et agir sur les seuils de défiscalisation n'est pas la réponse aux dérives pointées par la Cour des comptes » ; « l'impact de cette réforme viendra fragiliser encore le secteur associatif, bénéficiaire final du mécénat » ; « c'est une annonce contradictoire avec un appel à plus d'engagements des entreprises pour contribuer au financement d'actions d'intérêt général ». Le Mouvement associatif et les associations seront-ils entendus ? Pour le savoir, nous suivrons de près les débats parlementaires et les évolutions du projet de loi de finances.

2019-5355

Halte à la régression du droit de l'environnement !



Christian Huglo
Avocat à la Cour,
Docteur en droit

Le professeur Michel Prieur a eu tout à fait raison de nous mettre en garde contre l'émergence d'une politique de régression du droit de l'environnement. À l'origine, il avait dirigé son propos sur le plan international, mais nous découvrons aujourd'hui avec stupeur, malgré l'intégration de ce principe dans la loi du 8 août 2016, la difficulté de son application en droit interne.

Il faut lire, en effet, pour mesurer l'ampleur de la destruction, le rapport de mission gouvernementale auprès du Premier ministre intitulé « *Cinq chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles* » remis par le député Guillaume Kasbarian le 23 septembre 2019, et dont les conclusions étaient faites siennes par le Premier ministre.

Certes, on peut comprendre les inquiétudes du gouvernement face à la désindustrialisation de la France, mais il nous semble qu'il aurait fallu certainement aussi en rechercher les causes au-delà du droit de l'environnement et en particulier dans la complexité des procédures administratives qui touchent à ce sujet.

Mais, ici, le bébé s'en va avec l'eau du bain.

Voyons sommairement comment se présentent ces cinq mesures préconisées par ce député et adoptées au plus haut niveau de la hiérarchie administrative de l'État en l'espèce, le Premier ministre.

Il s'agit, tout d'abord, de mieux sécuriser les porteurs de projets et de considérer les projets en cours d'instruction comme des installations existantes. De fait, une disposition législative ou réglementaire postérieure au dépôt du projet ne serait donc, même à la date de la décision administrative, inopérante. Où va le principe de légalité ?

En second lieu, la durée liée à l'élaboration des études d'impact serait, selon ce même rapport, trop longue et donc inutile, car par nature, elle doit s'appuyer sur des études de terrain qui se déroulent sur quatre saisons. Il s'agirait alors pour l'administration de préciser les conditions de validité de ces études et la nécessité de ne pas les renouveler. « *Celles-ci sont désormais réduites à la portion congrue, ne concernant*



que très peu de projets, à telle enseigne qu'une mise en demeure de la Commission européenne a été adressée à la France de mettre un terme à des critères qui ne sont pas admis par le droit européen » ont dénoncé un collectif de juristes dans le *Monde* le 25 juin 2019¹.

De ce fait, la compensation écologique aurait pour direction unique l'achat d'actifs naturels.

En troisième lieu, il s'agirait de procéder à la création d'un portail numérique unique qui regrouperait les procédures de permis de construire, d'autorisation environnementale et d'archéologie préventive. Sujet de lenteur bien connu, mais délicat, puisque les procédures de permis de construire sont des procédures décentralisées entre les mains des maires.

Le quatrième volet permettrait de déroger aux normes environnementales pour tenir compte « *de la réalité des territoires* » et en particulier de substituer l'enquête électronique à l'enquête publique telle que nous la connaissons. « *Comme si le fait de pouvoir consulter un dossier sur Internet équivalait à celui de pouvoir débattre avec un commissaire-enquêteur et de contraindre*

ce dernier à fournir un rapport et, surtout, un avis indépendant »².

Enfin, le sous-préfet serait le maître d'œuvre de l'autorisation à délivrer ; certes, rien à redire ici sauf que le Conseil d'État commence à admettre que dans certaines circonstances, on peut se passer d'appliquer des normes, ce que vient de confirmer le Conseil d'État³.

Adieu donc à ce qui constitue la substantifique moelle du droit de l'environnement : la volonté de préserver les atteintes potentielles à l'environnement. Il faut bien comprendre, en effet, que tout le droit de l'environnement repose sur une compréhension complète de la notion de dommage écologique, que l'étude d'impact en est l'anticipation comme celle de la compensation écologique. Aujourd'hui, l'étude d'impact a changé de dimension, elle doit en effet prendre en considération la problématique climatique et ne saurait être en aucun cas réduite.

Outre la méconnaissance technique du sujet, s'ajoute, selon le projet du parlementaire, la négation du principe de la participation du public et des associations qui joue le plus souvent, quoi qu'on en dise, un rôle constructif.

1) Tribune, *Droit de l'environnement en France : une régression généralisée*, Le Monde, 25 juin 2019.

2) *Idem*.

3) CE, 17 juin 2019, *Les Amis de la terre France*, n° 4218714, Conclusions Louis Dutheil de Lamothe.

Si l'on sait suffisamment s'y prendre à temps pour organiser les procédures d'enquêtes, celles-ci offrent l'occasion de connaître un projet et de débattre devant un tiers.

Au-delà du projet critiqué s'ajoute encore un point de régression : la limitation des pouvoirs du juge administratif par le système de régularisation des autorisations administratives, et, avec la loi Macron favorisant l'urbanisation, le système simplifié de l'autorisation environnementale.

Enfin, « la danthonisation », procédé qui consiste pour le juge à considérer que certains vices de forme n'entraînent pas l'annulation de la décision attaquée, va à l'encontre de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE 15 octobre 2015, *Commission c/ Allemagne*, aff. C13714, chronique Julien Betaille, JEDH 2016 p. 520) lorsque le vice en question affecte l'étude d'impact.

Il faut donc voir que toute cette réforme va à l'encontre de toutes les règles les plus hautes qui nous gouvernent et finalement, précarisent à terme la sécurité juridique que l'on peut attendre de toute autorisation administrative créant des droits.

En premier lieu, le projet envisagé va à l'encontre d'une jurisprudence très importante du Conseil constitutionnel issue de la décision du 8 avril 2011 (Sieur Z...) qui a affirmé le principe de vigilance et a exposé clairement que ce principe s'appliquait à toute personne publique ou privée et donc à l'État. Restreindre l'étude d'impact, c'est diminuer la disponibilité des instruments utiles à la vigilance.

En second lieu, la Cour européenne des droits de l'homme considère que le droit de l'environnement se rattache à des droits individuels tels que le droit à la vie, comme au droit à la vie privée ; a-t-on un instant mesuré la distance, voire même l'abîme qui sépare les projets du gouvernement de l'affirmation de ces droits fondamentaux, s'il s'agit bien de gommer les protections environnementales.

Reste encore à prendre en considération le droit communautaire européen et la Convention d'Aarhus : ces deux sources du droit semblent être jetées aux orties (au moment d'ailleurs où la France fait l'objet de plaintes pour réduction du champ d'application du droit des études d'impact, pour ne citer que cet exemple).

Ajoutons enfin que s'agissant du droit de la protection de la nature, le professeur Philippe Billet a, dans une récente chronique⁴, montré comment l'administration française a tenté de mettre entre parenthèses les pouvoirs d'institutions scientifiques aussi prestigieuses que le Conseil supérieur de la protection de la nature.



La régression n'est pas seulement présente dans les procédures, elle se situe également au niveau central du Ministère, ce qui doit désespérer les hauts fonctionnaires issus du ministère de l'Environnement, noyés maintenant avec les ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées.

Il faut alors se demander, si un ministère de l'Environnement d'expertise plutôt qu'un ministère de grande dimension ne resterait pas préférable.

La critique de la régression effective du droit de l'environnement ne paraît pas seulement se situer au seul niveau d'une critique de principe. Tout d'abord, en effet, sous le couvert de vouloir rendre service aux industriels pour leur simplifier, en apparence, les procédures d'autorisation, il n'en reste pas moins que celles-ci ne seront pas à l'abri des juridictions internationales comme on l'a évoqué, qu'ils s'agissent de la Cour de justice de l'Union européenne ou de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme.

Ensuite, simplifier les procédures et éliminer la participation du public ou même son information n'est-ce pas diminuer la confiance que les administrés doivent pouvoir ressentir à l'égard des industriels et de la haute administration ? « Cette régression du droit à la participation et du droit au juge apparaît d'autant plus anormale que toute la communication du gouvernement se fait sur son souhait de mieux associer les Français à la prise de décision, en matière environnementale comme dans d'autres. »⁵

L'affaire Lubrizol qui vient de se dérouler à Rouen est effectivement symptomatique d'un

manque absolu de confiance dans les propos des autorités car, sans doute, les usagers de l'environnement ont pensé à tort ou à raison que la parole publique ne va pas clairement dans le sens de la protection de la santé humaine comme de celle de l'intégrité de l'environnement. Enfin, comment aujourd'hui prétendre d'un côté être exemplaire face à la lutte contre le réchauffement climatique, et, de l'autre, mettre ainsi entre parenthèses le droit de l'environnement ?

L'analyse, même superficielle, du contentieux environnemental mondial montre que tant les décisions rendues aux États-Unis sous le régime du droit anglo-saxon ou celles rendues selon le droit européen que le droit de l'environnement, est un socle de base essentiel pour défendre la biodiversité et nous permettre aujourd'hui de nous protéger face au réchauffement climatique. Continuer à vouloir absolument faire régresser le droit de l'environnement n'est donc pas une erreur, mais tout simplement une faute qui touche à la protection de l'avenir.

On voit bien que la question environnementale n'est plus seulement une question de qualité de la vie ou même de spécialistes obsédés par la technique, mais tout simplement de sécurité à tous les niveaux, y compris celle des industriels eux-mêmes comme celle des voisins, collectivités, habitants, agriculteurs, entreprises. Nos représentants seront-ils sourds à l'appel de détresse des juristes en ce sens, paru dans le journal *Le Monde* le 25 juin dernier⁶ ?

D.R.

2019-5357

4) Philippe Billet, Et pendant ce temps, Pénélope..., *Revue Énergie - Environnement - Infrastructures* n° 6, juin 2019, alerte 113.

5) Tribune, *Droit de l'environnement en France : une régression généralisée*, *Le Monde*, 25 juin 2019.

6) *Idem*.

Urbanisme, environnement, patrimoine : de la simplification au démantèlement



Francis Monamy,
Avocat au barreau de Paris

Nous assistons depuis quelques années en matière d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine, à des réformes qui, pour bon nombre d'entre elles, paraissent mues par la volonté d'alléger les contraintes de toute nature qui pèsent sur les acteurs publics et privés au motif exclusif que ces contraintes, pour la seule raison qu'elles sont des contraintes, seraient illégitimes. Faisant l'impasse sur les fondements et les objectifs des normes qui encadrent l'action des pouvoirs publics et l'activité des entreprises, c'est-à-dire la préservation de notre cadre de vie, de notre environnement, de notre santé et de notre héritage culturel, ce mouvement, par son ampleur, se traduit par un véritable démantèlement du système de protection qui avait été progressivement construit depuis les années 70. Qu'il s'agisse du contrôle de l'administration ou du contrôle du juge, la régression est patente.

LE DÉMANTÈLEMENT ENGAGÉ DU CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Réduire le champ des autorisations permet de trancher radicalement la question des lourdeurs présumées du contrôle administratif. C'est, par exemple, ce qu'a obtenu le *lobby* éolien en faisant supprimer l'exigence du permis de construire pour les éoliennes terrestres¹, les éoliennes maritimes n'ayant jamais été soumises à cette exigence. Ou encore en cherchant à échapper au régime du renouvellement de l'autorisation en cas d'extension des parcs éoliens en exploitation². De façon moins abrupte, le gouvernement a fait basculer près d'un tiers des installations classées du régime de l'autorisation au régime de l'enregistrement³, dispensant ainsi les entreprises concernées de réaliser une étude d'impact, de subir une



Le Pont Alexandre-III et le Grand Palais

évaluation de cette étude par une autorité environnementale indépendante et de se soumettre à une enquête publique. Faute notamment de toute évaluation préalable des incidences du projet sur l'environnement, le contrôle administratif n'est plus que formel.

Il y a plus subtil, mais non moins nocif, puisqu'on aboutit au même résultat. Ainsi a-t-on multiplié les hypothèses dans lesquelles le demandeur, bien que devant se plier à un mécanisme d'autorisation, n'est tenu d'établir une étude d'impact que si l'administration le juge nécessaire⁴. Ce mouvement est d'autant plus pernicieux qu'il est envisagé⁵, avec la bénédiction du Conseil d'État⁶, de confier le soin d'exempter le demandeur de l'étude d'impact à une autorité autre que l'autorité

environnementale qui, grâce à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne⁷, appliquée par le Conseil d'État⁸, avait acquis une indépendance gage de son impartialité. Il est à craindre que l'autorité qui sera désignée soit le préfet de région et que cette autorité n'ait guère intérêt à alourdir son propre travail d'instruction, puisque la réalisation d'une étude d'impact la conduira à devoir saisir l'autorité environnementale, à tenir compte de son avis et à organiser une enquête publique, étude d'impact et enquête publique étant intimement liées.

Intimement liées jusqu'ici, car une expérimentation, autorisée par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018⁹, qui vise à remplacer, dans certains cas, l'enquête publique par une

1) Art. 11 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017.

2) Instruction du gouvernement du 11 juillet 2018 relative à l'appréciation des projets de renouvellement des parcs éoliens terrestres.

3) *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, 5 mars 2019.

4) Par ex. décret n° 2018-435 du 4 juin 2018.

5) Projet de loi relatif à l'énergie, au climat et à l'environnement.

6) Avis du 3 mai 2019.

7) CJUE, 20 octobre 2011, *Seaport*, aff. C-474/10.

8) CE, 6 décembre 2017, req. n° 400559.

9) Art. 56.

consultation par voie électronique pour toutes les autorisations environnementales, est en cours dans les régions Bretagne et Hauts-de-France¹⁰. Il s'agit là d'une régression démocratique car on ne peut mettre sur le même plan la possibilité de débattre avec un commissaire enquêteur qui formulera, au vu des observations dont il aura été saisi, un avis personnel et motivé, avec la simple collecte de ces observations, sans examen par un tiers indépendant. Il y a là aussi un appauvrissement des données que l'administration peut utiliser pour se prononcer sur les demandes d'autorisation.

Un même appauvrissement se constate dans la diminution des cas d'intervention d'autorités extérieures au service instructeur. Un exemple emblématique suffira. Traditionnellement, le préfet était tenu, avant de statuer sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée, de saisir le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ou, dans le cas d'un projet éolien, la commission départementale, de la nature, des paysages et des sites, conseil et commission composés, entre autres, d'élus locaux et de personnes qualifiées. C'était la garantie qu'un regard autre que celui de l'inspection des installations classées serait porté sur le projet. Il ne s'agit plus désormais que d'une faculté¹¹. Des exemples de même portée pourraient être donnés avec l'intervention amenuisée de l'architecte des Bâtiments de France ou du Conseil national de la protection de la nature.

Cantonné à un champ d'exercices plus restreint, diminué dans ses possibilités d'apprécier correctement les enjeux des projets, le pouvoir de contrôle de l'administration a encore été enfermé dans des délais toujours plus courts. Après avoir touché les organismes consultés comme, par exemple, l'architecte des Bâtiments de France, ce mouvement a atteint les services instructeurs eux-mêmes. C'est ainsi que l'instruction des demandes d'autorisation environnementale a été solidement encadrée par l'ordonnance n° 2017-80 et le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017, limitant la capacité de l'administration à analyser avec tout le soin nécessaire les demandes dont elle est saisie.

LE DÉMANTÈLEMENT ACHEVÉ DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL

Une démarche parallèle au démantèlement du contrôle administratif a conduit au démantèlement du contrôle juridictionnel. Cette seconde démarche repose sur une idée simple : le droit d'ester en justice qui, dans notre pays comme ailleurs, a permis d'assurer l'effectivité des règles de droit et, partant, dans nombre de cas, la préservation du cadre de vie, de l'environnement et du patrimoine historique, compte tenu notamment du rôle joué par les associations, constitue une anomalie et, si, par malheur, il vient à être saisi, le juge n'a plus pour mission de sanctionner la violation de la loi, mais seulement de corriger les « erreurs » qui ont pu être commises par l'administration ou les pétitionnaires.

Au nom de la lutte contre de fantasmatiques recours abusifs, on a ainsi réduit les délais de recours des tiers, faisant passer celui-ci, en matière d'installations classées, de quatre ans à quatre mois¹², créé de nouveaux délais d'action aussi bien par voie réglementaire¹³ que par voie prétorienne¹⁴, encadré toujours plus sévèrement l'intérêt pour agir des requérants¹⁵, allant jusqu'à exiger des associations qui contestent les autorisations d'urbanisme qu'elles aient été créées plus d'un an avant le dépôt de la demande¹⁶.

Toutefois, s'il parvient à introduire son recours en temps utile, le requérant n'aura, dans bien des cas, plus la possibilité de bénéficier du double degré de juridiction, soit parce qu'il devra porter son action directement devant la cour administrative d'appel¹⁷, soit parce que, jugé par le tribunal administratif, il ne pourra frapper le jugement rendu que d'un pourvoi en cassation¹⁸. Il faudra ensuite qu'il agisse avec la plus grande célérité, car, en matière d'autorisations d'urbanisme¹⁹ comme en matière d'autorisations relatives aux parcs éoliens²⁰, deux mois après la présentation du premier mémoire adverse, il ne sera plus en droit de présenter de nouveaux arguments.

Cependant, même fondés, ses arguments ne sont pas sûrs de conduire à l'annulation de l'autorisation. D'une part, par une application extensive de la notion de vice non-substantiel, la jurisprudence est parvenue à neutraliser de nombreuses méconnaissances des règles procédurales qui gouvernent la délivrance des autorisations administratives²¹. D'autre part, si, par extraordinaire, l'argument passe le filtre de la neutralisation, le juge pourra ne pas annuler et se borner à demander au pétitionnaire et à l'administration de régulariser le vice constaté. Initiée en matière d'autorisation d'urbanisme²², cette possibilité de régularisation a été étendue aux autorisations environnementales²³ et le Conseil d'État en a donné une interprétation²⁴ qui, dans les faits, permet la régularisation de pratiquement tous les vices de procédure et de nombre de vices de fond.

Si, malgré tous les obstacles placés sur sa route, le requérant est parvenu à obtenir l'annulation du projet, il se pourrait que son triomphe ne soit qu'une victoire à la Pyrrhus. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dans le cas où le projet a été réalisé, il n'obtiendra la démolition que si le terrain d'assiette est situé dans une zone protégée. Outre qu'elle incite les constructeurs au passage en force et à la méconnaissance délibérée du droit, la restriction drastique du champ d'application de l'action en démolition constitue un déni de justice.

Au terme de ce panorama qui n'est malheureusement pas exhaustif, il faut conclure que si le démantèlement du contrôle administratif est sérieusement engagé, celui du contrôle juridictionnel est, pour sa part, si achevé, que le professeur Bouyssou en est venu à se demander, à propos des autorisations d'urbanisme (mais le constat est identique en matière d'autorisations environnementales), si le recours à leur encontre « n'est pas devenu purement théorique, et s'il ne deviendra pas une curiosité réservée à des lanceurs d'alerte ou à des kamikazes »²⁵.

2019-5372

10) Décret n° 2018-1217 du 24 décembre 2018.

11) Art. R. 181-39 du Code de l'environnement.

12) Art. 6 du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017.

13) Art. 7 du décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018 portant modification du Code de justice administrative et du Code de l'urbanisme.

14) CE, 9 novembre 2018, req. n° 409872.

15) Art. 1^{er} de l'ordonnance n° 2013-638 du 18 juillet 2013, puis art. 80 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

16) Art. 80 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

17) Par ex. pour les recours contre les autorisations relatives aux parcs éoliens terrestres (art. 23 du décret n° 2018-1054 du 29 novembre 2018) ou pour les recours contre les autorisations relatives aux parcs éoliens maritimes (art. 1^{er} du décret n° 2016-9 du 8 janvier 2016).

18) Par ex. pour les autorisations d'urbanisme en zones tendues (art. 2 du décret n° 2013-879 du 1^{er} octobre 2013).

19) Art. 7 du décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018.

20) Art. 24 du décret n° 2018-1054 du 29 novembre 2018.

21) CE, 23 décembre 2011, Madame Danthony, req. n° 335033.

22) Art. L. 600-5 et L. 600-5-1 du Code de l'urbanisme.

23) Ordonnance et décret précités du 26 janvier 2017.

24) CE Avis, 27 septembre 2018, req. n° 420119.

25) *Procès d'urbanisme ou procès équitable ?*, AJDA 2019, p. 961.

Le patrimoine et son environnement pénal : l'exemple des parcs éoliens



Loïc Dusseau,
avocat au barreau de Paris
et membre du comité scientifique des Journées Juridiques du Patrimoine

La régression constatée du droit de l'environnement et du patrimoine doit nous conduire à rechercher des solutions de protection juridique dans un domaine à la frontière du droit public et du droit privé, car il protège l'ordre public : le droit pénal.

S'il est un exemple d'actualité où le droit de recours devant les juridictions administratives est en régression, depuis le décret du 29 novembre 2018¹ supprimant un degré de juridiction et instaurant la cristallisation des moyens, c'est bien celui des parcs éoliens, plus que jamais controversés : la politique énergétique promue, à tort ou à raison (ce que l'avenir nous dira), par l'État, est ainsi menée au détriment du droit des citoyens à vouloir protéger leur patrimoine et son environnement. Reste donc, comme liberté publique, le recours à la pénalisation des comportements inacceptables.

Divers ouvrages² ont déjà dénoncé les dérives auxquelles pouvaient donner lieu ces symboles de la transition énergétique, notamment en droit pénal, et nous attendons la publication du rapport de la Commission d'enquête parlementaire « *sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique* » déposé officiellement le 25 juillet 2019 (n° 2195), mais, curieusement, non encore édité.

Déjà, le rapport annuel 2013 du Service Central de Prévention de la Corruption (SPCP)³ avait tiré la sonnette d'alarme



en attirant l'attention des pouvoirs publics sur les nombreux cas de prises illégales d'intérêts qui accompagnaient le développement de l'activité éolienne et sur le risque de développement d'atteintes à la probité encore plus graves, comme la corruption.

Les poursuites pénales pour atteintes à la probité ne touchent évidemment pas que le secteur de l'éolien, mais leur constance démontre qu'il ne s'agit pas que d'une hypothèse d'école. Ainsi, selon l'Agence française anticorruption (AFA)⁴, en 2017, 297 condamnations définitives pour des infractions d'atteintes à la probité ont été prononcées (ce chiffre variant de 271 à

355 entre 2008 et 2017), la corruption représentant 41,8 % de ces condamnations et la prise illégale d'intérêts, 15,5 %.

L'infraction de prise illégale d'intérêts, prévue et réprimée par l'article 432-12 du Code pénal, est « *le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement est puni*

1) Décret n° 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes terrestres, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement (JORF n° 0878 du 1^{er} décembre 2018), à l'encontre duquel un recours a été déposé le 28 janvier 2019 devant le Conseil d'État par cinq associations, dont « Patrimoine-Environnement ».

2) Pierre Dumont & Denis de Kergorlay, *Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé*, Éditions François Bourin, novembre 2018 ; Fabien Bouglé, *Éoliennes : la face noire de la transition écologique*, vers un scandale environnemental mondial, Éditions du Rocher, septembre 2019.

3) Le SPCP a été remplacé, depuis la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 », par l'Agence française anticorruption (AFA).

4) Rapport annuel d'activité 2018 (www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr).

La médiation pour le patrimoine et l'environnement



Thierry Garby,
Avocat honoraire,
Médiateur

L'environnement appartient à notre bien commun. Le patrimoine, même privé, peut, sous certaines conditions, en relever aussi.

Les décisions concernant leur préservation et leur entretien doivent donc faire l'objet du plus large consensus possible. Représentant l'intérêt commun, la puissance publique est fréquemment associée à ces décisions quand elle ne les prend pas elle-même. Certaines de ces décisions sont remises en cause par des citoyens souvent regroupés en associations habituellement par la voie judiciaire, lorsque les pétitions, manifestations et autres moyens de pression n'ont pas abouti à des solutions satisfaisant les contestataires.

Dans la plupart des cas, la justice rendra des décisions par oui ou non. Elle validera ou invalidera l'action entreprise générant ainsi de violentes frustrations chez les perdants. Ces solutions ne mettent pas fin à la difficulté : elles transfèrent la frustration d'une partie à l'autre. De ce fait, il n'est pas rare que le projet contesté renaisse de ses cendres et provoque de nouvelles difficultés. On entre ainsi dans une spirale contentieuse ruineuse dont il est difficile de sortir.

La médiation peut-elle remédier à cette difficulté et générer les solutions consensuelles à ces problématiques du bien commun ? L'expérience prouve que c'est l'instrument idéal, mais certaines conditions doivent être remplies.

La preuve en a été faite par des médiations autour de projets financés par le groupe Banque Mondiale. Il s'agit d'un barrage aux Philippines, d'une mine au Pérou et d'une raffinerie au Nigéria. Dans ces trois cas, des solutions ont été trouvées soit pour minimiser les impacts négatifs et pour créer des retombées bénéfiques pour les populations environnantes¹. Une autre expérience a été réalisée en Australie. Il s'agissait d'organiser la distribution de l'eau tout au long d'une vallée entre les différents consommateurs : agriculteurs, industriels et population rurale et urbaine. Des enseignements sont à en tirer.

Ces médiations se différencient des médiations interpersonnelles ou interentreprises, en ce sens que les personnes concernées (parties prenantes) ne sont pas clairement identifiées : différents types



d'agriculteurs existent qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts et on ne peut pas faire venir chaque agriculteur à la table, un industriel est aussi un consommateur, etc. il faut donc d'abord identifier les catégories d'intéressés et organiser leur représentation. Alors que la médiation résulte habituellement de la volonté des parties, sur éventuelle suggestion du juge, ici l'initiative de la médiation doit venir d'une tierce personne (éventuellement une autorité publique). Elle doit proposer un médiateur qui devra mettre en place la médiation en identifiant les parties prenantes et en les aidant à organiser leur représentation.

Le médiateur doit donc être accepté et respecté par les parties. L'usage de nommer des fonctionnaires d'autorité ne connaissant pas les méthodes de résolution des conflits est toujours contreproductive.

Une bonne représentation des groupes d'intérêts permettra de mettre un terme à la frustration de ceux qui ne se sentent ni respectés ni entendus.

En quelques rencontres, le médiateur doit créer des rapports de confiance pour que chacun sente qu'il a une influence réelle sur le projet. Les parties doivent aussi comprendre que l'issue ne sera pas noire ou blanche (poursuite ou arrêt

du projet), qu'il faudra chercher à satisfaire les intérêts de tous, partisans ou adversaires du projet. Le médiateur devra stimuler la créativité de tous. Les grandes organisations et notamment de l'administration devront cesser de croire qu'elles savent mieux que les autres ce qui est bon pour eux. Il faudra leur apprendre à écouter pour comprendre.

Dans un cadre moins exotique et plus proche de chez nous, la problématique n'est pas différente.

Imaginons un projet de construction d'un ensemble HLM à proximité d'un monument classé appartenant à une famille et d'une zone humide sensible. On peut imaginer des protestations de la famille, des associations de défense du patrimoine, de l'environnement, de protection des espèces animales et végétales affectées et des riverains.

Toutes les parties prenantes pourront envisager une médiation, mais peu d'entre elles pourront la faire exister et surtout financer le travail initial de sa mise en place. Les pouvoirs publics (État, préfecture, mairie) ou le promoteur devront donc intervenir. Le médiateur devra être un spécialiste de la résolution des conflits et non un technicien ou un expert sans expérience dans ce domaine.

¹) Des films (en anglais) à ces sujets se trouvent sous : vimeo.com/117238123 et www.shiftproject.org/resources/publications/corporate-community-dialogue-documentary-series/.

Des experts pourront être consultés plus tard sur les questions utiles.

Le médiateur devra réunir ceux qui se seront déjà fait entendre et des représentants du promoteur et de l'administration pour comprendre leurs visions de la situation. Ces réunions seront informelles pour faire émerger le maximum d'information. Le médiateur ne se préoccupera pas encore d'ordre du jour ni de représentativité des participants. Il se souciera d'obtenir de l'information et s'assurera que chacun s'exprime pleinement. Il pourra aussi s'apercevoir que des personnes impactées ne sont pas autour de la table. Il devra les faire intervenir pour éviter que les solutions soulèvent de nouvelles frustrations et contestations.

Au terme de ces réunions, les thèmes à traiter ainsi que les intérêts en présence seront apparus. Le médiateur fera accepter son analyse qui structurera l'organisation de la médiation. Il pourra modifier ses vues en fonction des remarques des participants. Il jouera un rôle d'initiative, mais il sera surtout un catalyseur, et ses conclusions devront être vécues comme émanant des participants.

Le médiateur devra ensuite s'assurer que chaque partie soit représentée. Cela signifie que chacune doit avoir un représentant, mais aussi que celui-ci connaisse le problème et qu'il en mesure les origines et les conséquences. Les représentants doivent être acceptés et avoir la confiance de son groupe. Le médiateur s'assurera

aussi que les représentants restent en contact avec leurs mandants pour leur rendre compte périodiquement et percevoir les éventuelles inflexions de leurs points de vue. Il faudra parvenir à une démocratie aussi directe que possible.

Il sera parfois opportun de créer des catégories différentes de participants : par exemple, celles des personnes directement affectées et celles des organisations d'intérêt général (les associations de protection d'espèces animales et végétales ou de défense du patrimoine). Cette deuxième catégorie, qui pourrait être recevable en justice au même titre que les personnes directement impactées, viendra ici jouer un rôle d'expertise à la fois sur les dangers et sur les solutions possibles. Cette catégorie n'aura pas nécessairement à approuver les solutions, mais le médiateur s'assurera que l'information qu'elle détient sera pleinement délivrée et qu'elle sera prise en compte par tous.

À ce stade et à tout moment, le médiateur devra rechercher si les intervenants ont besoin de l'intervention d'experts. Ces experts pourront être neutres et indépendants pour éclairer toutes les parties ou venir au soutien d'une partie n'ayant pas les connaissances techniques nécessaires.

Alors, la médiation pourra effectivement débuter. Ce ne sera pas à partir de rien puisque les intérêts et l'accord sur le désaccord seront déjà apparus. Le médiateur rappellera ce à quoi on est déjà parvenu, confirmera l'accord sur le constat et pourra l'amender.

Cette médiation sera donc tournée vers les solutions possibles. Ce sera un exercice de créativité animé par l'intention de faire respecter ses intérêts et par le respect des intérêts des autres. La solution ne sera jamais oui ou non, comme en justice. Des concessions devront être faites, mais chacun devra penser hors du cadre et aller chercher ailleurs, dans l'espace ou le temps, la compensation des préjudices qu'on n'aura pas évités.

Ce processus consommera du temps. Il devra être financé, ce qui impactera le budget du projet. Cependant, sa durée de quelques mois sera dérisoire par rapport à celle du contentieux. Surtout, son résultat sera acceptable par tous (même s'il ne sera idéal pour aucun) alors que l'issue contentieuse sera frustratoire pour certains et donc conflictogène. Enfin, les solutions résoudront les problèmes, mais préviendront aussi l'apparition de nouveaux conflits en intégrant le projet dans son milieu.

La médiation est un exercice bien difficile et coûteux en matière de patrimoine et d'environnement, mais elle représente un effort dérisoire par rapport aux nuisances des solutions qu'offre la justice. La contrainte doit être le dernier ressort lorsque le bien commun est en cause. L'accord et le consensus doivent toujours lui être préférés.

2019-5374

QUAND VOUS REFERMEZ UN JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUTS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

« L’Affaire : de Dreyfus à Zola »

Le musée du barreau de Paris dévoile ses archives

Musée du barreau de Paris, 10 octobre - 31 décembre 2019

Lorsque l’on évoque les grandes affaires judiciaires qui ont défrayé la chronique en France, l’affaire Dreyfus est largement citée parmi les plus emblématiques. Réelle crise politique sous la III^e République, cette dernière a littéralement divisé la société. Symbolisant également l’antisémitisme qui sévit en France mais aussi le pouvoir de la presse, elle est aujourd’hui remise sur le devant de la scène grâce à l’exposition organisée par le Musée du barreau de Paris jusqu’à la fin de l’année, ainsi qu’au cinéma, avec la sortie du nouveau film de Roman Polanski « J’accuse », le 13 novembre dernier.

Fin 1800. La France est divisée. D’un côté les dreyfusards soutiennent le capitaine Alfred Dreyfus, juif d’origine alsacienne victime d’une erreur judiciaire. De l’autre, les antidreyfusards le condamnent pour espionnage au profit de l’Allemagne. Déchaînant les passions, l’Affaire Dreyfus touche tout le monde, chacun se sentant concerné, quels que soient les milieux sociaux ou professionnels. Et les avocats inscrits au barreau de Paris n’y ont pas échappé, comme en témoigne la nouvelle manifestation du Musée du barreau qui y consacre sa dernière exposition, intitulée « L’Affaire : de Dreyfus à Zola ». La directrice du musée, Cindy Geraci, et son conservateur, l’avocat Emmanuel Pierrat*, y présentent des documents « donnés par des avocats et notamment des défenseurs de Dreyfus et de Zola (Fernand Labori, Edgar Demange, Louis Leblois etc.) : notes de plaidoiries, lettres d’Émile Zola... ». « Depuis la fin de l’Affaire, ce fonds a été enrichi par plusieurs donations et acquisitions : faïences, photographies originales, jeu de l’oie, affiches et caricatures dreyfusardes et antidreyfusardes, etc. Le Musée du barreau présentera une majeure partie de ces documents lors de cette exposition, enrichie des photographies et des story-boards du prochain film de Roman Polanski J’accuse (sorti le 13 novembre) » précisent les organisateurs.

BREF RETOUR SUR L’AFFAIRE DREYFUS

Arrêté pour espionnage pour l’Allemagne, le capitaine Dreyfus est condamné, le 22 décembre 1894, à l’unanimité pour trahison

« à la destitution de son grade, à la dégradation militaire, et à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée ». Il est déporté sur l’Île au Diable, en Guyane, en 1895.



En 1896, le lieutenant-colonel Georges Picquart fait des découvertes scandaleuses, en s’apercevant notamment que le dossier de secret défense utilisé pendant le dossier Dreyfus est vide de preuves, et que le commandant Ferdinand Walsin Esterhazy, véritable traître dans l’affaire et acquitté, entretient des rapports avec l’ambassade d’Allemagne. Débute alors ce qu’on a appelé l’Affaire Dreyfus dont vont s’emparer les intellectuels, en première ligne, l’écrivain Émile Zola, qui publiera son célèbre *J’accuse... !* – devenu véritable symbole du pouvoir de la presse – dans *l’Aurore* du 13 janvier 1898. Il s’agit d’une lettre ouverte adressée au

président de la République Félix Faure, dans laquelle il condamne nominativement des acteurs de l’affaire. L’État engage alors un très médiatisé procès en diffamation, au terme duquel l’écrivain est condamné au maximum de la peine. Le procès de Zola révélera toutefois au grand jour les failles de l’accusation contre Alfred Dreyfus, provoquant la révision de son cas. Lors de son second procès, celui-ci est de nouveau reconnu coupable de trahison, mais les circonstances atténuantes ne le condamnent « qu’à » dix ans de prison. Dix jours plus tard, il profite de la grâce présidentielle, avant que la Cour de cassation ne vienne casser ce dernier jugement, le 12 juillet 1906. Plus de dix ans après, Alfred Dreyfus réintègre l’armée avec le grade de chef d’escadron et est nommé chevalier de la Légion d’honneur, le 20 juillet 1906. Toutefois, certains continueront à exprimer leur haine, notamment lors des cérémonies de transfert au Panthéon des cendres d’Émile Zola, durant laquelle Alfred Dreyfus est blessé d’une balle. L’auteur de l’attentat, Louis Grégori, sera acquitté.

Renseignements :

Musée du barreau de Paris – 25, rue du Jour 75001 Paris
Tél : 01 44 32 47 48 - musee@avocatparis.fr

Horaires : Tous les samedis et les dimanches de 14 h à 17 h.

Tarifs : Plein tarif - 12 euros ; tarif réduit (sur justificatifs) – 6 euros – Gratuit pour les avocats parisiens avec un accompagnant sur présentation de leur carte professionnelle.

2019-5307

* Également auteur de l’ouvrage *Les Secrets de l’Affaire « J’accuse »* Éditions Calmann-Lévy, mars 2019.

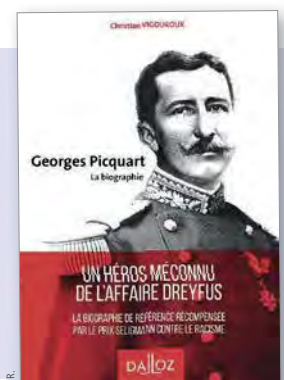
Georges Picquart, la biographie

Le premier lanceur d’alerte s’appelait Georges Picquart

À l’occasion de la sortie du film « J’accuse », les éditions Dalloz mettent en avant la biographie de référence du héros méconnu de l’affaire Dreyfus, incarné par Jean Dujardin.

Georges Picquart (1854-1914) est le chef du service secret militaire français pendant l’affaire Dreyfus. Il est celui qui va apporter la preuve matérielle de l’innocence d’Alfred Dreyfus en 1896 et identifier la culpabilité d’Esterhazy. En refusant de se terrer dans le silence, le colonel Picquart fait le choix de la vérité et de l’exactitude contre celui d’une brillante carrière. En retour, il sera lourdement condamné par l’État-Major, banni de l’armée pendant dix ans et emprisonné. Son indépendance d’esprit, sa droiture et son opposition farouche à son milieu incarnent avant l’heure ce que l’on appelle désormais « le devoir de désobéissance ». Ce livre est la biographie qui trace le portrait du héros méconnu de l’affaire Dreyfus.

Georges Picquart, la biographie, Christian Vigouroux, Éditions Dalloz, 540 pages – 29 euros.



Institut Art & Droit

Les activités de l'École du Louvre

Cercle de l'union interalliée, 9 octobre 2019

Accueillie par Gérard Sousi, président de l'Institut Art & Droit, et présentée par Jean-François Canat, avocat au barreau de Paris, Claire Barbillon, directrice de l'École du Louvre, nous parle de l'établissement. Docteure en histoire de l'art, l'éminente professeure aborde les projets en cours de la grande École.

L'École du Louvre est connue et appréciée. Mais il faut commencer par chasser quelques idées reçues sur cette vieille dame née en 1882. Il est bien normal qu'elle ait évolué, qu'elle ait bougé, qu'elle se soit transformée. Claire Barbillon tient beaucoup à cette exception française, mal comprise à l'étranger. Alors qu'est-ce que cette grande École ?

La première idée reçue, fautive, est que l'établissement fait partie du Louvre. Eh bien non ! Même si, géographiquement, les locaux se situent au sein du palais dans le bâtiment sud-ouest, presque face au musée d'Orsay. L'École occupe le bas de cette aile qui s'achève avec le pavillon de Flore. Malgré cela, il s'agit bien d'un établissement public, donc tout à fait indépendant, doté d'un conseil d'administration. Il est placé sous la tutelle conjointe de la direction générale des patrimoines et du service des musées de France. L'École entretient du reste les meilleures relations avec son illustre voisin, le musée du Louvre présidé par Jean-Luc Martinez, son « logeur » en quelque sorte. « *Mais nous sommes indépendants* », insiste la directrice.

La deuxième idée reçue parfois diffusée à l'endroit de l'École du Louvre consiste à imaginer que c'est une école privée. Erreur, là encore, cependant, Claire Barbillon en éprouve une certaine fierté parce que si l'opinion générale croit l'École du Louvre privée, c'est en raison de son accès sélectif. Effectivement, le jury maintient depuis 25 ans un concours d'entrée conçu antérieurement. Il convient de préciser qu'avant l'instauration de ce concours, les familles passaient une nuit très inconfortable sur le quai de Seine pour inscrire leurs enfants, et que tout cela n'était pas convenable. Avec beaucoup moins de place que de candidats, il a été



Claire Barbillon

jugé plus raisonnable d'établir un concours d'entrée. Aujourd'hui, il permet de sélectionner environ un candidat sur cinq. Donc l'École n'est pas privée. Son accès est une compétition mais elle reste une école publique et ses droits d'inscription sont alignés sur ceux de l'université.

Une autre idée reçue porte sur la nature, l'origine sociale des élèves. Subsiste une réputation vérifiée dans les années 60 que l'École du Louvre serait réservée aux jeunes filles des milieux parisiens prospères. Ce fut vrai, mais ça ne l'est plus. En revanche, la chose qui perdure depuis cette période, est que trois élèves sur quatre sont des femmes. Mais avec 25 % de garçons seulement, la surreprésentation féminine ne se constate pas à tous les niveaux, et Claire Barbillon est la première directrice à la tête de l'institution depuis sa fondation. Actuellement 30 % des élèves de l'École du Louvre profitent

d'une bourse selon les critères sociaux du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et 60 % d'entre eux viennent de régions françaises hors d'Île-de-France. La population parisienne ou même francilienne d'étudiants constitue donc une minorité. Ceci pose le problème bien connu de se loger à Paris de manière décente avec peu de moyens afin de suivre un cursus. Dans le but de proposer une solution d'hébergement, la directrice élabore un projet depuis quelques mois. L'idée consiste à créer une maison des élèves de l'École du Louvre. La professeure a identifié un bâtiment qui se trouve à 15 minutes à pied dans le 6^e arrondissement, un ancien foyer tenu actuellement par une congrégation dominicaine. Les moines ne peuvent plus assurer cette fonction. Ils ont accepté de s'intéresser à l'École du Louvre publique, laïque et mixte. Claire Barbillon compte louer le local et aider dès la rentrée prochaine une cinquantaine d'élèves qui s'affranchiront ainsi de l'éloignement des familles et des difficultés à trouver un toit dans la capitale.

L'École du Louvre s'enorgueillit de bien professionnaliser les élèves qui quittent ses salles. Actuellement, l'établissement compte 1 800 élèves répartis sur les trois cycles habituels de l'enseignement supérieur. Le premier cycle de trois ans débouche sur un diplôme équivalent à une licence, le deuxième cycle de deux ans amène à un diplôme valant grade de master reconnu par l'enseignement supérieur, et le troisième cycle se conclut par un doctorat ou un équivalent. Ce fonctionnement relativement classique génère un bon taux d'insertion des élèves, en particulier pour les titulaires du master (bac + 5). Un an après l'obtention du diplôme, 85 % d'entre eux sont insérés

dans les métiers de la culture au sens large. Ces résultats constituent un motif de satisfaction. De plus, depuis deux ans, l'établissement poursuit une préoccupation constante. Il pousse ses élèves à acquérir une expérience à l'étranger, une étude suffisamment riche et inspirante pour rayonner comme des émissaires de l'attractivité de la culture française en Europe et au-delà.

Parallèlement à l'offre d'une formation professionnelle utile, l'École sert aussi la recherche. C'est un peu moins su. L'endroit regroupe tant les thèses de doctorants que des études d'excellente qualité qui se pratiquent en France dans les musées. Concernant l'histoire de l'art en particulier, une rivalité ancienne existe. D'un côté, le milieu des musées est regardé par les universitaires comme privilégié, sur le devant de la scène à cause des expositions et de la politique patrimoniale. De l'autre, les conservateurs ont le sentiment que les universités présentent une histoire de l'art un peu livresque, trop conceptuelle et éloignée des objets. Or, traditionnellement, l'École du Louvre a fait un choix méthodologique dont elle ne s'écarte pas. À l'École du Louvre, l'histoire de l'art se traite au plus près de l'objet, au plus près des œuvres.

L'institution aurait pu ne pas exister. C'est un établissement original. Pour la directrice, cette singularité lui donne sa force. Étrangement, en 1882, sous l'éphémère ministère Gambetta, Antonin Proust a donné son autorisation pour que l'on forme, à l'époque, des professionnels du Louvre. Il s'agissait de préparer les conservateurs du musée qui jusqu'alors étaient simplement des amateurs éclairés. Née sous la troisième République, cette formation a survécu à tous ses avatars. Elle a su conserver sa personnalité et ces traditions. Elle raconte une histoire de l'art pas tout à fait comme les autres, celle qui met l'objet au premier plan. Pour Claire Barbillon : « *c'est une école du regard avant tout. Ce qui fait d'ailleurs que nos élèves sont parfois un peu surpris de la quantité de travail que nous leur imposons pour éduquer tout simplement leur mémoire visuelle et leur mémoire tout court. On ne peut pas penser sur rien. L'apprentissage exige du par cœur. Il est nécessaire de se fabriquer une sorte de petite base de données mentale visuelle.* » Forts de ce socle assimilé



Jean-François Canat

d'œuvres d'art, les élèves arrivent à se repérer par l'observation répétée et par tout ce qu'ils doivent convoquer intellectuellement autour. En-dehors du par cœur, l'enseignement remet en contexte de création, de réception et aborde toutes les questions sur la vie de l'objet une fois qu'il a quitté les mains de l'artiste. En effet, une pièce a plusieurs vies. La première conduit à ce que son créateur appose sa signature et déclare l'œuvre terminée. Toutes les suivantes commencent une fois qu'elle entre dans une collection privée, dans un musée ou sur le marché.

L'enseignement de la muséologie est une spécialité de l'établissement. Certains des étudiants viennent uniquement en début de master pour en apprendre les principes. C'est-à-dire un ensemble de connaissances qui comprennent le droit du patrimoine, les méthodes de médiation, mais aussi les techniques de conservation et de restauration, les concepts préventifs. La professeure se dit sensible à la mission sociétale de l'École de former de futurs médiateurs du patrimoine.

En ce qui concerne les auditeurs, si l'École du Louvre a une mission centrale d'enseignement supérieur incontestable, elle assume également celle de la diffusion culturelle. Ce travail important consiste à fournir les clés aux personnes qui entendent acquérir des connaissances pour mieux profiter des musées, des monuments historiques, du patrimoine. Ces particuliers où qu'ils soient, quel que soit leurs connaissances, souhaitent s'instruire. L'École, depuis son origine, répond à cette attente. Au tout début du

20^e siècle déjà, Salomon Reinach, homme très érudit, helléniste savant, avait créé le cours d'histoire générale de l'art pour la même demande du public. Il avait un très grand succès et cet enseignement était alors professé dans la galerie Denon aux pieds de la victoire de Samothrace. Plus d'un siècle après, la recette fonctionne toujours. L'École du Louvre propose des cours du soir très abordables dans son amphithéâtre Rohan, organise des cours annualisés qui donnent un socle solide de connaissances en histoire générale de l'art, des cours thématiques, des cours d'été et, depuis un an et demi, des juniors classes ouvertes aux jeunes à partir de 15 ans ainsi qu'aux néophytes. Cette initiative permet aux auditeurs d'être décomplexés s'ils n'ont pas le niveau bac mais qu'ils ont toujours rêvé d'approcher l'histoire de l'art pour se sentir serein dans un musée. En fait, cette mission sociétale de l'École semble aujourd'hui fondamentale, étant donné l'impact que peut avoir l'intimité avec le patrimoine dans le vivre ensemble, qui apparaît comme une des gageures actuelles de notre pays.

L'École du Louvre a un rayonnement à tenir également en sortant des limites parisiennes. Dans 21 villes partenaires en régions, elle dispense des cours pour des auditeurs dénués de parcours universitaire. Ces conférences ont lieu la plupart du temps dans les auditoriums de musée en connexion très forte avec ceux des villes grandes ou moyennes. Récemment, desancements ont eu lieu à Niort et à Nevers. Ces événements apparaissent aussi comme un lieu de rencontres pour les individus curieux vis-à-vis des collections locales ou nationales. Cette deuxième mission regroupe 16 000 auditeurs libres inscrits à l'École. Elle est aussi vitale que la mission d'enseignement supérieur.

Depuis le début de son directorat, Claire Barbillon s'oriente résolument vers le mécénat. Ses ambitions pour l'École, renforcées par l'accord de deux ministres de la Culture successifs, ne peuvent se concrétiser sans levée de fonds. Les contraintes d'emplois notamment pèsent financièrement sur l'établissement public. C'est pourquoi le temps est venu de faire appel aux dons afin d'aider l'École du Louvre à suppléer aux bourses, au projet de maison des élèves ou encore à fournir les éléments matériels de création dignes d'un centre de recherche de premier ordre.

Saint-Cloud accueille le futur musée du Grand Siècle

L'ancienne caserne Sully réhabilitée pour l'occasion

Patrick Devedjian, président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Rosenberg, ancien président-directeur du Louvre et membre de l'Académie française, ont annoncé en juin la création du musée du Grand Siècle, consacré à l'histoire et aux artistes du XVII^e siècle. Le 1^{er} septembre dernier, la Mission de préfiguration, dirigée par Alexandre Gady, professeur des universités, s'est mise en place. Celle-ci a livré le 6 novembre une première esquisse du futur musée annoncé pour 2025.

« Ce projet artistique et culturel d'envergure est le fruit de la rencontre entre deux passionnés du XVII^e siècle. Avec Pierre Rosenberg, nous souhaitons mettre en lumière ce Grand Siècle, qui a apporté beaucoup à l'Art français » a déclaré Pierre Devedjian dans un communiqué annonçant le futur musée.

En effet, ce projet porté par le Département des Hauts-de-Seine a été conçu à partir de la collection d'œuvres d'art de Pierre Rosenberg. Composée de 3 500 dessins du XVII^e siècle, 650 tableaux d'artistes datant du XVII^e siècle à nos jours et 45 000 ouvrages, cette collection sera mise en valeur sur le site de la caserne Sully dans trois entités.

LES TROIS ENTITÉS QUI ACCUEILLERONT

LA COLLECTION

LE MUSÉE DU GRAND SIÈCLE

Celui-ci sera consacré au XVII^e siècle français, d'Henri IV à la Régence (1590 à 1725), et prendra ainsi la suite logique du

musée du Moyen Âge (musée de Cluny à Paris) et du musée de la Renaissance (Écouen dans le Val-d'Oise).

Établi dans le bâtiment principal de l'ancienne caserne Sully, le musée proposera un parcours thématique avec une approche historique et d'histoire de l'art. « Les œuvres y seront présentées ensemble, afin de mettre en valeur toute une civilisation et un esprit, tout en créant des liens fructueux entre les objets » précise le communiqué.

Les collections seront formées d'une partie de la donation de Pierre Rosenberg, enrichie de dépôts de musées nationaux et de collectivités territoriales, ainsi que d'acquisitions.

Des expositions temporaires y seront également organisées.

sera conçu pour recevoir, à terme, d'autres donations.

Il offrira également une grande liberté dans la présentation et l'accrochage des œuvres, dans des espaces plus intimes, permettant au public de « ressentir l'esprit du collectionneur » précise le communiqué.

LE CENTRE DE RECHERCHES NICOLAS POUSSIN

Installé dans le pavillon des Officiers, le centre de recherches comprendra un cabinet de dessins (3 500 feuilles allant du XVI^e au XX^e siècle), et la riche bibliothèque de Pierre Rosenberg (45 000 ouvrages). Conçu en lien avec les universités du territoire, il offrira des espaces de travail (bureaux, salles de séminaire), ainsi qu'un auditorium de 200 places.

Ce centre de recherches sera dédié à l'étude du Grand Siècle dans toutes ses facettes, et permettra de faire rayonner l'institution hors les murs.

Enfin, le site de l'ancienne caserne Sully accueillera aussi des activités annexes

LE CABINET DES COLLECTIONNEURS

Ce second espace exposera la collection de Pierre Rosenberg dans son ensemble (peintures datant du XVI^e au XX^e siècle, collection de verres vénitiens). Le cabinet



telles qu'un musée de site sur l'histoire du Domaine national de Saint-Cloud, en lien avec le Centre des musées nationaux, gestionnaire du parc national de Saint-Cloud, un restaurant et des espaces locatifs privatisables.

LA RÉHABILITATION DE LA CASERNE SULLY

« *Le futur musée du Grand Siècle sera idéalement situé au cœur de la Vallée de la culture du Département des Hauts-de-Seine, mais aussi à proximité des Yvelines, complétant ainsi l'offre historique et pédagogique des deux collectivités* » indique également le communiqué.

D'une superficie de 1,8 hectare, le site de la caserne Sully est en effet parfait pour accueillir un équipement culturel d'envergure et présente un intérêt historique – la caserne a été construite sous Charles X en 1824. Elle convient donc « *tout à fait à l'esprit du Grand Siècle par son air de grandeur et la symétrie de ses lignes* », a souligné Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'art et d'architecture à la Sorbonne, et président de la Mission de préfiguration.

Il faudra néanmoins prévoir de nombreux travaux de réhabilitation afin de mener à terme le projet, pour une somme d'environ 100 millions d'euros.

Pour information, l'ancienne caserne Sully est composée de deux bâtiments principaux : un édifice datant du règne de Charles X implanté dans le bas du parc de Saint-Cloud, et le

La Mission de préfiguration du futur musée

La Mission de préfiguration, effective depuis le 1^{er} septembre 2019, est dirigée par Alexandre Gady, professeur des universités, assisté de Bertrand de Sainte-Marie, conservateur du patrimoine. Pour accompagner la mise en place de ce nouvel équipement culturel ambitieux, un comité d'acquisition de 16 membres a été constitué et s'est réuni pour la première fois en novembre. En outre, un conseil scientifique est en cours de création, comprenant des spécialistes français et étrangers. Pour faire vivre l'avancée du projet, un pavillon de préfiguration devrait être créé, dédié au projet architectural et muséal, et à la présentation « *d'expositions-dossiers* ». Il pourrait également accueillir un atelier de restauration visible.

pavillon des Officiers, plus tardif (1854), mais dessiné dans le même style.

Or, ces deux bâtiments sont aujourd'hui en mauvais état. Leur restauration, menée par le Département des Hauts-de-Seine, devra être en adéquation avec les exigences des Monuments historiques. Exigences qui ne s'appliqueront pas à l'intérieur des bâtiments. Celui-ci composé d'anciennes chambres devenues des bureaux, ne comporte en effet pas d'éléments patrimoniaux notables, ce qui rendra son aménagement plus aisé.

Quant aux bâtiments annexes, récemment construits par l'armée, ils seront démolis. Les espaces extérieurs seront eux réhabilités via la réalisation d'un jardin contemporain.

Notons que le Département des Hauts-de-Seine a prévu un calendrier très strict pour la réalisation de l'ensemble des travaux :

- novembre 2019 : lancement de l'appel à candidatures pour la réhabilitation du site ;
- février 2020 : sélection de trois équipes et début du dialogue compétitif ;
- fin 2020 : désignation de l'équipe lauréate ;
- 2021 : notifications aux entreprises et délivrance des autorisations ;

- 2022-2024 : chantier de réhabilitation ;
- Début 2025 : ouverture du Musée au public.

Le Département du 92 prévoit également la refonte des accès au site. Ainsi, « *l'aménagement de la place Clemenceau prévoit de rendre cet important nœud routier plus lisible et plaisant pour tous* » indique le communiqué. Cet aménagement consistera à revaloriser l'entrée de la ville ; à créer un espace public partagé et sécurisé donnant accès au futur musée du Grand Siècle et à l'entrée nord du Domaine national de Saint-Cloud, à libérer l'accès aux berges de Seine ; et à adapter l'espace public aux déplacements de chacun.

« *Ce musée du Grand Siècle sera un pôle culturel de plus sur cette partie de la Vallée de la culture tout comme la Cité des métiers d'art et du design qui va voir le jour à Sèvres, à l'autre bout du parc de Saint-Cloud* », s'est réjoui Patrick Devedjian lors de la présentation du futur musée du Grand Siècle.

Maria-Angélica Bailly
2019-5388

Brèves

ÎLE-DE-FRANCE

23 nouveaux sites labélisés
« Patrimoine d'intérêt régional »

Le 19 septembre dernier, le conseil régional a voté 23 nouveaux sites labélisés « Patrimoine d'intérêt régional », permettant ainsi de « restaurer et de valoriser les sites non classés et non-inscrits aux Monuments historiques, dont les propriétaires en ont fait la demande en fonction de la qualité de l'architecture et/ou de leur intérêt au regard de l'histoire de l'Île-de-France ». Révélant un patrimoine peu connu, ce label participe ainsi à l'attractivité touristique des territoires. Parmi ces nouveaux sites, citons par exemple la gare de Bougival à La Celle-Saint-Cloud, construite en 1884-1886 selon le plan d'Edouard Luneau pour les gares de la Grande Ceinture, la Dame du Lac à Evry-Courcouronnes, commandée au sculpteur Pierre Székely, écho aux rochers de la forêt de Fontainebleau et mur d'escalade, ou encore la Cité-jardin de la Poudrerie à Livry-Gargan, réalisée en 1933, composée de maisons de style campagnard destinées aux ouvriers et de maisons de contremaîtres de facture plus classiques. 87 sites sont depuis juillet 2018 référencés sous ce label.

PARIS

Le mécénat culturel pour la rénovation
du Musée national de la Marine

Situé dans l'aile Passy du Palais de Chaillot, place du Trocadéro, à Paris, le Musée national de la Marine s'est donné pour objectif de raconter la France et la mer. Visant à devenir le musée maritime du XXI^e siècle, celui-ci est, depuis le 23 mars 2017, en rénovation. Pour ce, le 28 octobre, la Fondation d'entreprise Malongo a signé avec le musée une convention de partenariat à deux volets (coopération scientifique et mécénat), pour une durée de quatre ans. Avant cela, Naval Group, leader européen du naval de défense, s'était déjà associé, depuis novembre 2018, au Musée national de la Marine pour les quatre prochaines années afin de contribuer au projet de rénovation et de réaménagement des espaces muséographiques. « *Ce partenariat est l'occasion de célébrer avec fierté le riche patrimoine hérité de l'histoire maritime française* », avait déclaré à cette occasion les signataires.

VAL D'OISE

Ruban du patrimoine
pour le Fouquet's Barrière

Inauguré le 16 avril 2017, le Fouquet's Barrière, exploité par le groupe Barrière, vient de décrocher un Ruban du patrimoine, prix départemental qui récompense les villes ayant rénové leur patrimoine. Le bâtiment historique classé de style Belle Époque avait été acquis à la fin de l'exposition universelle de 1867 et installé au bord du lac d'Enghien. La restauration du Pavillon du Lac, son ancien nom, aura duré 15 mois. La décoration intérieure a été supervisée par Didier Rey, qui s'est inspiré des reflets de l'eau du lac pour créer un lieu lumineux, avec des boiseries brunes, des lustres, etc. Particularité du chantier : « *Un équipement unique constitué d'une pompe à chaleur qui filtre l'eau du lac* », explique Xavier Caron, propriétaire du bâtiment. La maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement étaient en effet indispensables à la rénovation du bâtiment.

ESSONNE

Lancement de la carte
« Fan d'Essonne » lors des Journées
européennes du Patrimoine

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le Département et le Comité départemental du tourisme ont lancé la carte « Fan d'Essonne ». Celle-ci permet de bénéficier d'avantages pour (re)découvrir des sites historiques essonnais, arpenter des espaces protégés, se divertir, etc. La carte est disponible depuis le 23 septembre 2019 sur simple demande en ligne. Valable pour une durée de cinq ans, elle est délivrée à raison d'un par foyer essonnien. Il faut la présenter avec sa carte d'identité pour bénéficier de ses avantages. Objectif de ce dispositif : booster la fréquentation touristique en Essonne, en retrait par rapport aux autres départements franciliens. « *C'est incompréhensible, déplore Aurélie Gros, vice-présidente chargée de ce secteur. L'Essonne regorge de pépites. A nous d'inciter les habitants à les (re) découvrir* ».

326
millions
d'euros

C'est le budget alloué au patrimoine en 2019, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

F O R M A T I O N S J U R I D I Q U E S
O R G A N I S É E S P A R



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
8 rue Saint Augustin 75002 Paris
Tél : 01 47 03 10 10 - Fax : 01 47 03 99 31
formation@jss.fr - www.jss.fr

MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

**Adaptation
aux changements climatiques**

Journée de formation

Corinne Lepage
Avocate à la cour

JEUDI 30 JANVIER 2020

**Approbation des comptes
annuels dans les groupes
de sociétés**

Journée de formation

Marie-Francoise Thiery
Avocate au Barreau de Paris

JEUDI 12 MARS 2020

**Approbation des comptes
annuels dans les groupes
de sociétés**

Journée de formation

Marie-Francoise Thiery
Avocate au Barreau de Paris

Tarifs :

- *Formation demi-journée : 350 € HT soit 420 € TTC*
- *Formation journée entière : 695 € HT soit 834 € TTC*

Comment s'inscrire :

- *Par internet : www.jss.fr*
- *Par courrier : Journal Spécial des Sociétés - Service formation - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris*
- *Par fax : 01 47 03 99 31*
- *Par email : formation@jss.fr*

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
• Constitutions	25	37	39	40	44	46	49
• Transformations	28		39		45		
• Modifications	28	37	39	42	45	47	49
• Fusions	33						
• Transmission universelle de patrimoine	33			44	45		50
• Dissolutions	33	38		44	46	47	
• Distribution acompte liquidation					46		
• Dissolutions / Clôtures						48	
• Clôtures de liquidation	34	38	40		46		
• Convocations aux assemblées	34						
• Locations gérances	34						51
• Ventes de fonds	34	39	40		46	48	51
• Avis relatifs aux personnes	35	39		44	46	48	51
• Avis d'insaisissabilité	36	39					
• Acceptation concurrence actif	36						
• Tarifs HT des publicités à la ligne :	5,50 €	5,25 €	5,25 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,25 €
• Avis divers	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €
• Avis financiers	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €

PUBLICITÉS LÉGALES

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme publieur officiel pour l'année 2019 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 20 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 18 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 20 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 13 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 3 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 27 décembre 2018, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 14 décembre 2018 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 22/05/2019
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KIK**
Forme : SAS.
Capital : 500,00 Euros.
Siège social : 31, rue du Temple 75004 PARIS.
Objet : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services, et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic ; la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités.
Durée : 99 années.
Président : MME LENTSCHNER épouse SYLBERG Noémie, demeurant 118, rue La Fayette 75010 PARIS.
Directeur Général : M. LENTSCHNER Daniel, demeurant 31, rue du Temple 75004 PARIS.
La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
921390

Aux termes d'un acte ssp du 30/09/2019, constitution d'une SAS dénommée :

Mon Oncle Le Vigneron
Objet : Débit de boissons - Vente, consommation & Import-Export de vins, spiritueux et produits régionaux - Restauration traditionnelle.
Siège social : 2, rue Pradier – 75019 PARIS.
Capital : 1.000,00 € divisés en 100 parts de 10,00 € chacune.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Présidence : Mme MIYASHITA Chika demeurant 2 rue Pradier PARIS (75019) a été nommée pour toute la durée de la société.
921479

Aux termes d'un acte SSP du 31/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GETAWAY FILMS**
Forme : SAS.
Objet : la production, la coproduction, l'achat, la vente, la location, la distribution, de toutes œuvres audiovisuelles françaises ou étrangères, sur tous supports et par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour ; la production, la réalisation, l'édition, l'achat, la vente, la location de tous moyens de reproduction graphique, musico-mécanique, phonographique, sonore et visuelle, par tous modes et procédés connus ou inconnus, d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales, théâtrales ou autres.
Siège social : 8 rue du Delta 75009 Paris.
Capital : 45.000 Euros divisé en 45.000 actions de 1 Euro chacune.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Cession des actions : clauses de préemption et d'agrément.
Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
Président : Brahim CHIOUA demeurant 8 rue du Delta – 75009 Paris.
921460

CHONE & ASSOCIES NOTAIRES
16 Place Jean Jaurès
SAINT NICOLAS DE PORT

Acte de constitution de société reçu par Me Franck DEL MARCO, notaire à St Nicolas de Port, le 27/09/2019 :
Forme : Société civile.

Dénomination : **CZ IMMOBILIER**
Siège : 14, rue de l'Aqueduc 75010 Paris.
Durée : 99 ans.
Objet : propriété et gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeuble.
Capital social : 246 763 Euros en numéraire et en nature.
Gérant : Mme Madeleine Zunimo demeurant la Côte de Bar 55000 Lisle en Rigault.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, cession soumise à AGE dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.
921384

Aux termes d'un acte authentique du 13/11/2019, reçu par Maître Arnaud DEMOUELLE, notaire à PARIS (75013), 17, avenue d'Italie, il a été constitué une société civile dénommée :

HQ HOME
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : PARIS (75013), 93, avenue de Choisy
Capital : 3 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : M. Patrick QUACH et Mme Cécile SENGHAMDY, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75013) 93, avenue de Choisy ; et Mme Sylvie HOANG demeurant à THIAIS (94320) 94, rue de Pavé de Grignon.
921553

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CENTRE MEDICAL D'APPUI (CMA)**
Forme : SAS.
Capital : 5 000,00 Euros
Siège social : 35, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS
Objet : Dans les domaines d'activités des services liés à la santé et à la e-santé, tant en France qu'à l'étranger : l'activité de holding active consistant en la prise de participations, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : M. MAIER Dominique, demeurant 35, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS.
La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
921562

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MILDREDS**
Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 104, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.
Objet : En France et à l'étranger, la prise de participations sous quelque forme qu'elles soient, dans toute société ou entité juridique, la gestion des dites participations ; l'emploi de fonds et valeurs mobilières, la souscription de placements financiers, et notamment de contrats de capitalisation ou comptes d'instruments financiers. L'acquisition, la cession de tous biens immobiliers, la gestion, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement de ces locaux ; la mise en valeur de ce patrimoine immobilier, l'emprunt, la mise en garantie de tout ou partie des immeubles et droits immobiliers en pleine propriété, en usufruit ou nue-propiété composant ce patrimoine. La réalisation de toutes activités de prestations de services en management et de conseil aux entreprises ou sociétés de droit privé ou public, aux administrations, aux associations, quelle que soit leurs activités.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : Mme FRADET Armelle demeurant 17, rue Damrémont 75018 PARIS.
Directeur Général : Mme MATHIVET Frederika demeurant 48, Villa Chaptal 92300 LEVALLOIS-PERRET.
La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
921566

Par assp du 12/09/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI DIDO
Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.
Siège social : 76, avenue Paul Doumer, 75116 PARIS.
Objet : L'acquisition de tout bien immobilier ou mobilier. La gestion et l'exploitation par bail, location et la vente en totalité ou par fraction des meubles ou immeubles.
Gérance : GOTSULYAK OLGA demeurant 76, avenue Paul Doumer 75116 Paris
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
921583

୧୨ ୧୩ ୧୪ ୧୫ ୧୬ ୧୭ ୧୮ ୧୯ ୨୦ ୨୧ ୨୨ ୨୩ ୨୪ ୨୫ ୨୬ ୨୭ ୨୮ ୨୯ ୩୦ ୩୧ ୩୨ ୩୩ ୩୪ ୩୫ ୩୬ ୩୭ ୩୮ ୩୯ ୪୦ ୪୧ ୪୨ ୪୩ ୪୪ ୪୫ ୪୬ ୪୭ ୪୮ ୪୯ ୫୦ ୫୧ ୫୨ ୫୩ ୫୪ ୫୫ ୫୬ ୫୭ ୫୮ ୫୯ ୬୦ ୬୧ ୬୨ ୬୩ ୬୪ ୬୫ ୬୬ ୬୭ ୬୮ ୬୯ ୭୦ ୭୧ ୭୨ ୭୩ ୭୪ ୭୫ ୭୬ ୭୭ ୭୮ ୭୯ ୮୦ ୮୧ ୮୨ ୮୩ ୮୪ ୮୫ ୮୬ ୮୭ ୮୮ ୮୯ ୯୦ ୯୧ ୯୨ ୯୩ ୯୪ ୯୫ ୯୬ ୯୭ ୯୮ ୯୯ ୧୦୦ ୧୦୧ ୧୦୨ ୧୦୩ ୧୦୪ ୧୦୫ ୧୦୬ ୧୦୭ ୧୦୮ ୧୦୯ ୧୧୦ ୧୧୧ ୧୧୨ ୧୧୩ ୧୧୪ ୧୧୫ ୧୧୬ ୧୧୭ ୧୧୮ ୧୧୯ ୧୨୦ ୧୨୧ ୧୨୨ ୧୨୩ ୧୨୪ ୧୨୫ ୧୨୬ ୧୨୭ ୧୨୮ ୧୨୯ ୧୩୦ ୧୩୧ ୧୩୨ ୧୩୩ ୧୩୪ ୧୩୫ ୧୩୬ ୧୩୭ ୧୩୮ ୧୩୯ ୧୪୦ ୧୪୧ ୧୪୨ ୧୪୩ ୧୪୪ ୧୪୫ ୧୪୬ ୧୪୭ ୧୪୮ ୧୪୯ ୧୫୦ ୧୫୧ ୧୫୨ ୧୫୩ ୧୫୪ ୧୫୫ ୧୫୬ ୧୫୭ ୧୫୮ ୧୫୯ ୧୬୦ ୧୬୧ ୧୬୨ ୧୬୩ ୧୬୪ ୧୬୫ ୧୬୬ ୧୬୭ ୧୬୮ ୧୬୯ ୧୭୦ ୧୭୧ ୧୭୨ ୧୭୩ ୧୭୪ ୧୭୫ ୧୭୬ ୧୭୭ ୧୭୮ ୧୭୯ ୧୮୦ ୧୮୧ ୧୮୨ ୧୮୩ ୧୮୪ ୧୮୫ ୧୮୬ ୧୮୭ ୧୮୮ ୧୮୯ ୧୯୦ ୧୯୧ ୧୯୨ ୧୯୩ ୧୯୪ ୧୯୫ ୧୯୬ ୧୯୭ ୧୯୮ ୧୯୯ ୨୦୦ ୨୦୧ ୨୦୨ ୨୦୩ ୨୦୪ ୨୦୫ ୨୦୬ ୨୦୭ ୨୦୮ ୨୦୯ ୨୧୦ ୨୧୧ ୨୧୨ ୨୧୩ ୨୧୪ ୨୧୫ ୨୧୬ ୨୧୭ ୨୧୮ ୨୧୯ ୨୨୦ ୨୨୧ ୨୨୨ ୨୨୩ ୨୨୪ ୨୨୫ ୨୨୬ ୨୨୭ ୨୨୮ ୨୨୯ ୨୩୦ ୨୩୧ ୨୩୨ ୨୩୩ ୨୩୪ ୨୩୫ ୨୩୬ ୨୩୭ ୨୩୮ ୨୩୯ ୨୪୦ ୨୪୧ ୨୪୨ ୨୪୩ ୨୪୪ ୨୪୫ ୨୪୬ ୨୪୭ ୨୪୮ ୨୪୯ ୨୫୦ ୨୫୧ ୨୫୨ ୨୫୩ ୨୫୪ ୨୫୫ ୨୫୬ ୨୫୭ ୨୫୮ ୨୫୯ ୨୬୦ ୨୬୧ ୨୬୨ ୨୬୩ ୨୬୪ ୨୬୫ ୨୬୬ ୨୬୭ ୨୬୮ ୨୬୯ ୨୭୦ ୨୭୧ ୨୭୨ ୨୭୩ ୨୭୪ ୨୭୫ ୨୭୬ ୨୭୭ ୨୭୮ ୨୭୯ ୨୮୦ ୨୮୧ ୨୮୨ ୨୮୩ ୨୮୪ ୨୮୫ ୨୮୬ ୨୮୭ ୨୮୮ ୨୮୯ ୨୯୦ ୨୯୧ ୨୯୨ ୨୯୩ ୨୯୪ ୨୯୫ ୨୯୬ ୨୯୭ ୨୯୮ ୨୯୯ ୩୦୦ ୩୦୧ ୩୦୨ ୩୦୩ ୩୦୪ ୩୦୫ ୩୦୬ ୩୦୭ ୩୦୮ ୩୦୯ ୩୧୦ ୩୧୧ ୩୧୨ ୩୧୩ ୩୧୪ ୩୧୫ ୩୧୬ ୩୧୭ ୩୧୮ ୩୧୯ ୩୨୦ ୩୨୧ ୩୨୨ ୩୨୩ ୩୨୪ ୩୨୫ ୩୨୬ ୩୨୭ ୩୨୮ ୩୨୯ ୩୩୦ ୩୩୧ ୩୩୨ ୩୩୩ ୩୩୪ ୩୩୫ ୩୩୬ ୩୩୭ ୩୩୮ ୩୩୯ ୩୪୦ ୩୪୧ ୩୪୨ ୩୪୩ ୩୪୪ ୩୪୫ ୩୪୬ ୩୪୭ ୩୪୮ ୩୪୯ ୩୫୦ ୩୫୧ ୩୫୨ ୩୫୩ ୩୫୪ ୩୫୫ ୩୫୬ ୩୫୭ ୩୫୮ ୩୫୯ ୩୬୦ ୩୬୧ ୩୬୨ ୩୬୩ ୩୬୪ ୩୬୫ ୩୬୬ ୩୬୭ ୩୬୮ ୩୬୯ ୩୭୦ ୩୭୧ ୩୭୨ ୩୭୩ ୩୭୪ ୩୭୫ ୩୭୬ ୩୭୭ ୩୭୮ ୩୭୯ ୩୮୦ ୩୮୧ ୩୮୨ ୩୮୩ ୩୮୪ ୩୮୫ ୩୮୬ ୩୮୭ ୩୮୮ ୩୮୯ ୩୯୦ ୩୯୧ ୩୯୨ ୩୯୩ ୩୯୪ ୩୯୫ ୩୯୬ ୩୯୭ ୩୯୮ ୩୯୯ ୪୦୦ ୪୦୧ ୪୦୨ ୪୦୩ ୪୦୪ ୪୦୫ ୪୦୬ ୪୦୭ ୪୦୮ ୪୦୯ ୪୧୦ ୪୧୧ ୪୧୨ ୪୧୩ ୪୧୪ ୪୧୫ ୪୧୬ ୪୧୭ ୪୧୮ ୪୧୯ ୪୨୦ ୪୨୧ ୪୨୨ ୪୨୩ ୪୨୪ ୪୨୫ ୪୨୬ ୪୨୭ ୪୨୮ ୪୨୯ ୪୩୦ ୪୩୧ ୪୩୨ ୪୩୩ ୪୩୪ ୪୩୫ ୪୩୬ ୪୩୭ ୪୩୮ ୪୩୯ ୪୪୦ ୪୪୧ ୪୪୨ ୪୪୩ ୪୪୪ ୪୪୫ ୪୪୬ ୪୪୭ ୪୪୮ ୪୪୯ ୪୫୦ ୪୫୧ ୪୫୨ ୪୫୩ ୪୫୪ ୪୫୫ ୪୫୬ ୪୫୭ ୪୫୮ ୪୫୯ ୪୬୦ ୪୬୧ ୪୬୨ ୪୬୩ ୪୬୪ ୪୬୫ ୪୬୬ ୪୬୭ ୪୬୮ ୪୬୯ ୪୭୦ ୪୭୧ ୪୭୨ ୪୭୩ ୪୭୪ ୪୭୫ ୪୭୬ ୪୭୭ ୪୭୮ ୪୭୯ ୪୮୦ ୪୮୧ ୪୮୨ ୪୮୩ ୪୮୪ ୪୮୫ ୪୮୬ ୪୮୭ ୪୮୮ ୪୮୯ ୪୯୦ ୪୯୧ ୪୯୨ ୪୯୩ ୪୯୪ ୪୯୫ ୪୯୬ ୪୯୭ ୪୯୮ ୪୯୯ ୫୦୦ ୫୦୧ ୫୦୨ ୫୦୩ ୫୦୪ ୫୦୫ ୫୦୬ ୫୦୭ ୫୦୮ ୫୦୯ ୫୧୦ ୫୧୧ ୫୧୨ ୫୧୩ ୫୧୪ ୫୧୫ ୫୧୬ ୫୧୭ ୫୧୮ ୫୧୯ ୫୨୦ ୫୨୧ ୫୨୨ ୫୨୩ ୫୨୪ ୫୨୫ ୫୨୬ ୫୨୭ ୫୨୮ ୫୨୯ ୫୩୦ ୫୩୧ ୫୩୨ ୫୩୩ ୫୩୪ ୫୩୫ ୫୩୬ ୫୩୭ ୫୩୮ ୫୩୯ ୫୪୦ ୫୪୧ ୫୪୨ ୫୪୩ ୫୪୪ ୫୪୫ ୫୪୬ ୫୪୭ ୫୪୮ ୫୪୯ ୫୫୦ ୫୫୧ ୫୫୨ ୫୫୩ ୫୫୪ ୫୫୫ ୫୫୬ ୫୫୭ ୫୫୮ ୫୫୯ ୫୬୦ ୫୬୧ ୫୬୨ ୫୬୩ ୫୬୪ ୫୬୫ ୫୬୬ ୫୬୭ ୫୬୮ ୫୬୯ ୫୭୦ ୫୭୧ ୫୭୨ ୫୭୩ ୫୭୪ ୫୭୫ ୫୭୬ ୫୭୭ ୫୭୮ ୫୭୯ ୫୮୦ ୫୮୧ ୫୮୨ ୫୮୩ ୫୮୪ ୫୮୫ ୫୮୬ ୫୮୭ ୫୮୮ ୫୮୯ ୫୯୦ ୫୯୧ ୫୯୨ ୫୯୩ ୫୯୪ ୫୯୫ ୫୯୬ ୫୯୭ ୫୯୮ ୫୯୯ ୬୦୦ ୬୦୧ ୬୦୨ ୬୦୩ ୬୦୪ ୬୦୫ ୬୦୬ ୬୦୭ ୬୦୮ ୬୦୯ ୬୧୦ ୬୧୧ ୬୧୨ ୬୧୩ ୬୧୪ ୬୧୫ ୬୧୬ ୬୧୭ ୬୧୮ ୬୧୯ ୬୨୦ ୬୨୧ ୬୨୨ ୬୨୩ ୬୨୪ ୬୨୫ ୬୨୬ ୬୨୭ ୬୨୮ ୬୨୯ ୬୩୦ ୬୩୧ ୬୩୨ ୬୩୩ ୬୩୪ ୬୩୫ ୬୩୬ ୬୩୭ ୬୩୮ ୬୩୯ ୬୪୦ ୬୪୧ ୬୪୨ ୬୪୩ ୬୪୪ ୬୪୫ ୬୪୬ ୬୪୭ ୬୪୮ ୬୪୯ ୬୫୦ ୬୫୧ ୬୫୨ ୬୫୩ ୬୫୪ ୬୫୫ ୬୫୬ ୬୫୭ ୬୫୮ ୬୫୯ ୬୬୦ ୬୬୧ ୬୬୨ ୬୬୩ ୬୬୪ ୬୬୫ ୬୬୬ ୬୬୭ ୬୬୮ ୬୬୯ ୬୭୦ ୬୭୧ ୬୭୨ ୬୭୩ ୬୭୪ ୬୭୫ ୬୭୬ ୬୭୭ ୬୭୮ ୬୭୯ ୬୮୦ ୬୮୧ ୬୮୨ ୬୮୩ ୬୮୪ ୬୮୫ ୬୮୬ ୬୮୭ ୬୮୮ ୬୮୯ ୬୯୦ ୬୯୧ ୬୯୨ ୬୯୩ ୬୯୪ ୬୯୫ ୬୯୬ ୬୯୭ ୬୯୮ ୬୯୯ ୭୦୦ ୭୦୧ ୭୦୨ ୭୦୩ ୭୦୪ ୭୦୫ ୭୦୬ ୭୦୭ ୭୦୮ ୭୦୯ ୭୧୦ ୭୧୧ ୭୧୨ ୭୧୩ ୭୧୪ ୭୧୫ ୭୧୬ ୭୧୭ ୭୧୮ ୭୧୯ ୭୨୦ ୭୨୧ ୭୨୨ ୭୨୩ ୭୨୪ ୭୨୫ ୭୨୬ ୭୨୭ ୭୨୮ ୭୨୯ ୭୩୦ ୭୩୧ ୭୩୨ ୭୩୩ ୭୩୪ ୭୩୫ ୭୩୬ ୭୩୭ ୭୩୮ ୭୩୯ ୭୪୦ ୭୪୧ ୭୪୨ ୭୪୩ ୭୪୪ ୭୪୫ ୭୪୬ ୭୪୭ ୭୪୮ ୭୪୯ ୭୫୦ ୭୫୧ ୭୫୨ ୭୫୩ ୭୫୪ ୭୫୫ ୭୫୬ ୭୫୭ ୭୫୮ ୭୫୯ ୭୬୦ ୭୬୧ ୭୬୨ ୭୬୩ ୭୬୪ ୭୬୫ ୭୬୬ ୭୬୭ ୭୬୮ ୭୬୯ ୭୭୦ ୭୭୧ ୭୭୨ ୭୭୩ ୭୭୪ ୭୭୫ ୭୭୬ ୭୭୭ ୭୭୮ ୭୭୯ ୭୮୦ ୭୮୧ ୭୮୨ ୭୮୩ ୭୮୪ ୭୮୫ ୭୮୬ ୭୮୭ ୭୮୮ ୭୮୯ ୭୯୦ ୭୯୧ ୭୯୨ ୭୯୩ ୭୯୪ ୭୯୫ ୭୯୬ ୭୯୭ ୭୯୮ ୭୯୯ ୮୦୦ ୮୦୧ ୮୦୨ ୮୦୩ ୮୦୪ ୮୦୫ ୮୦୬ ୮୦୭ ୮୦୮ ୮୦୯ ୮୧୦ ୮୧୧ ୮୧୨ ୮୧୩ ୮୧୪ ୮୧୫ ୮୧୬ ୮୧୭ ୮୧୮ ୮୧୯ ୮୨୦ ୮୨୧ ୮୨୨ ୮୨୩ ୮୨୪ ୮୨୫ ୮୨୬ ୮୨୭ ୮୨୮ ୮୨୯ ୮୩୦ ୮୩୧ ୮୩୨ ୮୩୩ ୮୩୪ ୮୩୫ ୮୩୬ ୮୩୭ ୮୩୮ ୮୩୯ ୮୪୦ ୮୪୧ ୮୪୨ ୮୪୩ ୮୪୪ ୮୪୫ ୮୪୬ ୮୪୭ ୮୪୮ ୮୪୯ ୮୫୦ ୮୫୧ ୮୫୨ ୮୫୩ ୮୫୪ ୮୫୫ ୮୫୬ ୮୫୭ ୮୫୮ ୮୫୯ ୮୬୦ ୮୬୧ ୮୬୨ ୮୬୩ ୮୬୪ ୮୬୫ ୮୬୬ ୮୬୭ ୮୬୮ ୮୬୯ ୮୭୦ ୮୭୧ ୮୭୨ ୮୭୩ ୮୭୪ ୮୭୫ ୮୭୬ ୮୭୭ ୮୭୮ ୮୭୯ ୮୮୦ ୮୮୧ ୮୮୨ ୮୮୩ ୮୮୪ ୮୮୫ ୮୮୬ ୮୮୭ ୮୮୮ ୮୮୯ ୮୯୦ ୮୯୧ ୮୯୨ ୮୯୩ ୮୯୪ ୮୯୫ ୮୯୬ ୮୯୭ ୮୯୮ ୮୯୯ ୯୦୦ ୯୦୧ ୯୦୨ ୯୦୩ ୯୦୪ ୯୦୫ ୯୦୬ ୯୦୭ ୯୦୮ ୯୦୯ ୯୧୦ ୯୧୧ ୯୧୨ ୯୧୩ ୯୧୪ ୯୧୫ ୯୧୬ ୯୧୭ ୯୧୮ ୯୧୯ ୯୨୦ ୯୨୧ ୯୨୨ ୯୨୩ ୯୨୪ ୯୨୫ ୯୨୬

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARIS en date du 28 octobre 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI L'ALBELLU
Siège Social : 22 rue de la Fédération, 75015 PARIS.

Objet : L'acquisition, la gestion d'un patrimoine immobilier, la construction d'immeubles, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles, la revente, et toutes opérations s'y rapportant.

Durée : 99 ans.
Capital : 10 000 €.

Gérance :
- Béatrice ANTOLINI, demeurant Rue de la Longue Haie 63, Bruxelles (Belgique),
- André ANTOLINI, demeurant Rue de la Longue Haie 63, Bruxelles (Belgique),

Agrément Des Cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant
921426

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CROSSDOC
Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1 500 Euros.
Siège : 215, rue de Charenton - 75012 PARIS.

Objet : Télé-label expertise : Télé-expertise spécialisée adossée à une société savante ou une institution labellisée.

Mise en relation entre professionnels de santé pour avis d'experts.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à tous tiers et entre associés sont soumises à l'agrément à l'unanimité de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Houmam EL JURDI Demeurant 1, rue Dubrunfaut - 75012 PARIS.

Immatriculation : au RCS de PARIS.
921568

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Me Marc HELLEGOUARCH, Notaire Associé à PARIS (10^e arrondissement), 16 place de la République, en date du 06/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOUFIM
Forme : SC.

Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier, y compris par voie d'emprunt. La détention de tous immeubles, de tous droits sociaux y relatifs, tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit. La mise à disposition gratuite de biens et droits immobiliers appartenant à la société à l'un quelconque des associés.

Siège social : 4 Rue Dupont des Loges 75007 PARIS.

Capital : 1.475,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : Mme BARRET Lorraine, demeurant au 4 Rue Dupont des Loges 75007 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
921431

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
**SCCV LIVRY SUR SEINE
FOUR A CHAUX**

Forme : SCCV.

Objet : La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles. A l'effet de la réalisation de cet objet : l'acquisition, la prise à bail à construction, de terrains ou de volumes dans l'espace, notamment sur le territoire de la commune de LIVRY-SUR-SEINE (77000). L'emprunt de partie des capitaux nécessaires à la constitution, notamment en la forme de préfinancement, en avance sur les prêts à consentir aux accédants à la propriété des logements à construire. L'établissement des actes réalisant l'encadrement juridique des immeubles projetés et en particulier de ceux nécessaires à la vente par fractions desdits immeubles. Eventuellement en cas de mévente, la location des invendus.

Siège social : 59, rue de Provence 75009 PARIS.

Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : La société Antin Résidence société Anonyme d'Habitation à loyer modéré, 59, rue de Provence 75009 PARIS, 315 518 803 RCS PARIS.

La société NCA, société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme, 59, rue de Provence 75009 PARIS, 692 006 729 RCS PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
921589

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 novembre 2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
ATLANTIC STOCK OPTION

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous pays :

- La location d'espaces d'entreposage et de stockage aux particuliers et aux professionnels ;

- La création, le développement, l'achat de marques, brevets, ainsi que leur exploitation sous la forme de contrat de franchise, contrat de concession et plus généralement tout contrat de mise à disposition de signes distinctifs et/ou d'un savoir original, technique et commercial ;

- L'achat et la revente, la production, l'import et l'export de produits mobiliers et immobiliers et services se rapportant directement ou indirectement à l'activité de location d'espaces d'entreposage et de stockage, notamment la vente de box ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant de rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Siège social : 39, rue de Liège - 75008 PARIS.

Capital : 1 000 Euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. (PARIS).

Gérant : Madame Isabelle, Anne, Yvonne EURVIN, épouse GILLES, demeurant 44, rue des Dames à PARIS (75017) pour une durée illimitée.
921440

Aux termes d'un acte ssp du 15/10/2019 a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée :

**SCI "CHAMPIONNET
HAUTE VALLEE"**

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire,

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires,

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société,

Le placement des sommes ainsi reçues ou de la trésorerie disponible à des fins d'optimisation,

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 14 rue Georgette Agutte, 75018 PARIS.

Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Gérance : L'Association Championnet reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé à PARIS 13^{ème} - 14 rue Georgette Agutte déclarée à la Préfecture de Paris et dont le SIREN est le 775 693 369.

Siège social : 14 rue Georgette Agutte, 75018 PARIS.

Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Gérance : L'Association Championnet reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé à PARIS 13^{ème} - 14 rue Georgette Agutte déclarée à la Préfecture de Paris et dont le SIREN est le 775 693 369.
921630

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SELARL.
Dénomination :

**SELARL DU DOCTEUR
KARINE NAHON UZAN**

Capital : 10 000 Euros.
Siège social : 10, rue du Dahomey 75011 PARIS.

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.de PARIS.

La gérante : Madame Karine NAHON UZAN, demeurant au 146, rue de Courcelles 75017 PARIS.
921400

Aux termes d'un acte SSP du 31/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
LES 4 BERETS VERTS

Forme : SARL.
Objet : ACTIVITES DE HOLDING.

Siège social : 29-31, RUE DE LAPPE - 75011 PARIS.

Capital : 10.000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à un voix.

Gérant : Monsieur Xiawei BAO, demeurant : 175, boulevard Brune - 75014 PARIS.
921496

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 73
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

Siège : 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.

Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans.

Président : Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
Immatriculation RCS PARIS.
921648

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 72
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

Siège : 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.

Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans. **Président :** Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.

Immatriculation RCS PARIS.
921645

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 77
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

Siège : 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans.

Président : Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
Immatriculation RCS PARIS.
921653

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
**SCCV ARGENTEUIL
AULNETTES**

Forme : SCCV.
Objet : L'acquisition de tous droits et biens immobiliers pour la construction, en une ou plusieurs tranches, après démolition éventuelle des bâtiments existants, de bâtiments à usage de logements, activités, commerces ou bureaux, avec leurs dépendances et services communs, ainsi que tout équipement public. La vente, en totalité ou par lots, après achèvement ou en cours de construction (vente en l'état futur d'achèvement ou à terme) dudit ensemble, et à titre accessoire la location « nue » desdits lots en stock en l'attente de leur commercialisation. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet ci-dessus et, notamment l'obtention de tous cautionnements, la passation de tous contrats de prêts nécessaires au financement des travaux, avec ou sans garantie hypothécaires ou autres.

Siège social : 10, rue Roquépine 75008 PARIS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : La société GROUPE PANHARD, SAS, 10, rue Roquépine 75008 PARIS, 482 000 510 RCS PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
921644

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/11/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 17 TOURELLES
Forme : société civile.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à la disposition des associés à titre gratuit et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 48, rue de Paradis 75010 PARIS.
Capital : 580 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. André Olivier, demeurant Apt 8, 4 Floor, 1-3 Sik On Road Wanchai HONG KONG (CHINE) et Mme Coron épouse BASLY Anne, demeurant 48, rue de Paradis 75010 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921560

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAMMARI INVEST
Forme : SAS.
Capital : 3 000,00 Euros.
Siège social : 4, boulevard Exelmans 75016 PARIS.
Objet : La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises, par tous moyens, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement, autrement. La gestion de ses participations. Toutes prestations de conseil, assistance, formation, réalisation d'études, veille, audits, analyses, dans tous les domaines, notamment de la finance, du droit, de l'économie, des affaires privées, des affaires publiques, du commerce, et autres conseils de gestion.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président des SAS : Mme LAMMARI Asma, demeurant au 4, boulevard Exelmans 75016 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921622

Aux termes d'un acte SSP du 12/11/2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CLMJ
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un bien immobilier sis à ANNOVILLE (50660) rue de la Closerie, Le Bourg de Tourneville.
Siège social : PARIS (75020) 199, rue des Pyrénées.
Capital : 1 000 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants et descendants d'un associé. Dans tous les autres cas, un agrément est nécessaire.
Gérance : Mme Joëlle MAIRE demeurant à PARIS (75020) 199, rue des Pyrénées et M. Christophe LECOMTE demeurant à GENNEVILLIERS (92230) 1, rue Romain Rolland.
 921580

Aux termes d'un acte authentique reçu devant Maître BRION Hervé, Notaire sis 25 avenue Maurice Berteaux et 1 rue de la Féculerie 78500 SARTROUVILLE en date du 08/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NEYLA
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 194 Rue d'Alésia 75014 PARIS.
Capital : 3.000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mr MOUSSAOUI Farid demeurant 3 Allée Marie Nodier 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 921470

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 75
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.
Siège 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans.
Président : Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
 Immatriculation RCS PARIS.
 921651

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 76
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.
Siège 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans.
Président : Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
 Immatriculation RCS PARIS.
 921652

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VIRGILS HOCHÉ 1
Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 3 bis, avenue Hoche 75008 PARIS.
Objet : Conseil en tous domaines et activités.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président : M. BERROUS Gils, demeurant 3 bis, avenue Hoche 75008 PARIS.
Cession d'action : agrément préalable
Condition d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations par un autre associé ou par un tiers. Chaque action donne droit à une voix au moins.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921557



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SELARL.
Dénomination : SELARL DU DOCTEUR LAURENT UZAN
Capital : 40 000 Euros.
Siège social : 38, boulevard Saint Marcel 75005 PARIS.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.
 Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Le gérant : Monsieur Laurent UZAN, demeurant au 146, rue de Courcelles 75017 PARIS.
 921398

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 71
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.
Siège 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Capital : 1 euro.
Durée : 99 ans.
Président : Sabine DAHAN 17 rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
 Immatriculation RCS Paris.
 921637

Par acte SSP du 14/11/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination : NEW CO SAB 74
Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.
Siège 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Capital : 1 Euro.
Durée : 99 ans.
Président : Sabine DAHAN 17, rue Paul Verlaine 94410 Saint-Maurice.
 Immatriculation RCS PARIS.
 921649

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CHABERT
Forme : SCI.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 8 Rue Victorien Sardou-75016 PARIS.
Capital : 1.000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M.DODELIER Charles-Henri, demeurant 34 Rue Pierre LAROUSSE-75014 PARIS.
 et M. DODELIER Bertrand, demeurant 8 Rue François Etienne-92140 CLAMART.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921467

Aux termes d'un acte authentique reçu le 06/11/2019 par Me Quentin LEQUETTE, Notaire à Paris (75014), 14, rue Duplex

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CONTES DE VAUBAN
Forme : SCI.
Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Siège social : 1, place Vauban 75007 PARIS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : MME LESCAT épouse CONTE-LESCAT Marion et M. CONTE Pascal, demeurant ensemble au 1, place Vauban 75007 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921379

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Véronique DEJEAN de LA BÂTIE, Notaire Associé à PARIS (15^e), 7-11, quai André Citroën, en date du 08/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JOOA
Forme : SCI.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 3, rue Bixio 75007 PARIS.
Capital : 625 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mme STERNHEIMER épouse FERRERO GIACOMINETTO Jennifer, demeurant au 3, rue Bixio 75007 PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921682

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NOISY INVESTISSEMENTS
Forme : SASU.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 55, avenue Marceau 75116 PARIS.
Objet : En France et à l'étranger : L'administration et la gestion dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration soit directement soit par voie de participation. La participation directe ou indirecte de la société à toutes les activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président des SAS : La société AMC INVESTISSEMENTS, SARL, dont le siège social est situé 55, avenue Marceau 75116 PARIS, N° 440 315 109 RCS PARIS.
Commissaire aux comptes titulaire : La société CERA, SAS, dont le siège social est situé 31, rue Henri Rochefort 75017 PARIS, N° 353 091 879 RCS PARIS.
 La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921699

Aux termes d'une acte ssp en date du 22 octobre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après :
Dénomination :

M&G European Secured Property (France) SAS

Objet : -la prise de participation directe ou indirecte et la prise d'intérêts, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de souscription, d'achat, de fusion, d'association, ou de toute autre manière, dans toute société, entreprise ou groupement dont l'objet est lié à l'immobilier ; -le transfert (par tout moyen) de ces participations ou intérêts ; -la délivrance de tous services (quels qu'ils soient) à ses filiales
Siège social : 8, avenue Hoche - 75008 Paris
Durée : 99 années
Capital : 1 €uro
Président : Monsieur Antonin PRADE demeurant 46, rue du Général Foy 75008 Paris
Directeur Général : Madame Julie MOSSONG demeurant 6B Hetterberg, L-5427 Greiveldange, Luxembourg
Directeur Général : Monsieur Marc REIJNEN demeurant 9, rue des Coches, 78100 Saint-Germain-en-Laye
Commissaire aux comptes titulaire : Ernst & Young Audit, SAS, dont le siège est situé à Courbevoie (92400) Paris La Défense 1, 1-2, place des Saisons, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 921678

Aux termes d'un ASSP du 14/11/2019 à PARIS, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

BATTYBERI

Siège social : 12, rue du Helder 75009 PARIS.

Objet social : L'exécution, directement ou indirectement, de toutes prestations de conseil et d'intermédiation au profit des entreprises et des particuliers ; La souscription, l'acquisition, la détention, la cession, la gestion et l'administration de tous titres de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements créés ou à créer et de tout droit portant sur ces participations et la création de toutes sociétés, entreprises ou groupements.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital social : 1 000 Euros.
Gérance : Marc BATTY demeurant 9, rue du Rempart Saint Etienne 31000 TOULOUSE.
 921723

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CPP-POSE

Forme : SAS.

Capital : 1.000,00 Euros.

Siège social : 99 Bis Avenue du Général Leclerc 75014 PARIS.

Objet : Pose publicitaire sur tous support. Agencement des lieux de vente. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Sous-traitance et organisation des services généraux, conviés, etc. Stockage, manutention, transfert industriel. Montage de stands et d'enseigne. Tous services rendus à la personne et aux sociétés. Apporteur d'affaire, gestion de projets.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Mr GERARD David, demeurant 10 Impasse du Vallon 78125 LA BOISSIERE ECOLE.

Cession d'Action : libre entre associé - autres cas, agrément préalable.

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921731

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARIS en date du 9 novembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAIWAY

Siège social : 6, rue des Frères-Morane, 75015 PARIS.

Objet : Accompagnement de personnes, d'équipes ou d'organisations pour le développement et l'amélioration de leur potentiel, de leur savoir-faire et savoir être dans le cadre d'objectifs professionnels et personnels.

Durée : 99 ans.

Capital : 5 000 €uros.

Président : Madame Maï TRUONG, demeurant 6, rue des Frères-Morane, 75015 PARIS.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, le Président.

921663

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/11/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

PARTOUCHE LIFESTYLE

Forme : SASU.

Capital : 10 000 Euros.

Siège social : 141 bis, rue de Saussure 75017 PARIS.

Objet : En France et à l'étranger : La prise à bail, l'acquisition, la création, l'exploitation sous toutes ses formes, d'hôtels, bars, restaurants, salon de thé, prestations hôtelières, locations de courtes durées, glamping et toutes activités connexes et/ou complémentaires. Organisation de conventions, séminaires, colloques, repas d'affaires, cocktails et soirées à thèmes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : M. PAIRE Fabrice demeurant 34, avenue de Saint-Ouen 75018 PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : la société MCR, SARL dont le siège social est situé 232, avenue du Prado 13008 MARSEILLE n° 331 530 261 RCS MARSEILLE.

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.
 921690

TRANSFORMATIONS

RETAIL IN

SAS au capital de 50 000 €uros

Siège social : 75008 PARIS

24, rue de Téhéran

824 463 103 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02.09.2019, les actionnaires ont décidé :

- de transformer, à compter de ce jour, la Société en Société à Responsabilité Limitée,

- d'adopter de nouveaux statuts sous sa nouvelle forme. L'objet, la dénomination, le capital, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- de nommer en qualité de gérant M. Mickael INTINS, actuel Président, demeurant 4, rue Louis Codet 75007 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 921632

Consultation gratuite pour toutes les convocations

d'assemblées sur :

www.jss.fr

3 PAR 5

SARL au capital de 10 600 Euros

Siège social : 75009 PARIS

25-27, rue des Martyrs

443 495 445 R.C.S. PARIS

L'AGE du 20/09/19 a décidé :

- la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination et la durée de la société n'ont pas été modifiés.

Les fonctions de cogérants de Mmes Emmanuelle CHABAT et Anne GOMIS, ont pris fin à compter du même jour.

- de nommer Mme Anne GOMIS, demeurant 262, rue des Pyrénées 75020 PARIS aux fonctions de **Président**

- de nommer Mme Emmanuelle CHABAT, demeurant 152, rue de Charenton 75012 PARIS aux fonctions de **Directrice générale**

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

- de transférer le siège social du 25-27, rue des Martyrs, 75009 PARIS au 262, rue des Pyrénées 75020 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 921597

SYRIUS

SARL au capital de 4 578 050 Euros

Siège social : 75011 PARIS

18, rue Daval

481 952 562 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2019, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été décidé de nommer Mr PASTRE Stéphane, anciennement gérant, en qualité de président. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921482

MODIFICATIONS

ATOUT PIERRE

DIVERSIFICATION

SCPI au capital de 265 120 540 Euros

Siège social : 75008 PARIS

22, rue du Docteur Lancereaux

342 977 311 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 12/10/2016 il a été pris acte de la fin du mandat de Membre du conseil de surveillance, de la société « A.V.I.P. » - ASSURANCE VIE ET PREVOYANCE, et ce, à compter du 05/07/2016.

Aux termes de l'AGO en date du 01/06/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Membre du conseil de surveillance, la société SCI AVIP SCPI SELECTION, Société civile à capital variable, au capital minimum de 7 622 000 Euros, sise 1, cours Michelet, CS30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE 418 372 363, représentée par M. Pierre-Yves BOULVERT, demeurant 10, rue Henri Regnault, 92400 COURBEVOIE.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
 921730

DEGW/FRANCE

SAS au capital de 101 500 Euros

Siège social : 75013 PARIS

43, rue Bobillot

342 731 254 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24/05/2019, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921391

CREDIT FONCIER IMMOBILIER

SA au capital de 1 499 999,91 Euros

Siège social : 75001 PARIS

19, rue des Capucines

405 244 492 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 25/09/2019, il a été décidé pris acte de la démission de Madame Christine GOEURY de son mandat d'Administrateur.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.

921386

TWIM

Société par Actions Simplifiée

au capital de 23 621 Euros

Siège social : 75011 PARIS

3, rue Boule

824 524 342 R.C.S. PARIS

Par AGOE du 07/11/2019, le siège social a été transféré du 3, rue Boule - 75011 Paris au 11, rue de l'Esparre 33300 Bordeaux. L'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

921367

TERRE ROSSE

SARL au capital de 5 000 Euros

Siège social : 75011 PARIS

123, avenue Parmentier

792 008 922 R.C.S. PARIS

Le 28/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 46, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS et de modifier en conséquence les statuts.
 921363

SOCIETE FONCIERE MORAINÉ

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social : 75009 PARIS

5 bis, rue de Rochechouart

833 732 209 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 25/10/2019, l'Associé Unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921396

VENDEMIARE

SARL au capital de 100 000 Euros

Siège social : 75002 PARIS

5, rue des Petits Carreaux

521 281 071 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 25/10/2019, l'Associé Unique, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
 921401

SEASONET

SAS au capital de 35 427 806,00 Euros
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
842 721 284 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 28 février 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1 521 248 Euros pour le porter de 35 427 806 Euros à 36 949 054 Euros par l'émission de 1 521 248 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 Euro chacune à libérer en numéraire

Le Président en date du 6 mars 2019, a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 1^{er} juillet 2019, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 940 592 Euros pour le porter de 36 949 054 Euros à 37 889 646 Euros par l'émission de 940 592 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 Euro chacune à libérer en numéraire.

Le président en date du 1^{er} juillet 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 8 juillet 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 752 475 Euros pour le porter de 37 889 646 Euros à 38 642 121 Euros par l'émission de 752 475 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 Euro chacune à libérer en numéraire

Le Président en date du 8 juillet a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
921382

L'IMMOBILIER D'AURELIA

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
29/31, rue Parmentier
829 603 752 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 01/10/2019 les associés ont pris acte de la démission de Mme Catherine AGOROS de ses fonctions de co-gérante à compter du 01/10/2019 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Les articles 21 « nomination du Gérant » et les articles 22, 23 et 24 des Statuts ont été supprimés.

Aux termes de l'AGE du 18/10/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 62, rue Saint Didier, 75116 PARIS à compter du 18/10/2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérance : Madame Aurélie COUR, demeurant 29/31, rue Parmentier, 92 800 PUTEAUX.

La société fera l'objet d'une radiation au RCS de NANTERRE et d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
921403

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU 122 RUE DE GRENELLE –
HOTEL D'ARTAGNAN**

Société Civile
au capital de 76 200 Euros
Siège : 75004 PARIS
10, rue du Cloître Notre-Dame
038 698 213 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale du 10 octobre 2019 a désigné gérant M. François THOMAZEAU demeurant à Paris 16^{ème}, 5, rue Molitor, en remplacement de M. Patrice du COUÉDIC.

Modification sera faite au R.C.S. de PARIS.
921535

SCI GARRYERWAN

SCI au capital de 343 010,29 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue d'Argenson
381 436 633 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de la collectivité des Associés du 24/09/19, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Nathalie BEAUJEAN épouse PALANQUE, demeurant 13 Rue de la Croix 78440 GUITRANCOURT en remplacement de M. Jean-Claude PALANQUE.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921441

LIVE NATION FRANCE

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
11, rue Paul Lelong
492 345 970 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions collectives des Associés du 17/10/19, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

Live Nation France 2006

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
921509

PIRULETA EDITIONS

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
47, rue Henri Barbusse
749 924 601 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/09/2019, les associés, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
921409

CC HOLDING

SASU au capital de 500 Euros
Siège social : 75002 PARIS
116, rue Saint-Denis
852 833 060 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associée unique du 08/11/2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.101.100 €, par l'apport de 100 % des titres de Madame Céline CHUNG détenus dans la société PETIT BAO (RCS PARIS : 839 875 531), pour le porter de 500 € à la somme de 1.101.600 €, par la création de 1.101.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées.

Modification des articles 6 et 7 des statuts.
Dépôt légal au RCS de PARIS.
921517

MURAT INVESTISSEMENTS

Société en Nom Collectif
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75016 PARIS
59, boulevard Murat
395 034 416 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE en date du 15 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Murat 75016 - PARIS au 5, rue Washington 75008 - PARIS à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Mention au RCS de PARIS.
921425

BANQUE DU GROUPE CASINO

SA au capital de 41 228 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
6, avenue de Provence
434130423 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du CA en date du 17/06/2019, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mr Emmanuel GRENIER, demeurant 10 place Charles Fourier, 33700 MERIGNAC et de le nommer Président du CA, en remplacement de Mr Stéphane BRUNEL, et ce, à compter de cette date.

Aux termes des décisions du CA en date du 11/03/2019, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mr Gautier BAILLY, demeurant 27 rue d'Aviau, 33000 BORDEAUX, en remplacement de Mr Gérard WALTER, et ce, à compter de cette date. Il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mme Magali DAUBINET-SALEN née SALEN, demeurant Impasse Jean de la Fontaine, 42110 FEURS, en remplacement de Mr Jean-Yves HAAGEN, et ce, à compter de cette date.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921434

SEASONWI

Société en Commandite par Actions
au capital de 70 556 617,00 Euros
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
843 051 285 R.C.S. PARIS

Il résulte :

-du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2018

-des procès-verbaux des décisions du gérant en date du 1^{er} juillet 2019

Que le capital social a été porté de 70 556 617 Euros à 76 101 172 Euros par l'émission de 5 544 555 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 Euro chacune, à libérer en numéraire lors de la souscription.

Le 1^{er} juillet 2019, le gérant a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
921388

**CNIM ENVIRONNEMENT
& ENERGIE O&M**

SAS au capital de 2 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
35, rue de Bassano
844 799 734 R.C.S. PARIS

Des décisions de l'Associé unique en date du 26/06/2019 et des Décisions du Président en date du 15/10/2019, il résulte que le capital social a été réduit pour être ramené à 2 400 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
921447

STORIES BUSINESS CENTER

SAS au capital de 2 000 000,00 Euros
Siège social : 75017 PARIS
123, avenue de Wagram
793 082 330 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la société FIDREC et de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Eric GUEDJ.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
921611

SPFPL JONTE

Société de Participations Financières de Professions Libérales
à forme de Société par Actions Simplifiée
au capital de 33 571 Euros
Siège social: 75116 PARIS
27-29, rue de Montevideo
791 426 588 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 28/10/2019, il a été décidé de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de la Société qui devient : « - la détention d'actions de la société BIO PATH, société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) de laboratoires de biologie médicale (397866682 RCS Créteil),

- la détention de parts ou d'actions de toutes autres sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de biologiste médical, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de biologiste médical,

- toute activité accessoire en relation directe avec cet objet et destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient une participation.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS de PARIS.
921488

EVI RUE HENNER SCI

SCI au capital de 8 979 153,33 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de Bruxelles
809 938 384 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/09/2019, il a été décidé de nommer la Société AEW CIOGER, SAS au capital de 828 510 Euros sise 22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS, RCS Paris 329 255 046 en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Daniel FESSON, Carsten CZARNETZKI et Thomas OEBBEKE démissionnaires et de transférer le siège social au 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921485

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU 36 RUE DE L'OURCQ**

Société Civile
au capital de 152,45 Euros
Siège social : 75008 PARIS
86, rue de Monceau
420 713 448 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/09/2018, il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 29/10/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
921475

SARL CCTB INVEST

SARL au capital de 4 500 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
7-9, rue de la Félicité
805 174 265 R.C.S. PARIS

L'associé unique a décidé par PV du 15/09/2019 de nommer la SARL AUDITEURS ASSOCIES FRANCIENS domiciliée 80 rue Cardinet 75017 PARIS, commissaire aux comptes.

Modification au RCS de PARIS.
921462

NEW CO SAB 53

SASU au capital de 10 105 Euros
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
843 960 634 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale du 28/06/2019 a nommé à compter du 28/06/2019 en qualité de :

- Commissaire aux comptes titulaire : KPMG, SA au capital de 5 497 100 euros, ayant son siège social 2 Avenue Gambetta Tour Egho, 92066 Paris la Défense CEDEX, immatriculée sous le n°775 726 417 au RCS de NANTERRE, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, - Commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL, SA au capital de 3 824 000 Euros, ayant son siège social 2 Avenue Gambetta Tour Egho, 92066 Paris la Défense CEDEX, immatriculée sous le n°652 044 371 au RCS de NANTERRE, en nouveau.

Modification au RCS de PARIS.
Mr POLONI Jean-Michel.
921518

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 13 ROULE

Société Civile
au capital de 4 725 500 Euros
Siège social : 75004 PARIS
10, rue du Cloître Notre-Dame
504 686 015 R.C. S. PARIS

L'assemblée générale du 10 octobre 2019 a désigné gérant M. François ROCHMANN demeurant à Paris 16ème, 33, rue Molitor, en remplacement de M. Jean-Patrick CHATILLON.

Modification sera faite au R.C.S. de PARIS.
921534

LE SHACK

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
33, rue Censier
852 512 276 RCS PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/11/2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 750 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921437

UPFACTOR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 14 024 Euros
Siège social : 75011 PARIS
7, avenue de la République
830 762 514 R.C.S. PARIS

Par AG du 11/10/2019 et Décisions du Président du 05/11/2019, le capital a été augmenté de 8.765 € pour être porté de 14.024 € à 22.789 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921461

AFYRIL IMMOBILIER

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75005 PARIS
26, rue Gay-Lussac
820 039 113 R.C.S. PARIS

Suivant acte reçu par Maître DEBORDES, Notaire à SAINT-PAIR SUR MER, le 21/08/2019, les associés ont procédé à l'augmentation du capital social pour le porter à 1 055 909 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
921483

EVI RASPAIL SCI

SCI au capital de 19 653 956,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de Bruxelles
809 943 996 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/09/2019, il a été décidé de nommer la SAS AEW CIOGER immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 255 046, capital 828.510€ domiciliée au 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Daniel FESSON, Carsten CZARNETZKI et Thomas OEBBEKE démissionnaires et de transférer le siège social au 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921486

EVI ATLANTIQUE SCI

SCI au capital de 13 380 013,94 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de Bruxelles
812 398 519 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/09/2019, il a été décidé de nommer la SAS AEW CIOGER immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 255 046, capital 828.510€ domiciliée au 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Daniel FESSON, Carsten CZARNETZKI et Thomas OEBBEKE démissionnaires et de transférer le siège social au 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921489

AU 12

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
38, rue du Sentier
792 568 925 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV de l'AGE du 30-09-2019, il résulte que le siège social a été transféré du 38, rue du Sentier, 75002 Paris au 12, rue de Saint Marceaux, 75017 Paris, à compter du 30-09-2019. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

921537

CORDONNIER FRERES

SARL au capital de 380 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
65, rue Baron Le Roy
076 416 R.C.S. PARIS

L'AGORE du 4/01/2018, a nommé la SA EXA, SAINT DENIS cedex (97476) 4 Rue Monseigneur Mondon - BP 80830, au capital de 40 000 €, 337 725 949 RCS Saint-Denis, Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la SCP MOITRIER-NACCACHE.
921484

CREATIVE DN8

SAS au capital de 4500,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue de la Boétie
852 226 018 R.C.S. PARIS

Par décision de L'AGE en date du 18/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 bis rue Pitel, Porte 21, 97490 Sainte Clotilde à compter du 18/10/2019.
921416

DS AVOCATS

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
Siège social : 75116 PARIS
6, rue Duret

Aux termes de l'extrait des délibérations approuvées par le Conseil de l'Ordre du 09/07/2019, il a été pris acte du retrait comme associé à effet du 1^{er}/01/2019 de Monsieur Thierry GRANTURCO. Aux termes de l'extrait des délibérations approuvées par le Conseil de l'Ordre du 10/09/2019, il a été pris acte du retrait comme associé à effet du 15/09/2019 de Madame Sandra DORIZON. Aux termes de l'extrait des délibérations approuvées par le Conseil de l'Ordre du 24/09/2019, il a été pris acte du retrait comme associé à effet du 1/07/2019 de Monsieur Michel DEBROUX et de l'intégration en qualité d'associé à compter du 1/09/2019 de Monsieur Philippe ZELLER, avocat inscrit au barreau de Paris. Aux termes de l'extrait des délibérations approuvées par le Conseil de l'Ordre du 22/10/2019, il a été pris acte du retrait comme associé à effet du 31/10/2019 de Monsieur Vivian DESMONT. Aux termes de l'extrait des délibérations approuvées par le Conseil de l'Ordre du 5/11/2019, il a été pris acte du retrait comme associé à effet du 1/09/2019 de Monsieur Eric COUTAUD, de l'intégration en qualité d'associé à compter du 10/10/2019 de Monsieur Cyril MAUCOUR, avocat inscrit au barreau de Paris et du retrait comme associé à effet du 18/11/2019 de Monsieur Thibaut VERBIEST.

En conséquence, l'AARPI inter-barreaux est désormais constitué de 55 associés :

M. Daniel CHAUSSE, M. Olivier FAGES, M. Bertrand POTOT, M. Jean-Marie SALVA, M. Frédéric LEVY, M. Jean-Luc RAFFY, Mme Anne SEVERIN, Mme Marie-Pierre ALIX, Mme Martine ZERVUDACKI-FARNIER, M. Jérôme PLATET, M. Olivier MONANGE, Mme Monique AMBAL, Mme Florence BOUTHILLIER, Mme Marie-Christine MERGNY, M. Bernard TEZE, M. Xavier LACAZE, M. Christophe BILLET, Mme Catherine VERNERET, M. Arnaud BURG, M. Arnaud LANGLAIS, Mme Laura CECCARELLI LE GUEN, M. Sébastien LEGRIX de la SALLE, M. Jean-Charles GANCIA, M. David GUILLOT, M. Benoît CHARRIERE-BOURNAZEL, M. Arnaud CONSTANT, M. Yvon MARTINET, Mme Patricia SAVIN, M. Frédéric BELLANCA, M. Michael MOUSSAULT, M. Lubomir ROGLEV, Mme Glwadys BEAUCHET, Mme Chiara POGGI-FERRERO, M. Romain BOURGADE, M. Grégory GUTIERREZ, Mme Nathalie ACKER-SULTAN, Mme Safine HADRI, M. Christian PASCOET, M. Fabrice VAN CAUWELAERT, Mme Marie TRECAN, Mme Véronique FRÖDING, Mme Joanna PELTZMAN, M. Peng CHEN, M. Guillaume SELNET, M. Arnaud ACHARD, Mme Monique FIGUEIREDO, M. Philippe ZELLER, M. Cyril MAUCOUR, M. Jean-Marc PEYRON.

Avocats inscrits au barreau de Paris.

Mme Isabelle CARTON de GRAMMONT, M. Frédéric GODARD-AUGUSTE, M. Paul-Antoine SAINT-GERMAN.

Avocats inscrits au barreau de Bordeaux.

M. Thomas OBAJTEK, Mme Patricia JEANNIN.

Avocats inscrits au barreau de Lille.

M. Jean-Marc POISSON.

Avocat inscrit au barreau de Lyon.

921520

CAMPINGCAR - ON LINE

SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
10, rue de Civry
434 838 140 R.C.S. PARIS

L'AGE du 04/09/2019, a décidé de transférer le siège social au 84, rue de l'Aqueduc 75010 PARIS et de modifier en conséquence les statuts.
921618

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

DE SIGNES

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
153, boulevard Haussmann
509 530 689 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/04/2019, il a été décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921539

CNIM SYSTÈMES INDUSTRIELS

SAS au capital de 2 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
35, rue de Bassano
844 787 218 R.C.S. PARIS

Des décisions de l'Associé unique en date du 26/06/2019 et des décisions du Président en date du 15/10/2019, il résulte que le capital social a été réduit pour être ramené à 1 600 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921443

EVI RASPAIL 2 SCI

SCI au capital de 26 657 261,08 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de Bruxelles
809 944 036 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/09/2019, il a été décidé de nommer la SAS AEW CIOGER immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 255 046, capital 828.510€ domiciliée au 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Daniel FESSON, Carsten CZARNETZKI et Thomas OEBBEKE démissionnaires et de transférer le siège social au 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921487

LINKEE

SAS au capital de 11 850 Euros
Siège social : 75002 PARIS
2, rue de Choiseul
819 611 864 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions du Président en date du 29.07.2019, Le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 13.166 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921508

SCI CHAREV

SCI au capital de 160 200 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de La Grange Batelière
448 885 509 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date de 11/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 37 rue des Petits Carreaux, 75002 PARIS, et ce, à compter de cette date. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921459

FFSPV5

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
877 639 955 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président du 08/11/2019, il a été décidé (i) de modifier la dénomination de la société qui

dévient : **"MB5"**

et (ii) de transférer le siège social au 12 rue Vivienne Lot 3 – 75002 Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

921514

RMP AVOCATS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'Avocats au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
4, avenue Bertie Albrecht
818 022 162 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 10.05.2019 et des décisions du Gérant du 17.06.2019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 395 000 Euros en numéraire pour le porter de 5 000 Euros à 400 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes de l'AG du 17.06.2019, il résulte que M. Hubert VIAL, demeurant 25, rue François 1er – 75008 Paris, a été nommé Co-gérant de la société à compter du même jour.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

921604

LIVE STORE

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
14-16, rue Fantin Latour
853916625 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes du 05/11/2019, les associés ont décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

POP IN SHOP

Les statuts seront modifiés en conséquence.

921548

OFFICE NOTARIAL SEZANNE-ESTERNAY

Jean-Paul ROGOZYK et Christophe ETIEN
Notaires à SEZANNE (51120)
Bureau à ESTERNAY (51310)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRAGMA DEVELOPPEMENT

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
14, cité Tréville
442 100 095 R.C.S. PARIS

Avis est donné du changement de gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRAGMA DEVELOPPEMENT, SCI au capital de 1 000,00 Euros, ayant son siège social à PARIS (75009) 14, cité Tréville, identifié sous le numéro 442 100 095 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Paris.

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, en date du 6 novembre 2019, les associés ont décidé de :

Nommer en qualité de co-gérants à compter du 19 octobre 2016, M. Thomas BRODATY, domicilié à PARIS (75009), 14, cité Tréville et M. Thibault BRODATY, domicilié MONTESSON (78360) 11 bis, rue Félicien Lesage, en remplacement de Monsieur Serge BRODATY, décédé.

Pour avis,
Me Jean-Paul ROGOZYK, Notaire.
921551

AMUNDI OBLIG MONDE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 75015 PARIS
90, boulevard Pasteur
Immeuble Cotentin
329166516 R.C.S. PARIS

Aux termes du CA en date du 09/05/2019, il a été décidé de prendre acte de la désignation en qualité de représentant de la société AMUNDI FINANCE, Administrateur, de M. GUILBAULT Olivier, demeurant 9, BD des frères Vigouroux, 92240 MALAKOFF, et ce, à compter de cette date, en remplacement de M. Olivier LE PICARD.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921595

IL SOLE DI SAINT GERMAIN

société civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
9, rue Dauphine
510 090 541 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 17/10/19 par Me Sylvain CHAMPEIX, Notaire associé, 42, Bd Malesherbes-75008 PARIS, il a été pris acte de la démission de Mme Gabriella ARTONI de ses fonctions de co-gérant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.

921594

OUENZE MUSIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
95, rue La Boétie
843 311 580 R.C.S. PARIS

Par DAU du 23/10/2019, Monsieur Elvis Adidiema, né le 3 juin 1988 à Argenteuil, demeurant 1, rue du Chemin Vert - 95310 Saint-Ouen l'Aumône a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis,
RCS PARIS.
921601

FIZANDI

SAS au capital de 525 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue de Stockholm
851 995 548 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions des Associés en date du 30.08.2019 : - il a été décidé de modifier la dénomination de la société

qui devient : **ODERO**

-et des Décisions du Président en date du 10.09.2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 1.447 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

921605

SOCIETE ANONYME L'IMMOBILIERE DE LA RUE DE VARENNE ET EXTENSIONS

SA au capital de 362 807,20 Euros
Siège social : 75007 PARIS
73, rue de Varenne
592 059 430 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 11.11.2019, il a été pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de la société PALIMEX.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921608

PARIS HOTEL CAPITAL LOUVRE SAINT HONORE

SAS au capital de 1 092 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
141, rue Saint Honoré
490 886 728 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 25 juin 2018, l'associée unique de la société susvisée a décidé de nommer :

1°) Aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire : la S.A.S. CARMYN, dont le siège social est à PARIS (17e arrt.) 6, rue de Thann, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 789 954 161, en remplacement de Monsieur Didier HASSAN, commissaire aux comptes titulaire dont le mandat venu à expiration n'a pas été renouvelé.

2°) Aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant : la S.A.S. LEX AUDIT, dont le siège social est à PARIS (17e arrt.) 6, rue de Thann immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 532 041 936, en remplacement de Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat venu à expiration n'a pas été renouvelé.

POUR PUBLICATION LEGALE.
Le Président.

921575

"HOTELIERE

37 RUE MARBEUF"

S.A.S. au capital de 23 442 000,00 Euros
Siège social : 75016 PARIS
59, avenue de la Grande Armée
793 042 003 R.C.S. PARIS

Aux termes de décisions des associés du 20/09/19, dont le procès-verbal a été enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-SULPICE, le 18/10/2019, Dossier 2019 00048050, référence 7584P61 2019 A 17146, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'une somme de 7.153.860,00 €, pour le porter de 23.442.000,00 € à 30.595.860,00 € par la création de 715.386 actions nouvelles de numéraire de 10,00 € chacune, émises prix de 13,00 €, soit avec une prime d'émission de 3,00 €.

Les articles "APPORTS" et "CAPITAL SOCIAL" des statuts ont été modifiés en conséquence.

921549

RUFFER

SA au capital de 125 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
103, boulevard Haussmann
844 256 982 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 500 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921612

MODELABS MOBILES

SAS au capital de 13 788 697 Euros
Siège social : 75008 PARIS
107, rue La Boétie
753 107 226 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du président en date du 30/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 14 445 301 Euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921582

PARIS HOTEL CAPITAL LOUVRE SAINT HONORE

SAS au capital de 1 092 000,00 Euros
Siège social : 75001 PARIS
141, rue Saint Honoré
490 886 728 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société susvisée, du 24 juin 2019, celle-ci :

1°) a pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire et constaté l'accession de plein droit auxdites fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la S.A.S. LEX AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, sans modification de la durée de son mandat.

2°) a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17° arrt.) 87 bis, avenue de Wagram.

POUR PUBLICATION LEGALE,
Le Président.

921586

LE COMMUNAL EST OUEST

SARL au capital de 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
153, boulevard Haussmann
522 798 180 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 28/06/2019, il a été pris acte que les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant arrivent à expiration.

Il a été décidé de nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT sise 63, rue de Villiers – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 672 006 483, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA) et de ne pas renouveler le mandat de la société 3S.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921672

EVI ATLANTIQUE 2 SCI

SCI au capital de 2 584 814,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue de Bruxelles
820 744 365 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19/09/2019, il a été décidé de nommer la SAS AEW CIOLOGER immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 255 046, capital 828.510€ domiciliée au 22 rue du Docteur Lancereaux en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Daniel FESSON, Carsten CZARNETZKI et Thomas OEBBEKE démissionnaires et de transférer le siège social au 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921491

PALOAN

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
13, rue de Ferronnerie
434 759 841 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Michel MICHEL demeurant 30, rue Damrémont 75018 PARIS, en remplacement de M. Mario MENEHINI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921661

**FRANCOISE ZAFRANI
CONSULTING**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 75009 PARIS
3 bis, rue La Bruyère
821 127 073 R.C.S. PARIS

Par décision du 29 octobre 2019, le Président a transféré le siège social au 17, rue Henry Monnier – 75009 Paris, à compter du 1er novembre 2019.
921623

K-RIMONE

SARL au capital de 35 388 794,00 Euros
Siège social : 75017 PARIS
123, avenue de Wagram
539 700 668 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019, il a été décidé de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes titulaire : - La société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, SELARL dont le siège société est sis 21, rue de Téhéran 75008 PARIS, 482 026 739 RCS PARIS
- La société EXPERTISES ET SERVICES, SARL dont le siège social est sis 80, rue Cardinet 75017 PARIS, 434 444 345 RCS PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921619

JAPAN CENTER SARL

EUURL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
115, rue de l'Abbé Groult
834 363 376 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associée unique en date du 23/09/2019, il a été décidé de : - transférer le siège social au 199, rue de Vaugirard 75015 PARIS ; - nommer en qualité de Gérant M. TABUCHI Yusuke demeurant 29, place Georges Pompidou 92300 LEVALLOIS-PERRET ; en remplacement de M. DRAGUSSEAU Vincent.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921646

**MICROÉCONOMIE APPLIQUÉE
M.A.P.P.**

SASU au capital de 25 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, square de l'Opéra-Louis Jouvot
500 710 363 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 15/10/2019, il a été décidé nommer en qualité de Directeur Général la société LE CAP, SAS, 68, rue Hallé 75014 PARIS, 837 472 968 RCS PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921353

SOCIETE FONCIERE LAMAZE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
5 bis, rue de Rochechouart
833 695 513 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 25/10/2019, l'Associé Unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921404

PROJET FLOOKA PF

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75004 PARIS
1, rue Pernelle
832 714 398 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 25/10/2019, les actionnaires, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921572

LA HULOTIERE

SARL au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
21, rue du cirque
480 282 136 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 16/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 71 400 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
921704

6&7

SAS au capital de 80 610 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19, rue de Milan
819 928 896 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Mixte en date du 18/10/2019, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921685

ILLICOPRO

SAS au capital de 32 939,37 Euros
Siège social : 75002 PARIS
12, rue du quatre-septembre
825 188 576 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 30 août 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 11 444,93 Euros pour le porter de 32 939,37 Euros à 44 384,30 Euros par l'émission de 1 444 493 actions ordinaire nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 Euro à libérer intégralement en numéraire.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 5 septembre 2019, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
L'Article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de PARIS.
921688

**ALIZE INTERNATIONAL
DIFFUSION**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75014 PARIS
16 bis, rue d'Odessa
422 387 092 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 14/10/2019 il a été décidé de nommer pour une durée illimitée M. Laurent BAUDRY demeurant 30, avenue du Général Michel Bizot, 75012 PARIS, gérant en remplacement de M. Pierre BAUDRY, démissionnaire.
L'article 12 (5°) a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921692

SEASONAU

Société par Actions Simplifiée
au capital de 70 428 332,40 Euros
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
842 763 948 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 1er mars 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 152 124,80 Euros pour le porter de 70 428 332,40 Euros à 70 580 457,20 Euros par l'émission de 1 521 248 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,10 Euro à libérer en numéraire.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 1er juillet 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 648 514,70 Euros pour le porter à 71 228 971,90 Euros par l'émission de 6 485 147 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,10 Euro à libérer en numéraire.

Le 1er juillet 2019, le Président a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 8 juillet 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 75 247,50 Euros pour le porter à 71 304 219,40 Euros par l'émission de 752 475 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,10 Euro chacune à libérer en numéraire.
Le 8 juillet 2019, le Président a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.
L'Article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
921658

JYL PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
porté à 45 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
96, boulevard du Montparnasse
837 594 431 R.C.S. PARIS

Par décision du 14/11/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 35 000 Euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital : 10 000 Euros.
Nouvelle mention :
Capital : 45 000 Euros.
POUR AVIS, Le Président.
921660

**SOCIETE DE VALORISATION
FONCIERE ET IMMOBILIERE
SOVAFIM**

SA au capital de 120 037 000,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
27, rue de la ville d'Evêque
428 684 963 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 18/02/2019, il a été pris acte de la fin des fonctions d'Administrateur de M. François BERTRAND.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921700

REALITY AGENCY

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue de la Boétie
830 975 421 R.C.S. PARIS

Le 01/03/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 12, rue Eugène Jumin, 75019 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.
921712

PREVOYANCE AESIO MACIF

SA au capital de 30 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
25, place de la Madeleine
841 505 787 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 02/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité d'Administrateur, M. Vianney LEVEUGLE, demeurant 96, rue Basse - 62660 BEUVRY en remplacement de M. Alain TISON et M. Jean-Marc SIMON, demeurant 25, rue Amos Barbot - 17000 LA ROCHELLE en remplacement M. Fred VIANAS.

Il a également été décidé de nommer M. Olivier BRENZA, demeurant Chemin des Crêtes - 30600 VAUVERT, en qualité de Directeur Général, en remplacement de M. Dominique CHAIGNON, temporairement absent.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921693

ENTRE DEUX

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
11, rue Paul Lelong
827 744 186 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions du Président en date du 22/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 13, rue du Mail 75002 PARIS.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921643

"CAB"

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75018 PARIS
1, rue Joseph de Maistre
384 462 826 R.C.S. PARIS

L'AGE du 2/08/2019, a décidé de transférer le siège social à PARIS (75018) 31, rue Lepic.
Mention au RCS de PARIS.
921680

SCI TULLET COTENTIN

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
17, rue Henri Monnier
848 862 041 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue de Latran – 75005 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921684

**AMUNDI CONVERTIBLES
EUROLAND**

Société d'Investissement
à Capital Variable
Siège social : 75015 PARIS
90, boulevard Pasteur
349 656 454 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du CA en date du 17/05/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE & ASSOCIES, sise 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, RCS NANTERRE 572 028 041, et ce, à compter de cette date, en remplacement de la société KPMG SA.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
921636

SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT
8, Rue de la République
36000 CHÂTEAUROUX
02-54-60-54-14

**DES HISTOIRES ET
DES HOMMES PRODUCTION
(2H PRODUCTION)**

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
Siège social : 75017 PARIS
3, place Boulnois
507 652 717 R.C.S. PARIS

**AVIS DE MODIFICATION
DE LA GERANCE**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2019, Monsieur Xavier LECOMPTE, né le 05/04/1963 à MEAUX (77), demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 8, rue Samarcq, a été nommé gérant de la société DES HISTOIRES ET DES HOMMES PRODUCTION (2H PRODUCTION) à compter de cette même date et pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Natacha PAPIN - HARRY, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.

921695

WHITE ALPAGA

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
78, avenue Raymond Poincaré
818 510 158 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2019, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société devenant :

"La Manufacture"

et de transférer le siège social du 78, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS au 31, rue de Beaune 75007 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
921620

ORTHOIN3D

SAS au capital social de 55 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue de la Boétie
824 672 281 R.C.S. PARIS

Au terme du PV du 22/10/2018, les associés ont décidé :

- D'augmenter le capital social de la Société de 2 892 Euros pour le porter ainsi de 55 000 Euros à 57 892 Euros, par émission de 2 892 actions ordinaires nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire
- nommer comme Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée Monsieur Alexandre DE GANDT, demeurant 10, rue Rosa Bonheur - 75015 Paris, France.
Modification des statuts en conséquence.
921698

SCI TULLET RIVE GAUCHE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
17, rue Henri Monnier
841 103 948 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue de Latran - 75005 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
921679

WIKIDIL

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
9, rue Paul Lelong
523 852 689 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 01/10/2019 et à compter de cette même date, l'Associé Unique : - a nommé en qualité de Président : la société JJXD, SAS au capital de 2 000 Euros dont le siège social est situé « 33, rue Joubert 75009 PARIS », immatriculée au RCS de Paris sous le n° 877 641 308 en remplacement de M. Laurent GUYADER, démissionnaire. - a nommé en qualité de Directeur Général : M. Xavier DESMARAIS, demeurant « La Chauvelière » - 37230 LUYNES.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.

921725

Additif à l'annonce n° 918995, parue dans le présent journal du 09.10.2019, concernant la société TOKAI France SAS, il convient d'ajouter suivant la décision des associés du 30.09.2019, ont été nommé en qualité de Membre du Comité de Surveillance : M. Serge AMAR, demeurant 130, av de Versailles 75016 PARIS, M. Daniel BOUGHANIM, demeurant 5, av de la Division Leclerc 92310 SEVRES, M. Felix HON, demeurant 2055 S Haven Ave, Ontario, Californie 91761 (États Unis), M. Tony HON, demeurant 2055 S Haven Ave, Ontario, Californie 91761 (États Unis), M. Jackson HON, demeurant 2055 S Haven Ave, Ontario, Californie 91761 (États Unis), M. Vincent HON, demeurant 2055 S Haven Ave, Ontario, Californie 91761 (États Unis), M. Calvin KWOK, demeurant 16959 Viana Drive, Chino Hills, Californie 91709 (États Unis).
921721

"CMA HOLDING"

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 135 000 Euros
Siège social :
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
46, quai d'Artois
824 410 500 R.C.S. CRETEIL

Par décisions de l'associé unique du 21.06.2019, il a été décidé de transférer le siège social de : Le Perreux-sur-Marne (94170) - 46, quai d'Artois à Paris (75001) - 1, rue Montorgueil, à compter du 1er octobre 2019. Cédric ORRIERE, demeurant à Le Perreux-sur-Marne (94170) 46, quai d'Artois demeure **Président**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Radiation au RCS de Créteil et nouvelle immatriculation au RCS de Paris.
921393

FUSIONS

EDUCIN BIDCO

SAS au capital de 234 840 190,50 Euros
Siège social : 75005 PARIS
43, quai de Grenelle
838 719 664 R.C.S. PARIS

et

INSIGNIS MANAGEMENT

SAS au capital de 1 117 047 Euros
Siège social : 75005 PARIS
43, quai de Grenelle
798 548 475 R.C.S. PARIS

Ont établi en date du 03/10/19 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société INSIGNIS MANAGEMENT par la société EDUCIN BIDCO, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 07/10/19 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC N°196 A du 10/10/19, annonce N°938, et pour la société absorbante au BODACC N° 196 A du 10/10/19, annonce N° 936.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 13/11/19. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la société INSIGNIS MANAGEMENT.

Pour avis et mention.

921588

**TRANSMISSION UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

SCCV MONTESSON

JULES FERRY

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
77, avenue des Champs Elysées
833 543 846 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2019, la Société H&C PLUBEL, SASU au capital de 1 000 Euros dont le siège social est situé 77, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS n°844 047 266 R.C.S. PARIS a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le TGI de Paris.

Le dépôt légal sera effectué au TGI de PARIS.

921540

NOMDOS

Société d'avocats

10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

**SOCIETE HOLDING
FINANCIERE DE GESTION**

S.O.L.F.E.G.E

Société Anonyme
au capital de 137 356,75 Euros
Siège social : 75005 PARIS
1, rue de Poissy
331 904 045 R.C.S. PARIS

Suivant décision du 25 octobre 2019, la société « ARDEN OPTIC », société par actions simplifiée au capital de 185 325 Euros, ayant son siège social à PARIS (75005), 33, quai de la Tournelle, identifiée sous le numéro 786 620 518 R.C.S. Paris, agissant en qualité d'associée unique de la Société Holding Financière de Gestion - S.O.L.F.E.G.E, a décidé la dissolution anticipée de cette dernière, sans liquidation, à compter du jour même, par application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil ; cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la Société Holding Financière de Gestion - S.O.L.F.E.G.E. au profit de la Société « ARDEN OPTIC ».

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Paris. Mention de la dissolution sera faite au R.C.S. de Paris.

Pour avis.

921438

DISSOLUTIONS

B2SCAN

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
23/25, avenue Mac-Mahon
535 139 570 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 15/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. SEMOUR Frédéric demeurant 4, avenue de Messine 75008 PARIS a été nommé en qualité de liquidateur. De ce fait il est mis fin à ses fonctions de Président. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

921454

EURO - DOC

SARL au capital de 16 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue de Duras
479 532 806 R.C.S. PARIS

L'associée unique a décidé le 30/09/2019 de dissoudre la société par anticipation, de nommer en qualité de liquidateur Mme Caroline MESTCHERSKY demeurant 3, rue de Duras 75008 PARIS et de fixer le siège de liquidation à cette même adresse. Dépôt au RCS de PARIS.
921529

SCI BILI

Société Civile Immobilière
au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
5, rue Vercingétorix
499 167 732 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/10/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à la date de ce jour, nommé comme Liquidateur, Mme Danielle LE COUTURIER, demeurant à PARIS 75014, 5, rue Vercingétorix, et fixé le siège de liquidation au siège social de la Société.
Mention en sera faite au RCS de PARIS.
921567

Lebas Besse Immobilière

SCI au capital de 40 430 Euros
Siège social : 75001 PARIS
7, rue Sainte Anne
454 501 123 R.C.S. PARIS

L'AGE du 08-09-2019 a décidé de dissoudre la société à compter de ce jour et de nommer M. Jacques Verzura, 40, rue Liévin B-7387 Roisin Belgique en tant que liquidateur de la société. Siège de la liquidation, 7, rue Sainte Anne (75001) Paris. Dépôt des actes au Greffe de PARIS.

Pour avis le liquidateur.

921683

NEWLAND CONSULTING

SARL en liquidation
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
101, rue de sèvres
794 457 259 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 31/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Patricia FLORIN demeurant 55 bis, rue des Saints Pères, 75006 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
921574

BARBARA BLENY
DIRECT MARKETING
 SARL en liquidation
 au capital de 7 500,00 Euros
 Siège social : 75006 PARIS
 18, rue Jacob
 509 924 429 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 24/06/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. BARBARA BLENY demeurant 18, rue Jacob, 75006 PARIS, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
 921638

ACHAPPAZ EXPERTISE
 S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 75012 PARIS
 54, rue de Wattignies
 807 575 618 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/09/19, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société au 30/09/19. M. Alexandre CHAPPAZ, demeurant 54, rue de Wattignies 75012 Paris, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 921708

PASSION8
 Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 10 000 Euros
 Siège social : 75010 PARIS
 61, rue de Chabrol
 818 907 545 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 septembre 2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30.09.2019. Monsieur Marc BODIN-JOYEUX, demeurant 3, Villa des Vosges 92270 Bois-Colombes, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 921528

LE DIRE ET LE FAIRE
 SARL en liquidation
 au capital de 8 000 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 54, rue Taitbout
 788 618 106 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un ASSP du 21/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mr Gérald NICOLAY demeurant 17 rue Marx Dormoy, 93160 NOISY LE GRAND a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur.
 RCS PARIS.
 921427

SCI SUMMERSIDE PARK
ARTENOVA
 SCI au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 75002 PARIS
 1, place Boieldieu
 818 238 057 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2019 il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 13 novembre 2019. La société EVOLUVIE au capital de 10 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75002) 1, place Boieldieu,

480 187 640 RCS PARIS représentée par Mme Daphné Baudelaire, demeurant à Paris, 75002 1, place Boieldieu, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
 921727

CLÔTURES DE LIQUIDATION

LA TRADITION DU FAUBOURG
 Société par Actions Simplifiée
 Société en liquidation
 au capital de 288 000 Euros
 Siège social : 75010 PARIS
 121, rue du Faubourg Du Temple
 802 493 304 R.C.S. PARIS

Aux termes du p-v de l'AGE du 30/09/2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
 - approuvé les comptes de liquidations ;
 - donné quitus au liquidateur, Monsieur Ben Rabah, et déchargé de son mandat ;
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation ;
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris.
 921552

ELEC +
 SASU en liquidation
 au capital de 2 000 Euros
 Siège social : 75011 PARIS
 28-30, rue Titon
 800 899 577 R.C.S. PARIS

L'AGO réunie le 31/10/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. William DURAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à la date du 30 septembre 2019.
 Radiation au RCS de PARIS.
 921405

Ligne et style
 SARL en liquidation
 au capital de 7 622 Euros
 Siège social : 75016 PARIS
 66, rue de la Pompe
 642 043 152 R.C.S. PARIS

Selon procès-verbal du 3 octobre 2019, l'associé unique Madame de SENNEVILLE Inès demeurant à 137 rue du Ranelagh 75016 Paris a :
 - approuvé les comptes de liquidation,
 - donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation.
 Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.
 921423

SCI MARELYTHOS
 Société Civile Immobilière
 au capital de 210 Euros
 Siège social : 75019 PARIS
 9 bis, rue de la Villette
 498 002 112 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 24 juillet 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
 Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
 Pour avis, Le liquidateur.
 921515

ACHAPPAZ EXPERTISE
 S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 75012 PARIS
 54, rue de Wattignies
 807 575 618 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/09/19, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
 La société sera radiée au RCS de PARIS.
 921710

**CONVOICATIONS
 AUX ASSEMBLÉES**

**ASSOCIATION
 DE PREVOYANCE
 ET D'ASSISTANCE AUX
 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
 "A.P.A.S.H."**
 Association régie
 par la loi du 1er juillet 1901
 Siège social : 75002 PARIS
 5, rue des Colonnes

Les membres de l'Association sont priés d'assister à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le :
**MERCREDI 4 DECEMBRE 2019
 à 11 HEURES**
 au siège social : 5 Rue des Colonnes PARIS (75002), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
EN LA FORME ORDINAIRE :
 - Lecture du rapport moral et d'activité de l'exercice clos le 30 juin 2019,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019,
 - Quitus aux Administrateurs,
 - Affectation du résultat de l'exercice considéré,
 - Approbation du budget et du plan d'actions pour l'exercice qui sera clos le 30 juin 2020,
EN LA FORME EXTRAORDINAIRE :
 - Modification de l'article 12.3 des statuts de l'Association,
 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.
 921526

LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un acte SSP du 01/11/2019 Mr Hamzehlouyan Morteza 19 av du clos Renaud 95230 Soisy sous Montmorency, A donné en location gérance à :
 La Sarl Merzouk Yanis, SARL au capital de 100 Euros sise 67 rue Cartier Bresson 93500 Pantin, 877 734 764 RCS BOBIGNY,
 Un fond de commerce de licence de taxi n°12550 sis et exploité à Paris pour une durée allant du 01/11/2019 au 01/11/2020 renouvelable par tacite reconduction.
 921571

**OPPOSITIONS
 VENTES DE FONDS**

Rectificatif à l'annonce parue le 26/10/2019 dans le présent journal concernant la cession de fonds de commerce par la SARL « HAYASHI SUSHI » à la SAS « SUSHI RO », il fallait lire la société SUSHI RO est : immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 878 586 684 et que la dénomination sociale du vendeur est HAYASHI SUSHI et non HAYASHI SUHSI. Le reste de l'annonce demeure sans Changement.
 921428

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2019, enregistré au Service départemental de l'enregistrement PARIS ST-HYACINTHE, le 02/10/2019, Dossier 2019 00050691, référence 7544P61 2019 A 20448,

La société SISTERS GROUPE, SARL au capital de 10 000,00 Euros, dont le siège social est sis 3, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS, 803 574 227 RCS PARIS, a vendu à
 La société THE FRIENDLY KITCHEN, SAS au capital de 5 000,00 Euros, dont le siège social est sis 13, rue des Petits Carreaux 75002 PARIS, 853 617 363 RCS PARIS,

Un fonds de commerce de restauration sis et exploité 8, rue Popincourt 75011 PARIS.
 La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100 000,00 Euros.
 La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 30/09/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance au cabinet de M. Frédéric LEVADE, Avocat au barreau de Paris, associé de CHAIN Association d'Avocats, AARPI, 46, rue Blanche à 75009 PARIS.
 921392

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 5 novembre 2019, enregistré au SDE PARIS ST-HYACINTHE, le 8 novembre 2019 (Dossier 2019 00057066, Référence 7544P61 2019 A 23163), la société « LES ENFANTS DE LA BULLE », SARL au capital de 1 500 Euros dont le siège social est fixé : 17, rue Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS – RCS PARIS 521 167 890, A cédé à :

La société « CALI SISTER 1 », SAS au capital de 5 000 Euros dont le siège social est fixé : 17, rue Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS – RCS PARIS: 878 407 071,

Le fonds de commerce de « restauration – vente de vins et alcools emporter » sis et exploité : 17, rue Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 900 000 euros, Jouissance : 5 novembre 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès du Maître Marc PEUFALLIT, avocat au barreau de Paris, domicilié : 32, rue Fortuny - 75017 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.
 921371

Acte : S.S.P du 08/11/2019 enregistré au service départemental de l'enregistrement PARIS ST-HYACINTHE le 13/11/2019 Dossier 2019 00057627 référence 7544P61 2019 A 23430.

Vendeur : la SARL « LK » au capital de 4 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75019) – 72, rue Curial (498 176 858 RCS PARIS).

Acquéreur : la SAS « SOCIAL INVEST » au capital de 5 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75019) – 72, rue curial (853 501 799 RCS PARIS).

Fonds de commerce : d'HOTEL CAFE RESTAURANT situé à PARIS (75019) – 72, rue Curial, connu sous l'enseigne « HOTEL d'AKBOU » sis à PARIS (75019) – 72, rue Curial.
 Prix : 900 000 Euros.

Entrée en jouissance : le 08/11/2019.
 Les oppositions : reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications pour la validité et la réception au Séquestre juridique de l'Ordre des Avocats de PARIS domicilié 11, place Dauphine – 75053 PARIS cedex 01 et pour la correspondance et le renvoi des pièces au cabinet STC PARTNERS – 61, rue de Monceau – 75008 PARIS, pris en la personne de Maître Lionel JUNG ALLEGRET.
 POUR INSERTION.
 921585

Par acte SSP en date à PARIS du 04/11/2019 enregistré au SDE PARIS ST-HYACINTHE le 13/11/2019 (Dossier 2019 00057594, Référence 7544P61 2019 A 23408), Monsieur Jean-Marc MALTRAIT et Monsieur Grégoriy BALMADIER, son époux, demeurant ensemble : 11, rue Mandar - 75002 PARIS, Monsieur Jean-Marc MALTRAIT est immatriculé RCS PARIS 493 579 411,

Ont cédés à :
La société « MONTORGUEIL », SNC au capital de 1 000 Euros, sis 45-47, rue de Montorgueil - 75002 PARIS, immatriculée RCS PARIS 878 071 356,

Le fonds de commerce de « CADEAUX - TABLETTERIE JEUX DE LA FRANÇAISE DES JEUX » auquel est attachée la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « LE CALUMET DES HALLES » sis et exploité : 45-47, rue de Montorgueil - 75002 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 800 000 Euros. Jouissance : 04/11/2019, les oppositions, s'il y a lieu, domicile sera élu au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance, dans les 10 jours de la publicité au BODACC, domicile sera élu au Cabinet secondaire de Maître Catherine PUECH FABRE, Avocat sis 273 ter, rue d'Epinay - 95360 MONTMAGNY.
921606

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date à PARIS du 2 mai 2015, Madame Paulette JEANSON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur René COLLIGNON, demeurant à PARIS (75014) 12, rue Furtado Heine, décédée à JOINVILLE-LE-PONT (94340) (FRANCE), le 12 septembre 2019, a institué une légataire universelle.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alexis BAUDRY, notaire à PARIS (75018), suivant procès-verbal en date du 17 octobre 2019, suivi d'un acte complémentaire constatant la saisine en date du 7 novembre 2019, dont la copie authentique du tout a été envoyée au greffe du TGI de PARIS (75859) le 12 novembre 2019.

Il résulte dudit procès-verbal que le légataire universel répond aux conditions de sa saisine.

L'Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Charline BOIS-DE-FER, notaire à SAINT-MAURDES-FOSSES (94100) 12, avenue Emile Zola (référence CRPCEN : 94003), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921429

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Madame Barbara Goddard THACHER est décédée à PARIS (75010) le 2 juillet 2019, en ayant institué par testament olographe un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Delphine VINCENT, notaire à PARIS (8ème) 10, rue du Cirque, chargé du règlement de la succession.
921598

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de Procédure civile
Loi n° 216-1547 du 28 novembre 2016

Suite au décès de Madame Suzanne Andrée COLLET, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 13ème arrondissement (75013) 35-40, rue Lebrun. Née à PARIS 15ème arrondissement (75015), le 28 mai 1921.

Veuve de Monsieur Jean Marie Charles Félix COLIN et non remariée. Décédée à PARIS (75013), le 27 août 2019, ayant établi un testament olographe en date à PARIS du 3 février 2006, instituant cinq légataires universelles,

Ainsi constaté dans l'acte contenant procès-verbal de dépôt et de description testament reçu par Maître Floriane Régnier, notaire à PARIS, le 18 septembre 2019 qui a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Tout intéressé peut s'opposer à la saisine de la légataire universelle. Cette opposition doit être faite par écrit au domicile du notaire : SCP HAUSSMANN NOTAIRES - 140, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.
921457

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testaments des 18/07/2007 et 23/06/2014 déposés au rang des minutes de Maître Guillaume BELLEIL, Notaire à PARIS (75008), 2 avenue Hoche, CRPCEN 75164, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au Tribunal de grande instance de PARIS.

Madame Marcelle Fortunée BENACERRAF, demeurant de son vivant à PARIS (75012) 40 rue de Toul, née le 23/12/1923 à ORAN (Algérie) et décédée le 21/08/2019 à PARIS (75012), veuve de M. Isaac Roger MERGUI a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Guillaume BELLEIL, susnommé, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
921522

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 janvier 2005, Madame Madeleine Henriette Joséphine DESERT, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 2ÈME ARRONDISSEMENT (75002) 10, rue de Tracy. Décédée à PARIS 2ÈME ARRONDISSEMENT (75002) (FRANCE), le 15 juin 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amanda RULLON, Notaire au sein de l'Office Notarial de Maître Dominique PESSINA, Notaire à PARIS (7ème), 242, boulevard Saint-Germain, le 4 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître PESSINA, notaire à PARIS, référence CRPCEN : 75081, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921584

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2018, Monsieur Stéphane Jean-Louis BRACCO, en son vivant responsable d'affaire électricité, demeurant à PARIS 19^e arrondissement (75019) 19, rue Mathis. Né à PARIS 15^e arrondissement (75015), le 29 avril 1963. Célibataire. Ayant conclu avec Madame Anne-Marie MAUGUIN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Denis LEROY, notaire à PARIS, le 29 octobre 2018. Contrat non modifié depuis lors. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PARIS 12^e arrondissement (75012) (FRANCE), le 17 septembre 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Myriam ZDIRI, Notaire soussigné, au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Pascal CHASSAING, Raoul le FOYER de COSTIL, Denis LEROY et Frédéric BEHIN, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7^e), 20, avenue Rapp, le 8 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Myriam ZDIRI, notaire à PARIS (75007) 20, avenue Rapp, référence CRPCEN : 75119, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921424

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2006, Mme Renée Marcelle TOUSSAINT, en son vivant retraitée, née à LANDAU (ALLEMAGNE), le 17 mars 1928, demeurant à PARIS 15ème arrondissement (75015) 148, rue de Lourmel, célibataire, décédée à PARIS 15ème arrondissement (75015) le 5 juin 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LUBERDA, Notaire Associé à EPINEUIL-LE-FLEURIEL (Cher), le 31 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, et a été reçu par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS le 5 novembre 2019.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Christophe LUBERDA, notaire à EPINEUIL-LE-FLEURIEL (18360), 13, Grand'Rue, référence CRPCEN : 18045, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis. Me Christophe LUBERDA.
921445

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à PARIS du 23 mars 2007, Mademoiselle Annie Gabrielle BARBAT, demeurant à PARIS 20ème arrondissement (75020) 166, rue de Bagnolet a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain ORFANI, Notaire salarié de la Société dénommée « Office Notarial Paris République », société civile professionnelle titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (dixième arrondissement), 16, place de la République, le 8 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain ORFANI, notaire à PARIS, référence CRPCEN : 75015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et en annexe copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921451

AVIS DE SAISINE D'UN LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe fait à PARIS en date du 17 mars 2019, Monsieur Isidore ALVO, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 14ème arrondissement (75014), 106, boulevard Arago. Né à PARIS 10ème arrondissement (75010), le 8 octobre 1928. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi que l'atteste son acte de naissance. De nationalité française, résident en France au sens de la réglementation fiscale. Décédé à ARCACHON (33120), 368, boulevard de la Plage, où il se trouvait momentanément, le 25 juillet 2019.

A institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Aurélie CARBONI, Notaire à PARIS, suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2019 constatant la saisine du légataire universel. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS et réceptionnée le 12 novembre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Aurélie CARBONI, Notaire à PARIS (75014), 30, place Denfert Rochereau, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition susmentionnée.

Pour avis, Maître Aurélie CARBONI.
921635

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédéric LAURET, Notaire à PARIS (16^e) 16, avenue Kléber, le 14 novembre 2019, Monsieur Louis Marie Alexandre Jean CLEON, et Madame Véronique Yvonne Marie Jacqueline TAGU, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75017) 42, avenue Niel, mariés à VANDEOEUVRE-LES-NANCY (54500) le 30 octobre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant. Les oppositions seront reçues chez le notaire susnommé dans les trois mois de la présente publication.
921668

Par acte authentique reçu le 08/11/2019, par Maître Denis SALZES, notaire à PARIS (75013) 49, avenue des Gobelins, CRPCEN n° 75222,

M. Dominique Guy DELTSEF et Mme Marie-José RUMIGNY, V.D.I., son épouse, demeurant à PARIS (75013) 3 bis, rue Françoise Dolto, mariés à la mairie de PARIS (75013) le 06/10/1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre BOY, notaire à PARIS, le 06/10/1987, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial afin d'y adjoindre une société d'acquêts, une clause de préciput en faveur du conjoint survivant des époux et l'apport d'un bien propre par Mme RUMIGNY à la communauté.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'office notarial de Maître Denis SALZES susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de grande instance du domicile des époux.
921626

Aux termes d'un acte authentique reçu le 12 novembre 2019 par Maître Antoine CELLARD, Notaire Associée à PARIS, M. Edward Patrick CROWE né le 1er décembre 1983 à WREXHAM MAELOR (PAYS DE GALLES) demeurant à PARIS (75011) 20, rue Petion et Madame Yulia Enverovna CROWE née KASUMOVA née le 16 mai 1986 à OUSTINOV (RUSSIE) demeurant à PARIS (75011) 20, rue Petion, Mariés sans contrat le 4 janvier 2016 à CARDIF (PAYS DE GALLE), se considérant, depuis leur mariage, mariés sous le régime légal britannique de la séparation de biens,

Ont conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention de La Haye, désigné comme devant s'appliquer à leur régime matrimonial, rétroactivement depuis le 12 novembre 2019, la loi française, prise comme loi de résidence des deux époux et vouloir être soumis au régime de la communauté de biens.

Les oppositions des créanciers à cette désignation de loi applicable, seront reçues dans les trois mois après que les formalités de publicité prévues à l'article du Code civil précité, aient été accomplies. Ces oppositions devront être reçues en l'Office Notarial. CRPCEN 94053.

Pour insertion, Le Notaire.

921519

Suivant acte reçu par Maître Laurence DUHAMEL, notaire associée de la Société « TARRADE LE PLEUX MOISY-NAMAND DUHAMEL, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », dont le siège est à PARIS (8^{ème}), 83 Boulevard Haussmann, le 30 octobre 2019, Monsieur Olivier Claude Marie COURSIMAULT, retraité, et Madame Catherine Jeanne Marie-Henriette SIMONDET, sans profession, demeurant ensemble à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) 8 avenue Alphand.

Mariés à la mairie de PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 10 mai 1989 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ayant aménagé leur régime matrimonial suivant acte reçu par Maître Laurence DUHAMEL, notaire à PARIS, le 9 mai 2018 devenu définitif par suite de non-opposition.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois à compter de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier au notaire susnommé.
921613



Suivant acte reçu par Maître Benoit DELESALLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Benoit DELESALLE, Isabelle ARSEQUELMEUNIER, Lionel GALLIEZ, Thierry DELESALLE, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à PARIS (1er) 26, avenue de l'Opéra (n° CRPCEN : 75022), le 13 novembre 2019, Monsieur Serge Roger Jean Pierre MOULIN, retraité, né à LA FLECHE (72200) le 29 juillet 1934 et Madame Mauricette VACHERAT, retraitée, née à PARIS 13ème arrondissement (75013) le 15 octobre 1950, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 20ème arrondissement (75020) 118 bis, rue Pelleport, mariés à la mairie de PARIS 11ème arrondissement (75011) le 7 mai 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont décidé de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle, avec stipulation notamment d'une clause de dispense de reprise des apports et d'une clause d'attribution intégrale en cas de dissolution par décès.

Pour toute opposition de créanciers formée conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, domicile est élu en l'Étude de Maître Benoit DELESALLE, notaire susnommé.

POUR AVIS ET MENTION, Maître Benoit DELESALLE.
921654

Suivant acte reçu par Maître Didier RABOULIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, le 8 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE par :

Monsieur Bruno Marie Pierre RATTEZ, ingénieur, et Madame Agnès Marie Germaine Georgette JARDE, architecte, demeurant ensemble à PARIS (75017) 7, rue Denis Poisson.

Mariés à la mairie de CHARTRETTES (77590) le 29 avril 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître ROGEZ, notaire à CHARENTON-LE-PONT, le 10 avril 1989.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
921631

Par acte authentique reçu le 25 octobre 2019, par Maître CARRE Aude, notaire à PARIS 7ème, 34 bis, rue de l'Université, n° CRPCEN 75005

Monsieur Boaz BEERI, et Madame Patricia Marie Sendra MANGEOL, son épouse, demeurant Monsieur à TORONTO (Canada) 205 Manning Avenue Apt 602 et Madame à PARIS 5ème 3, rue du Puits de l'Ermitte.

Mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS 5ème ARRONDISSEMENT (75005) le 9 juillet 2019 sous le régime de la séparation de biens ont déclaré aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une société d'acquêts.

Les époux ont élu domicile en l'étude de Maître Aude Carré pour les besoins de la publicité.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître CARRE Aude notaire susnommé.
921605

Par acte authentique reçu le 30/10/2019, par Maître Denis SALZES, notaire à PARIS (75013) 49, avenue des Gobelins, n° CRPCEN (75222) Monsieur Marcel SZUC, et Madame Raymonde Ginette WAJNTRAUB, épouse SZUC, demeurant ensemble à PARIS (75013) 31, rue Abel Hovelacque, mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS (75004) le 02/02/1957 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial afin d'y adjoindre une clause de préciput en faveur du conjoint survivant des époux et l'apport d'un bien propre par Madame WAJNTRAUB épouse SZUC, à la communauté. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître SALZES Denis.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.
921655

Monsieur Alexandre Adrien Bernard Arthur CAVE, responsable commercial Île-de-France, et Madame Marie-Aude Simone Monique Carine PAULHIAC, architecte d'intérieur, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 18ème arrondissement (75018) 3, rue des Cottages. Mariés en premières noces à la mairie de CHERVES (86170) le 15 juillet 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Suivant acte reçu par Maître Adrien GRANATA GOLDMAN, notaire à PARIS (75007), 9, rue de Villersexel, le 13 novembre 2019, CRPCEN : 75074, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.

En cas d'opposition celle-ci devra se faire auprès de Maître Adrien GRANATA GOLDMAN, notaire à PARIS (75007), 9, rue de Villersexel, dans le délai de trois mois à compter de la parution de cette insertion.
921669

Par acte authentique reçu le 14 novembre 2019, par Maître Thomas LEVEQUE, notaire à PARIS (75016), n°CRPCEN (75067) Monsieur Jacob Claude SARFATI et Madame Maria France ANDRIGHETTO, épouse SARFATI, demeurant ensemble à PARIS (75019) 7, rue Louise Thuliez mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS (75019) le 03/03/1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle, tel que prévu par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître Thomas LEVEQUE, susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du TGI du domicile des époux.
921696

Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION



www.jss.fr

AVIS D'INSAISSABILITÉ

Aux termes de deux actes authentiques du 04/11/2019, reçu par Maître Marie MOGUILIEWSKY, notaire associé à PARIS (75017) 25, rue Guillaume Tell,

M. Emmanuel Paul Marie ESCARD né le 08/10/1970 à MONTPELLIER (34000), époux de Mme Isabelle Madeleine Clotilde TOUSSAINT, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170) 15, allée de la Forêt, exerçant son activité professionnelle d'avocat à PARIS,

a en vertu des articles L. 526-1 du Code de commerce, déclaré insaisissable le bien qu'il détient en commun avec son épouse, consistant en :

- Une propriété située à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170) 15, allée de la Forêt, figurant au cadastre sous la section AL numéro 188, lieudit Allée de la Forêt, superficie de 00 ha 04 a 78 ca.
921547

Aux termes d'un acte authentique en date du 28/10/2019, reçu par Maître Laurent PARGADE, notaire à PARIS (75009) 24 rue La Fayette,

Avec la participation de Maître Stéphanie GAILLARD-SEROUGNE, notaire à PARIS (75008) 85 boulevard Haussmann

Monsieur Jacques-Antoine Marcel Alain ROBERT, Avocat, demeurant à PARIS (75006), 16 rue Stanislas, divorcé de Madame Michaela Herta Adrianna ETCHEVERRY, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS le 6 mai 2007, et non remarqué.

Né à TULLE (19000), le 11 août 1966. Non lié par un pacte civil de solidarité. exerçant son activité professionnelle à PARIS.

A, en vertu des articles L. 526-1 du Code de Commerce,

Déclaré insaisissables ses biens, consistant en un ensemble immobilier situé à PARIS (75006), 105 et 107, Rue de Sèvres, figurant au cadastre sous la section BD numéro 2, lieudit 105 rue de Sèvres, superficie de 00 ha 08 a 74 ca, comprenant le lot n°3
921607

DÉCLARATION ACCEPTATION DE SUCCESSION

Par déclaration en date du 07/10/2019 faite au greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS. Monsieur Louis-Eric MICHEL-WELTERT, chef d'entreprise, demeurant à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) 6 rue du Lao, né à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160), le 16 juillet 1966, marié à la mairie de CANCALE (35260), le 2 juin 1990 avec Madame Nathalie Annie Marie PITEL.

Et Madame Véronique Marie-Pierre MICHEL, pharmacien, demeurant à SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (01630) 614 route de Choudans, née à LYON 7^{ème} arrondissement le 10 mai 1964, mariée à la mairie de FAREINS (01480), le 29 avril 1995 avec Monsieur Frédéric Paul Elexis TREIL, agissant en leur qualités d'héritiers en vertu de la loi a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Monsieur Raymond Bernard MICHE, demeurant à PARIS 5^{ème} arrondissement (75005) 9 rue de Poissy, né à LYON 6^{ème} arrondissement (69006), le 11 novembre 1938, marié à la mairie de AIX-EN-PROVENCE (13080) le 26 janvier 1973 avec Madame Christiane MARQUET.

Les déclarants ont élu domicile auprès de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Alliance Notaires - Élysée François 1^{er} », située 40 rue François 1er, à PARIS 8ème arrondissement, code CRPCEN 75088.
921581

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
PLANCHE MAMOUDY RAMALHO
 Maîtres Emilie PLANCHE –
 Delphine MAMOUDY –
 Helena RAMALHO
 Avocats inscrits au Barreau de Versailles
 Siège social : 78000 VERSAILLES
 41, rue de la Paroisse

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 31 août 2019, il a été décidé du retrait de l'associé, Maître Emilie PLANCHE à compter du 31 août 2019 et du changement de nom de l'A.A.R.P.I. qui se dénommera :

MAMOUDY RAMALHO
 à compter du 1^{er} septembre 2019. L'article 3 de la convention d'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle a été modifiée en conséquence. Les formalités ont été effectuées conformément aux dispositions de l'article 125 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par décret n°2007-932 du 15 mai 2007".
 921681

CINE GRAND SUD
 SAS au capital social de 10 000 Euros
 Siège social : 78150 LE CHESNAY
 6, avenue Charles de Gaulle
 850 151 358 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 Octobre 2019, les associés ont décidé de transférer à compter de cette date le siège social qui était au 6 avenue Charles de Gaulle - 78150 le Chesnay, à l'adresse suivante au 145 avenue du stade - 97460 Saint Paul.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Monsieur Yves Jean Baptiste ETHEVE demeurant au 3 rue du sextant à Stella Saint leu - 97427 Piton Saint Leu, demeure **Président** de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

Pour avis et mention.

921452

AIRBUS TELESPAZIO CAPACITY OPERATOR
 SAS au capital de 1 500 000 Euros
 Siège social : 78990 ELANCOURT
 1, boulevard Jean-Moulin
 ZAC de la Clef Saint Pierre
 852 871 110 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 11 000 000 Euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

921689

LHC CONSEIL
 SASU au capital de 100 Euros
 Siège social : 78630 MORAINVILLIERS
 3, rue de la CROIX PAQUET
 850 199 137 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'AGE du 12 11 2019 il a été décidé d'augmenter le capital social de 900 € par apport en numéraire le portant à 1 000 €.

Mention au RCS de Versailles.

921666

PARVA SED APTA
 SCI au capital de 176 078,61 Euros
 Siège social :
 78700 CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE
 8, rue des Côtes de Vannes
 387 588 973 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 21/10/2019, il a été décidé de nommer Mme CENSIER Isabelle demeurant 43, rue Nollet, 75017 PARIS en qualité de gérant en remplacement de M. CENSIER Lucien.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

921640

R&S SERRURERIE
 SARL au capital de 2 000,00 Euros
 Siège social :
 78147 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX
 8 rue des Frères Caudron CS 30264
 804 689 065 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 18/09/2019, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

R&S
 Les statuts seront modifiés en conséquence.
 921417

SCI ANGELINI-PETIT
 Société Civile
 au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 78125 POIGNY-LA-FORET
 3, route des Sablons
 514 470 582 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des Décisions des Associés en date du 22.02.2019, il a été décidé de transférer le siège social au 14, rue Ernest Chausson, 78114 MAGNY-LE-HAMEAUX. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de VERSAILLES.

921642

PICOI
 SARL au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 78310 COIGNIERES
 1-3, rue Jacquard
 508 669 394 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 14/06/2019, il a été décidé de nommer M. Renaud MOULY demeurant 4, rue de Phalsbourg - 78800 HOUILLES, en qualité de Gérant en remplacement de M. Edouard GEORGES, à compter du 01/11/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

921498

DISSOLUTIONS

R.G. PRODUCTION
 SARL en liquidation
 au capital de 7 622,45 Euros
 Siège social : 78550 RICHEBOURG
 10, rue de la croix de saulx
 331 744 797 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 14/11/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2019. PATRICK MOURA demeurant 25, CHEMIN VIEUX DE BARLEST, 65100 LOUBAJAC, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au CHEZ PATRICK MOURA 25, CHEMIN VIEUX DE BARLEST, 65100 LOUBAJAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

921615

SCI MANTES EQUIPEMENT
 Société Civile
 au capital de 231 000 Euros
 Siège social : 78200 MANTES LA JOLIE
 36, rue de Lorraine
 Résidence La Seraine
 729 803 809 R.C.S. VERSAILLES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 30 septembre 2019. Madame Françoise MOUINIÉ demeurant au 26 rue des Roussettes - 78520 LIMAY a été nommée liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. En conséquence, les fonctions de gérant de Monsieur Jean-Luc LE ROUX ont pris fin le 29 septembre 2019 à minuit avec sa démission desdites fonctions. Le siège de liquidation est fixé au 26 rue des Roussettes à LIMAY (78520). Pour inscription modificative auprès du RCS VERSAILLES.

921453

Pour avis.

MOB ET SMAG ARCHITECTURE
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 5 000 Euros
 Siège social : 78120 RAMBOUILLET
 10, rue Hippolyte Mège Mourès
 803 128 479 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019. Mme Claire Sybille GAIRAC, demeurant à 10 Rue Joseph Liouville, 75015, Paris, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles

921407

CLIC N PHOTO
 SASU en liquidation
 au capital de 200,00 Euros
 Siège social :
 78700 CONFLANS SAINTÉ-HONORINE
 80, rue Aristide Briand
 834 548 711 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 13/11/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Nicole REGNIER demeurant 80 RUE ARISTIDE BRIAND, 78700 CONFLANS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

921555

CLÔTURES DE LIQUIDATION

I.S.PURPLE CONSULTING
 SASU en liquidation
 au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social :
 78670 VILLENNES-SUR-SEINE
 907, rue de la Clémenterie
 753 752 591 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 30/09/2019, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur.

921512

FULGURANCE MEDIAS REGIE
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social : 78000 VERSAILLES
 12, rue du Général Pershing
 809 099 237 R.C.S. VERSAILLES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision collective des associés en date du 26 juillet 2019, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : Approuvé les comptes de liquidation. Donné quitus au Liquidateur Monsieur Philippe demeurant 34 Avenue Edouard Grinda - Le Vistamare, 06200 NICE et l'ont déchargé de son mandat. Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Mention sera faite au RCS : Versailles.

Pour avis.

921542



5 avenue de Virecourt
 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
 05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

SCI MANTES EQUIPEMENT
 Société Civile
 au capital de 231 000 Euros
 Siège de liquidation : 78520 LIMAY
 26 rue des Roussettes
 729 803 809 R.C.S. VERSAILLES
 Société en cours de liquidation

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de VERSAILLES.

Pour avis, Le liquidateur.

921455

MOB ET SMAG ARCHITECTURE
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 5 000 Euros
 Siège social : 78120 RAMBOUILLET
 10, rue Hippolyte Mège Mourès
 803 128 479 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, les actionnaires ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (Claire Sybille GAIRAC), et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

921408

pplé fr
 Portail de la Publicité Légale des Entreprises
 Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte ssp du 31/10/2019 enregistré le 06/11/2019 au Service Départemental de l'Enregistrement de Versailles (78), Dossier 2019 00034719, référence 7804P61 2019 A 09323,

la société **B AND NUS DU MANET**, S.N.C. au capital de 80 000 Euros ayant son siège social 2, rue Jean Goujon - Centre Commercial du Manet - 78180 Montigny-le-Bretonneux (538 820 358 RCS Versailles),

a cédé à **Mme Sophie, Marie, Laure TOMAS épouse HARDY** demeurant 2, route de Chevreuse - 78490 Bazoches-sur-Guyonne,

un fonds de commerce de **Tabac - Presse - Jeux de la FDJ - Papeterie - Librairie - PMU - Presse** connu sous l'enseigne « L'ALPHABET » sis et exploité 2, rue Jean Goujon - Centre Commercial du Manet - 78180 Montigny-le-Bretonneux. Moyennant le prix principal de 300 000 Euros. Entrée en jouissance au 31/10/2019.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Étude de la SCP Xavier BARIANI, Huissiers de Justice à Versailles (78000), 5 bis, rue Sainte-Sophie. 921565

Par acte SSP en date à PARIS du 31/10/2019, enregistré au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE VERSAILLES le 06/11/2019 (dossier 2019 00034737, référence 7804P61 2019 A 09303),

Monsieur Daniel DUBOIS et Madame Véronique CARTARIO DA SILVA COELHO, son épouse, demeurant ensemble 2, rue de Port Royal - 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, Monsieur Daniel DUBOIS étant immatriculé sous le numéro 411 171 317

ont cédé à **Monsieur Chaowu XU et Madame Miaomiao LIU**, son épouse, demeurant ensemble 68, rue de la Courneuve - 93300 AUBERVILLIERS, en cours d'immatriculation au RCS de VERSAILLES,

un fonds de commerce de **BAR - BRASSERIE - PRESSE - JEUX DE LA FRANÇAISE DES JEUX** auquel est attachée la gérance d'un **DEBIT DE TABAC**, connu sous l'enseigne « LA PROVIDENCE » sis et exploité : 2, rue de Port Royal , angle 10, rue des Ruelles - 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, et ce, moyennant le prix de vente : 1.110.000 €. Jouissance : 31/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de cabinet **BLONDEL-RAVE-LE PENDU-LE FIRE DE BRAS**, société d'avocats, situé 26, rue Marsoulan - 75012 PARIS, pour la comparution et en l'étude **COTE et JOUNIN**, huissiers de justice, situé 3, rue Jean Mermoz - CS 10236 - 78002 VERSAILLES pour la validité. 921468

Par acte SSP du 31/10/19 enregistré à Versailles le 06/11/19, Dossier 2019 00034731 référence 7804P61 2019 A 09318,

la SARL dénommée **ETABLISSEMENTS SINTRAO** au capital de 5 000 Euros ayant son siège 1 ter, rue de la Mare aux Loups 78610 Le Perray-en-Yvelines, 534 116 157 RCS VERSAILLES,

a cédé à la SARL dénommée **LE COMPTOIR PORTUGAIS** au capital de 1 000 Euros ayant son siège Place du Marché, Carré aux herbes, 78000 Versailles, 853 568 657 RCS VERSAILLES,

un fonds de commerce d'achat et revente de tous produits alimentaires ou non alimentaires non soumis à une réglementation spécifique, de produits

artisanaux, boissons alcoolisées ou non, pâtisserie, superette, vente de plats à emporter sis Pavillon aux herbes, Marché Notre Dame 78000 Versailles, moyennant le prix principal de 220 000 Euros avec entrée en jouissance le 01/11/19. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités prescrites par la Loi par Maître Thierry NOEL, Avocat à Versailles 78000, 22, rue de la Fayette. 921659

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien LE BESCO, Notaire Associé de l'office dont est titulaire la société par actions simplifiée dénommée « Monceau Notaires, notaires associés » titulaire d'un office notarial, dont le siège est à PARIS (8e arrondissement), 5, rue de Monceau, le 5 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Gaylord DELAIR et Madame Laure Edwige PITOT, son épouse, demeurant ensemble à ROSNY-SUR-SEINE (78710) 16, rue du Bois de Rosny, mariés à la mairie de MONDREVILLE (78980) le 28 avril 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

921530

Suivant acte reçu par Maître Pierre VERSAVEL, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Pierre VERSAVEL, Stéphane MENAND et Isabelle GUILLAUMET-DELCOIGNE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à LE CHESNAY-ROCQUECOURT (Yvelines), 5, rue Caruel de Saint-Martin, le 6 novembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR : Monsieur Patrick Jean-Claude CAPEL, gérant de société, et Madame Valérie Michèle SCHMAUDER, gérante de société, son épouse, demeurant ensemble à CARRIERES-SUR-SEINE (78420) 85, rue de Bezons.

Mariés à la mairie de HOUILLES (78800) le 29 juin 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

921610

Le JSS est à votre disposition du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

AVIS D'INSAISSABILITÉ

Aux termes de deux actes authentiques du 04/11/2019, reçu par Maître Marie MOGUILLEWSKY, notaire associé à PARIS (75017) 25, rue Guillaume Tell, Mme Isabelle Madeleine Clotilde TOUSSAINT, née le 09/02/1970 à PARIS (75020), épouse de M. Emmanuel Paul Marie ESCARD, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170) 15, allée de la Forêt, exerçant son activité professionnelle d'avocat à VERSAILLES, a en vertu des articles L. 526-1 du Code de commerce, déclaré insaisissable le bien qu'elle détient en commun avec son époux, consistant en :

- Une propriété située à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170) 15, allée de la Forêt, figurant au cadastre sous la section AL numéro 188, lieudit Allée de la Forêt, superficie de 00 ha 04 a 78 ca. 921546

AVIS DIVERS



PRÉFECTURE DES YVELINES
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial (DiCAT)
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DES YVELINES

AVIS DE LA CDAC (extrait)
Commune de Maurepas

Réunie le 7 novembre 2019, la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines a émis un avis favorable au permis de construire n° 078 383 19 E0011 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposé le 13 septembre 2019 auprès de la mairie de Maurepas.

Ce projet, porté par la société MAUREPÂS IMMO dont le siège social est situé 100, rue du Calvaire 59510 HEM, concernant une demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative au projet d'extension de 2 353 m² d'un ensemble commercial par restructuration d'un magasin KIABI pour une surface totale de vente de 3 853 m² dans la ZA de Pariwest à Maurepas. 921577

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par assp du 14/11/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

MY HOME AGENCE DE LA NORVILLE

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.
Siège social : 60 A, CHEMIN DE LA GARENNE, 91290 LA NORVILLE.

Objet : Agence immobilière, transaction sur immeubles et fonds de commerce, décoration d'intérieur.

Durée : 99 ans.

Président : DE ZANET Isabelle, 7, rue Louis Blériot, 91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX.

Immatriculation au R.C.S. de EVRY. 921614

Aux termes d'un acte authentique reçu par M^e Dominique BOUYSSOU, Notaire Associée à BURES-SUR-YVETTE (91440), 7 impasse de la Station en date du 23/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ES 42**

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 13 Rue de la Fontaine Saint Mathieu 91440 BURES SUR YVETTE.

Capital : 150,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. EYNARD Bertrand, et Mme SUAREZ Sandra demeurant ensemble 13 Rue de la Fontaine 91440 BURES SUR YVETTE

La société sera immatriculée au R.C.S. d'EVRY.

921471

TRANSFORMATIONS

SARL ATD

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 91200 ATHIS-MONS
35 ter, rue Maurice Gunsbourg
539 374 017 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 01/10/2019, il a été décidé :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.

- de nommer en qualité de **Président** M. Ali Reza BARARI, demeurant 2 bis, avenue Galois 92340 BOURG-LA-REINE.
- de nommer en qualité de **Directeurs Adjoint** M. Didier DIRUIT demeurant 6, rue André Breton 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, et M. Timothée ARLETTAZ demeurant 35 ter, rue Maurice Gunsbourg 91200 ATHIS-MONS ; de ce fait, ses fonctions de Président prennent fin ;

- de transférer le siège social au **8, rue du Bois Sauvage 91000 EVRY ;**

- de modifier la dénomination qui devient :

ATD

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Evry. 921432

MODIFICATIONS

PRAUDIT CONSEIL

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 91350 GRIGNY
8, avenue Emile Aillaud
807 474 465 R.C.S. EVRY

Aux termes des Décisions des Associés en date du 04.10.2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président, M. Philippe RIVIERE, demeurant Lieudit « Le Bouvier », 28340 La Chapelle-Fortin, en remplacement de M. Patrice RIVES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY. 921673

PRÉCISION MÉTALLURGIQUE ET INDUSTRIELLE

P.M.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros
Siège Social : 91320 WISSOUS
Zone Industrielle de Villemilan
2, impasse Branly
612 024 414 R.C.S. EVRY

MODIFICATIONS CAPITAL/DIRIGEANTS

Aux termes d'une assemblée générale du 28/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de président, à compter du même jour, la société SLG INDUSTRIES, SAS au capital de 10 000 Euros dont le siège social est sis 2, impasse Branly - ZI de Villemilan - 91320 WISSOUS, immatriculée sous le numéro 877 610 501 RCS Evry dont le représentant permanent est Monsieur Sébastien LE GUYADER né le 23 novembre 1983 à Fontenay-aux-Roses demeurant 8, rue Jacques Cœur, 91600 Savigny-sur-Orge, en remplacement de M. Didier LE GUYADER démissionnaire. M. Alain LE GUYADER a démissionné le même jour de ses fonctions de Directeur Général sans être remplacé.

Par délibération en date du 24/09/2019, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital social d'une somme de 102 175 Euros par voie de réduction du nombre d'actions.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 147 825 Euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de EVRY.

Pour avis.

921380

VALYNE

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
26, avenue Armand Guillebaud
401 062 146 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 12/11/2019, il a été décidé de :

- transférer, dès le 12/11/2019, le siège social de la société au 13, rue Faraday - 91540 MENNECY ;

- nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de Gérant Monsieur Tony, Hervé, Olivier, Michel GINFRAY, demeurant : 1, rue des Moulins - Hameau d'Auberville - 76260 SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, en remplacement de Monsieur Vincenzo LO TURCO, démissionnaire de ses fonctions de Gérant à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de NANTERRE.

Nouvelle immatriculation au RCS d'EVRY.

921516



BRUN & KANEDANIAN
AVOCATS D'AFFAIRES ASSOCIÉS

CABINET BRUN KANEDANIAN
28, cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE

EDITIONS PETRARQUE

Société Anonyme
au capital de 72 175,20 Euros
Siège social : 91000 EVRY
7, place Copernic
Immeuble Le Cassiopée
393 046 313 R.C.S. EVRY

Par ASSP du 27/09/2019, M. Jean-Louis MICHEL a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société EDITIONS PETRARQUE, avec effet au même jour.

Pour avis. Le Directoire.

921504

SCI FONCIERE DACYMO

SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social :
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
15, rue Henri Dunant
753 925 015 R.C.S. EVRY

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 01/11/2019 la collectivité des associés a décidé de transférer son siège social à compter de ce jour au 9, rue Georges V - 35400 SAINT-MALO.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINT-MALO et elle sera radiée du RCS d'EVRY.

921476

C E T S

SARL au capital de 69 341 Euros
Siège social :
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
10, rue de la Prairie
800 115 396 R.C.S. EVRY

Par procès-verbal de décisions en date du 28 octobre 2019, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Steve CHAMAND de ses fonctions de Gérant et a nommé en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, M. Pavel STREBER, demeurant 5, rue Danton - 75006 PARIS.

Les actes seront déposés près le greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY.

921665

"S.A.R.L RAYON DE LUNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 91000 EVRY
Chez Arnaud Cornet
9, rue du Jasmin PAVILLON 65
498 541 887 R.C.S. EVRY

Par décision d'assemblée générale il a été décidé de transférer le siège de Chez Arnaud Cornet 9 rue du Jasmin PAVILLON 65 - 91000 EVRY à Chez Arnaud CORNET 3 CHEMIN DE TALAIRAN, 11220 TOURNISSAN à compter du 15/09/2019.

La société sera radiée du RCS de EVRY pour être immatriculée au RCS de Narbonne.

Pour avis.

921558

LE BARBEC

SARL au capital de 7 000,00 Euros
Siège social :
91100 CORBEIL-ESSONNES
111, rue de la papeterie
801 049 883 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 12/09/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant BONELLI Carlos Hugo, 111, rue de la papeterie - 91100 CORBEIL en remplacement de Bruno BONELLI, démissionnaire.

921701

MNA HYGIENE

S.A.R.L. au capital de 3 000 Euros
Siège social : MASSY (91300)
7, avenue Nationale
832 086 342 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/10/19, il a été décidé de transférer le siège social du 7, avenue Nationale 91300 Massy au 2, bis rue Léon Blum 91120 Palaiseau, et ce, à compter du 31/10/19

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Evry.

921490

AVIS DE MODIFICATION

PCAS

Société Anonyme
au capital de 15 141 725,00 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU
23, rue Bossuet
Parc d'activités de la Vigne aux Loups
622 019 503 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une délibération en date du 4 novembre 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social, à compter du 18 novembre 2019, du 23 rue Bossuet Parc d'activités de la Vigne aux Loups 91160 Longjumeau au 21 Chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33167 - 69134 Ecully Cedex et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis. Le Directeur Général.

921361

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CONNECT HABITAT

EURL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 91160 CHAMPLAN
12, rue de la Mairie
533 160 586 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/09/2019, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de EVRY.

921387

LA GRILLOTINE

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social :
91780 CHALO SAINT MARS
5, route d'Etampes
410 947 204 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 02/10/2019, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Monsieur Philippe GARCIA-BALLESTER, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS d'EVRY.

921385

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Olivier PIQUET, Notaire à LONGJUMEAU (91160) 10, place de Bretten, le 08/11/2019, enregistré au SDE D'ETAMPES, le 13/11/2019 bord. 2019, vol. 22692 n° 1978, il a été cédé par : La Société SOCIETE SOFRAMOTEL, S.A.S. à associé unique au capital de 114 424 Euros, siège : SAULX-LES-CHARTREUX (91160), route Nationale 20, 712 003 110 RCS EVRY, A la société MOULIN DE LA CERISAIE, S.A.S. à associé unique au capital de 1 524,49 Euros, siège : SAULX-LES-CHARTREUX (91160), rue de la Cerisaie, 323 363 028 RCS EVRY,

Un fonds de commerce d'exploitation en résidence hôtelière sis à SAULX-LES-CHARTREUX (91160) Résidence Hôtelière du Moulin de la Cerisaie

Chemin de la Cerisaie, connu sous le nom commercial « RESIDENCE DE LA CERISAIE », et pour lequel le cédant est immatriculé sous le n° 712 003 110 RCS EVRY, au titre d'un établissement secondaire,

Moyennant le prix principal de 1 200 000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 650 000 Euros et aux éléments corporels pour 550 000 Euros.

Le fonds est vide de toute marchandise.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 08/11/2019.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office notarial de Maître Olivier PIQUET à LONGJUMEAU (91160) 10, place de Bretten, où domiciles ont été élus.

921722



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 29/04/2019,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CITYZEN BOX

Forme : SCL.

Objet : L'acquisition, la conservation ou la location de tout immeuble susceptible d'être exploité. L'acquisition, la conservation ou la location de tout terrain sur lequel sera édifié un immeuble susceptible d'être exploité. La détention de tout immeuble ou participation sous quelque forme que ce soit dans une entreprise française ou étrangère ayant elle-même pour objet l'acquisition, la conservation ou la location de tout immeuble susceptible d'être exploité.

Siège social : 70 Avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE.

Capital : 20.000,00 Euros - Capital minimum : 2 000 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Mr LE FORESTIER de VENDEUVRE Thibault, demeurant 70 Avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nanterre

921436

Avis est donné de la constitution en date du 6 novembre 2019 d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI LA LORRAINE

Siège social : 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex.

Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation par location ou autrement ainsi que la gestion sous quelque forme que ce soit et la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années.

Capital : 10 000 Euros.

Gérance : M. Yves LE MASNE, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex.

Cession de parts : Toutes cessions, autres qu'entre Associés, soumises à l'agrément de la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

921629

Par acte sous seing privé en date du 04/11/2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV LA COURONNE DEVELOPPEMENT

Forme : Société civile de construction-vente.

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros.

Siège social : 123, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : L'acquisition de terrains bâtis ou à bâtir, en vue de procéder ou de faire procéder à la construction, l'édification, la rénovation, la transformation, de tous types d'immeubles quels qu'ils soient et quelle que soit leur destination, et notamment d'immeubles à usage de logements, en vue de la vente en totalité ou par fractions desdits immeubles, au lieu-dit La Contrie, sur la Commune de La Couronne (16400).

Gérance : DUVAL DEVELOPPEMENT ATLANTIQUE, SAS au capital de 4 250 000 Euros, dont le siège social est 5, rue Archimède, Domaine de Pelus 33700 Mérignac, ayant pour numéro unique d'identification 430 047 688 RCS Bordeaux, représentée par DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 30 000 000 Euros, dont le siège social est 7-9, rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Nanterre, représentée par Eric DUVAL, Président, domicilié 7, rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt.

Immatriculation : RCS de NANTERRE. 921376

Aux termes d'un acte authentique en date du 23/10/2019, reçu par Maître Victoire DESCHÉPPER, 3, rue Anatole France Paris 17^{ème},

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MENDES-WILMET PELLETAN

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par tous moyens et la gestion civile et patrimoniale de tous biens mobiliers et, notamment, de tous titres de placement, valeurs mobilières, droits sociaux ou participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur activité ou leur forme sociale.

Siège social : 2, rue Soyer 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 1 200 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : clauses d'agrément. Gérance : M. WILMET Renaud, demeurant 2, rue Soyer 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921381

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PARIS du 25 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale :

OPTIQUE ROYALE

Capital : 1 000 Euros.

Objet : Optique lunetterie optique de contact audio prothèses.

Siège social : 2 ter, rue Royale 92210 SAINT-CLOUD.

Durée : 99 années à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Madame Sheila RHAMBAJUN PAUL 95, avenue du Maine 75014 PARIS.

Directeur général : Monsieur Bertrand DHORNE 95, avenue du Maine 75014 PARIS.

Immatriculation : Au RCS de NANTERRE. 921559

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Me Benoît LEPANY, Notaire à NANTERRE (HAUTS-DE-SEINE), 3, rue Jules Gautier, en date du 05/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SV2A**

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément notamment des biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis à NANTERRE (92000) 119 à 123, rue des Suisses cadastré section CE numéros 41 et 44 et comprenant le lot 1 (locaux à usage d'activité).

Siège social : 119, rue des Suisses 92000 NANTERRE.

Capital : 20 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mme THEUX épouse LE GALL-THEUX Sandrine, demeurant au 121, rue des Suisses 92000 NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921480

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Christophe WARGNY, Notaire Associé à COLOMBES (Hauts-de-Seine), 22, avenue Henri Barbusse et à Paris (8^e) 217, rue du Faubourg Saint Honoré, en date du 17/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TERRA NOVA**

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1, avenue du Sergent Gillard 92270 BOIS-COLOMBES.

Capital : 850 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : M. PANNAUD Guillaume, et Mme COULON épouse PANNAUD Delphine demeurant ensemble 1, avenue du Sergent Gillard 92270 BOIS-COLOMBES.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921494

Avis de constitution d'une SCI

dénommée : **BELLEVUE**

Capital : 100 euros.

Siège social : 41bis rue Jean Jaurès 92270 BOIS-COLOMBES.

Durée : 99 ans renouvelables.

Objet social : Acquisition et gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : M. Jérémy Louis BILLARD, demeurant à BOIS-COLOMBES (92270), 41bis, rue Jean Jaurès.

Cessions de parts sociales : Toute cession à un tiers (hors associé ou descendant en ligne directe d'associé) de la société est soumise au préalable à agrément de la gérance.

Immatriculation : RCS de NANTERRE. 921493

Rectificatif à l'annonce n°920839, parue dans le présent journal du 6.11.2019, concernant la société SCI DU PORT HUE, il convient de lire que l'acte constitutif est un acte authentique, reçu par Maître Katel MALNOË, Notaire à PARIS (75008), 29 rue de la Bienfaisance, en date du 29.10.2019 et non un acte sous seing privé. 921433

Suite acte SSP du 12/9/2019 à MEUDON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière.

Dénomination sociale : **BIMMOLOC**

Siège social : 10-12 rue Andras Beck, 92360 MEUDON.

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : La SARL BGLOBAL GROUP (830 137 162 RCS NANTERRE) au capital de 1 983 000,00 € sis à MEUDON LA FORET - 10/12 rue Andras Beck, représentée par son gérant M. Bogdan DEGERATU, demeurant 11 avenue de Lamballe 75016 PARIS. 921616

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAUR SMART WATER

Forme : SASU.

Capital : 5 000,00 Euros.

Siège social : 11, chemin de Bretagne 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Objet : En France et dans tous pays : L'étude, la conception, la réalisation, la gestion et l'exploitation de tous projets, activités, installations et équipements, la fourniture de tous produits, solutions et services, permettant notamment de sécuriser, d'assister, d'optimiser et d'améliorer l'exploitation de tous procédés, services, solutions et installations, en lien avec les métiers de l'eau ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à ces activités.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. BURGARD Louis Roch, demeurant 146, rue Perronet 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921532

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/11/2019, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Tangent International France

Forme : SAS.

Capital : 100,00 Euros.

Siège social : 29, rue du Pont 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Objet : La prestation de services liés aux ressources humaines, dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information.

Durée : 99 années.

Président : La société TANGENT INTERNATIONAL LIMITED, SARL de droit anglais, 11 Woodbrook Crescent Billericay ESSEX CM12 0EQ (Royaume-Uni), immatriculée sous le N° 01552284.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921578

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AdC Cap**

Forme : SAS.

Capital : 100,00 Euros.

Siège social : 6, avenue de Villeneuve 92420 VAUCRESSON.

Objet : La création et/ou la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale, financière, industrielle ou immobilière et le transfert de toutes participations dans toutes sociétés civile ou commerciale ou entreprise commerciale, financière, industrielle ou immobilière. La réalisation de toutes prestations de services au profit des entreprises en général en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, commerciale et en matière de stratégie.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. de CARDES Aymeric, demeurant 6, avenue de Villeneuve, 92420 VAUCRESSON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921591

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GEF participations**

Forme : SARL.

Capital : 500 €.

Siège social : 14 Rue de Ville d'Avray 92310 SEVRES.

Objet : L'exercice de la profession d'agent général d'assurance tel que défini par le Code des Assurances. L'exécution ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement, dont le courtage accessoire.

Durée : 99 années.

Gérance : M. EYNAUD DE FAY Geoffroy, demeurant 14 rue de Ville d'Avray, 92310 SEVRES.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nanterre. 921413

Avis de constitution d'une SCI

dénommée : **THEURIET**

Capital : 100 euros.

Siège social : 41bis rue Jean Jaurès 92270 BOIS-COLOMBES.

Durée : 99 années renouvelables.

Objet social : Acquisition et gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : M. Jérémy Louis BILLARD, demeurant à BOIS-COLOMBES (92270), 41bis, rue Jean Jaurès.

Cessions de parts sociales : Toute cession à un tiers (hors associé ou descendant en ligne directe d'associé) de la société est soumise au préalable à agrément de la gérance.

Immatriculation : RCS de NANTERRE. 921492

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DUC DE FUGUE FRANCE

Forme : SAS.

Capital : 9 999 Euros.

Siège social : 29, rue du Pont - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Objet : Négociant et export de vin et spiritueux (cognac).

Durée : 99 années.

Président : M. WANG Keweï, demeurant Room 404, No.28, Lane 220, Yanchang West Road Putuo District-Shanghai (Chine).

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 921541

Aux termes d'un acte authentique en date du 08/11/2019 reçu par Me Hélène LAPEZ-KERMARREC, Notaire à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), 2, rue de l'Ecole de Mars, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VIPIGACE

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 15, avenue de Versailles 92500 RUEIL-MALMAISON.

Capital : 1 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. VINIT Vincent et Mme VINIT née CORAP Cécile demeurant ensemble 15, avenue de Versailles, 92500 RUEIL-MALMAISON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

921600

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SHASMATRI

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de biens et droits immobiliers sis à NEUILLY-SUR-SEINE (HAUTS-DE-SEINE) 92200 19, boulevard Victor Hugo.

Siège social : 12, rue Ernest Deloison 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 20 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. Giudicelli Grégory et Mme Yurchyshyna épouse GIUDICELLI Oksana, demeurant ensemble 12, rue Ernest Deloison, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

921576

Aux termes d'un acte SSP fait à Sèvres en date du 12.11.2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI RSHD INVEST

Siège social : 88, rue de Ville d'Avray, 92310 Sèvres.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital : 1 000 Euros.

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : nommé pour une durée indéterminée, Mme Ségolène VIAL, demeurant 88, rue de Ville d'Avray, 92310 Sèvres.

Agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement des associés représentant les 2/3 au moins du capital social.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

921639

Aux termes d'un assp du 22/10/2019, il a été constitué une SAS :

Dénomination sociale et nom commercial : ANOUCK PARIS

Enseigne : ANOUCK

Capital social : 1.000 €.

Siège social : 88 bis, Boulevard de la République 92250 LA GARENNE COLOMBES.

Objet : L'exploitation de fonds de commerce de fabrication et vente, en ligne ou non, de bijoux fantaisies, de sacs et d'articles de petite confection, d'articles de cheveux, chouchous foulards et tous autres articles similaires.

Durée : 99 ans.

Cessions d'actions : libres

Présidence : Alicia FERRIER, demeurant 88 bis, Boulevard de la République – 92250 LA GARENNE COLOMBES.

Directeur Général : Marie CALATAYUD, demeurant 37, Rue Jean BONAL – 92250 LA GARENNE COLOMBES.

Immatriculation : au RCS NANTERRE.

921521

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

GONNA RISE

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 16, rue Valiton – 92110 CLICHY.

Objet social : Prestations de service dans le digital et le numérique, conseils aux entreprises, accompagnement au développement des entreprises.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1 000 Euros.

Gérance : Monsieur David FERASSON demeurant 16, rue Valiton – 92110 CLICHY. Sans limitation de durée.

RCS NANTERRE.

Pour avis.

921374

Par assp du 20/10/2019, avis de constitution d'une SAS dénommée :

STARTUPNGO

Capital : 2 500 Euros.

Siège social : 33, rue Jean-Jacques Rousseau, 92150 SURESNES.

Objet : le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études.

Durée : 99 ans.

Président : SIGDA Michael, 73, avenue du général de Gaulle, 78290 CROISSY-SUR-SEINE.

Immatriculation au R.C.S. de NANTERRE.

921627

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

EDGE ENERGY EUROPE

Forme : SAS.

Capital : 100 000,00 Euros.

Siège social : 1-5, rue du 8 Mai 1945 92110 CLICHY.

Objet : Toutes activités liées à la recherche, à l'achat, à la commercialisation, à la production ou à la fourniture par tout moyen, de tous hydrocarbures ainsi que de toute énergie sous toutes ses formes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Exercice du droit de vote et conditions d'admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou en se faisant représenter par son conjoint, un tiers ou par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : Les actions sont librement cessibles.

Président de SAS : La société EDGE EUROPE HOLDCO LIMITED, société de droit anglais sise, C/O Aztec Financial Services (UK) Ltd Forum 4, Solent Business Park, Parkway South, Whitelays,

Fareham, Hampshire, Royaume-Uni PO15 7AD, immatriculée sous le N° 12108895 registre des sociétés d'ANGLETERRE ET DU PAYS DE GALLES.

Directeur Général : M. JOULIA-LAGARES Emilio, demeurant 38, rue Bernard Buffet, 75017 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

921667

B & B
NOTAIRES

4 l'Opéra 75001 PARIS

AVIS CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M^e Florian SIMON, notaire à PARIS, le 8 novembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La Société a pour objet la propriété, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, ainsi que la vente de tous ces biens et droits.

La dénomination sociale est :

GODCAMAR

Le siège social est fixé à GARCHES (92380) 6 boulevard Raymond Poincaré.

La Société est constituée pour une durée 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 € formé exclusivement d'apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est M. Frédéric BARDET, époux de Mme Nathalie DESMEDT demeurant à BOUGIVAL (78380) 21 route de Louveciennes.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis,

Florian SIMON, Notaire.

921421

MODIFICATIONS

MP ET ASSOCIES

SARL au capital de 40 641 Euros

Siège social : 92310 SEVRES

8 bis, rue du Bel Air

402 325 740 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 15/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Madame NKANO Julie demeurant 8 bis, rue du Bel Air, 92310 SEVRES en remplacement de Monsieur PROUVOST Marc.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

921650

TOIT EMOI

SCI au capital de 100 Euros

Siège social : 92310 SEVRES

8 bis, rue du bel air

438 347 502 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'A.G.E. en date du 15/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant,

Mme Julie NKANO, demeurant 8 bis, rue du Bel Air, 92310 SEVRES en remplacement de M. Marc PROUVOST.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

921647

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

CTL 1803, par abréviation

SNC CTL 1803

SNC au capital de 1 000 Euros

Siège social :

92547 MONTROUGE CEDEX

12, place des États-Unis CS 70052

839 023 686 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une assemblée extraordinaire en date du 12.11.2019, il a été décidé :

- d'adopter pour nouvelle dénomination :

Société en Nom Collectif

ENDEAVOR LEASING

et par abréviation

ENDEAVOR LEASING

de modifier l'objet social qui devient : « Acquérir en le finançant par tous moyens, un navire de croisière référencé au chantier naval MV Werften Wismar GmbH sous le numéro N°124, ci-après dénommé le Navire. Louer (par voie de location ou de crédit-bail), vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire. »

- de nommer en qualité de gérant, la société CAFI CURCUMA 2, SARL au capital de 25 000 Euros, sise 12, place des États-Unis, CS 70052 92547 Montrouge Cedex, 410 136 741 RCS Nanterre, en remplacement de M. Philippe DELION

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société RSM PARIS, sise 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS, 792 111 783 RCS PARIS, et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la société FIDINTER, sise 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS, 652 056 110 RCS PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

921564

TECHNOLOGIES

BROADCASTING SYSTEM

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

au capital de 81 200,00 Euros

Siège social : 78870 BAILLY

5 parc des Fontenelles

414 135 384 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associée unique en date du 6 novembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter de ce jour, à l'adresse suivante : 235 avenue Le Jour Se Lève 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Président : ODDYSSEE, SAS, siège social 235 avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT SIREN 838.947.075. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

921538

SIGMA 27

SASU au capital de 186 000 Euros

Siège social :

92127 MONTROUGE CEDEX

12, place Des États-Unis

433 373 321 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/05/2018, il a été décidé de prendre acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société PICARLE ET ASSOCIES, et ce, à compter de cette date.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

921590

OPENERGY

SAS au capital de 15 046,00 Euros
Siège social :
92514 BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX
47, avenue Marcel Dassault
789 514 684 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de décisions des Associés en date du 11 octobre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 90 276 Euros pour le porter de 15 046 Euros à 105 322 Euros par élévation de la valeur nominale des actions composant le capital qui passe de 1 Euro à 7 Euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence
Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.
921377

ALHAMBRA

SCI au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 92270 BOIS COLOMBES
81, rue Armand Lépine
797 766 961 R.C.S. NANTERRE

De l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 06/11/2018, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 161.000,00 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921415

PANDA SECURITY FRANCE

SARL au capital de 157.092 €
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
60 ter, rue de Bellevue
393 160 817 R.C.S. NANTERRE

Par décisions des associés du 01/10/2019, le siège social a été transféré du 60 Ter rue de Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt au 88 Ter avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt, à compter du 01/10/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
921442

PATIENTS & WEB

SARL au capital de 4.000 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
124, rue Denis Papin
789 415 544 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 13 ter/15 Rue Auguste Gervais 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
921435

PROXIMA HOLDING

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
8, rue Saint-Augustin
850 740 606 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 28/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Tour Pacific, 11-13, cours de Valmy, 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX, et ce, à compter du 01/11/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Président** : M. Christian Hupfer demeurant Fritz – Thurm – Weg 11, 10318 BERLIN (Allemagne).

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NANTERRE.
921474

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE BIOLOGISTES MEDICAUX BIO-POLE

Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité Limitée de Biologistes Médicaux au capital de 8 000 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
27, rue Maurepas
492 479 746 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'AU du 30.11.2015 de la société, il a été décidé d'augmenter le capital de 7 800 Euros par émission de parts sociales nouvelles. L'article 7 « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

- Ancienne mention
Capital : HUIT MILLE EUROS (8 000 Euros).
 - Nouvelle mention
Capital : QUINZE MILLE HUIT CENT EUROS (15 800 Euros).
- Mention sera faite au RCS de Nanterre.
Pour avis.
921536

CODEXO

SAS au capital de 60 192,45 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
144, avenue Charles de Gaulle
821 610 169 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 7 juin 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2 930,85 Euros pour le porter de 60 192,45 Euros à 63 123,30 Euros par l'émission de 6 513 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.45 Euros chacune à libérer en numéraire

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 22 octobre 2019, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital
L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention ne sera faite au RCS de NANTERRE.
921378

BYP

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92500 REUIL-MALMAISON
20, rue Victor Troussard
513 458 810 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 10/09/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Juliette PIRIOU demeurant 16, rue de Mames, bât F1 – 92410 VILLE D'AVRAY, en remplacement de M. Yves PIRIOU.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
921397

ROYAL COUSCOUS

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
12, place Gabriel Péri
353 157 274 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21.10.2019, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

LCS BISTROT

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921383

SCI VANISA

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
1B, rue des Volontaires
527 912 521 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/10/2019, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société devenant celle qui suit :

"VANISA INVESTMENT"

En outre, il a été décidé de modifier l'objet social devenant celui qui suit « l'acquisition et la détention de parts, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, apport en numéraire ou en nature, fusion, souscription ou autrement, directement ou indirectement, de participations, parts ou actions, droits, intérêts, obligations, et engagements dans toutes sociétés, tous groupements ou toutes entités juridiques, quelle que soit leur forme, établies en France ou à l'étranger. L'acquisition d'un bien immobilier, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien, et de tous autres biens immobiliers bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. » Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
921410

TBS GROUP PURCHASE

Groupement Européen d'Intérêt Economique
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 78870 BAILLY
5, parc des Fontenelles
819 807 777 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 6 novembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter de ce jour à l'adresse suivante : 235, avenue Le Jour Se Lève, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Gérant : Monsieur Nicolas DANIEL, demeurant 2, rue André Gide, 75015 PARIS.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.
921563

FRET SNCF

SAS au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
24, rue Villeneuve
518 697 685 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'Associé Unique en date du 5 novembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 171 500 000 Euros, cette augmentation a été réalisée en date du 8 novembre 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921531

MALGOVERT

SAS au capital de 1 543 620 Euros
Siège social : 92340 BOURG LA REINE
30, avenue Victor Hugo
432 142 305 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 12/9/19 a décidé de réduire le capital social de 60 euros pour le ramener de 1 543 620 euros à 1 543 560 euros par voie de rachat et d'annulation de 6 actions. Le Président a constaté en date du 11/10/19 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. En conséquence, les statuts ont été modifiés.
921656

LE FONTENOY

SNC au capital de 510,00 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
24, rue Ernest Renan
492 910 583 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/10/2019, il a été décidé de Transférer le siège social au 2, avenue d'Aquitaine 33380 MARCHEPRIME, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Radiation du RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de BORDEAUX.
921545

MOBILITY SERVICES FREE2MOVE PARIS

SAS au capital de 3 200 000 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
7, rue Henri Sainte-Claire Deville
842 610 990 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions en date du 24/10/2019, l'Associé Unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921495

LOB

SARL au capital de 500 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
1, square André Malraux
451 751 176 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée des Associés en date du 15.10.2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Charles OUAZANA, demeurant 388, rue Quentin de la Tour 02100 HARLY, en remplacement de M. Laurent OUAZANA, et ce à compter du 01.11.2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921500

MOLGAS ENERGIA FRANCE

SARL au capital de 220 000 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
9, avenue Alexandre Maistrasse
491 721 049 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 08.11.2019, il a été décidé de réduire le capital pour le ramené à la somme de 0 Euros, puis de l'augmenter pour porter à la somme de 280 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921617

XYXIME

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 173 920 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
Tour Ciel – 20 ter, rue de Bezons
394 369 193 R.C.S. NANTERRE

Par décision du 30/09/2019, le Président a nommé Madame Céline BUCHART, domiciliée au 32, avenue Aubert à Vincennes (94300) en qualité de Directrice Générale.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921621



CURRENT POWER FRANCE

SAS au capital de 1 518 162 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
66, rue des Trois Fontanot
839 308 103 R.C.S. NANTERRE

Le 28/10/2019, l'associé unique a nommé David Wyatt, 7, Ellis Close, Hoddesdon, EN11 9FE (Royaume-Uni), en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée.
RCS NANTERRE.
921657

PUBLIVAL MULTISERVICES

SARL au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
27, route des gardes
488 422 361 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 31/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant DURAND Jacques, 27, route des Gardes - 92190 MEUDON en remplacement de Anna HATCHADOURIAN, dont le mandat n'a pas été renouvelé.
921705

GOPRO TECHNOLOGY FRANCE SAS

SASU au capital de 10 023 449 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
15, rue Rouget de Lisle
811 077 049 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du Conseil de Surveillance en date du 08/11/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance et Membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Charles LAFRADES, domicilié au 120 Macedon Court, SAN RAMON, CA 94582 (États-Unis) en remplacement de Madame Virginia CROWE.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
921726

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

GRC-WEB

SAS au capital de 120 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
97, avenue Aristide Briand
510 165 459 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 05/11/2019, La société J.B CO, société par actions simplifiée au capital de 737 670 Euros, dont le siège est situé 59, avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE, immatriculée sous le n° 334 767 274 RCS Nanterre, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société GRC-WEB.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NANTERRE.
921634

www.jss.fr

DISSOLUTIONS

SANTONIEL

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
20 bis, Rue Louis Philippe
809 101 579 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 21/10/19 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. José MARTINS FERNANDES, demeurant 6, Mail du Clos Saint Vincent, 93160 NOISY LE GRAND exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.
Mention sera faite au RCS de Nanterre.
921446

SCI DE L'AIRE

SCI en liquidation au capital de 649 451,00 Euros
Siège social :
92500 RUEIL-MALMAISON
266, avenue Napoléon Bonaparte
808 378 160 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 08/11/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 08/11/2019. Jean-François MARQUET demeurant 266, avenue Napoléon Bonaparte, 92500 Rueil-Malmaison, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
921603

RESTAURANT LE PETIT VAILLANT

SARL en liquidation au capital de 7 622,45 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
36, avenue Edouard Vaillant
392 544 029 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2019, il résulte que :
- La Société a été dissoute à compter du même jour et mise en liquidation amiable ;
- Le siège de la liquidation a été fixé au siège social ;
- Madame Huguette FEFERLING, demeurant 4, rue d'Alsace, 96000 ASNIERES a été nommée en qualité de liquidateur de la Société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
921671

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 15 janvier 2010, Monsieur Henri Nello ENDRIZZI, né à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 26 février 1951, demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300) 85 rue Louis Rouquier, décédé à PARIS 18^{ème} le 15 juillet 2019, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé le 7 novembre 2019 au rang des minutes de Maître Lionel LEDARD, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300), 11-11 bis Place du Général Leclerc. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être

formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du legs de la succession : Maître Lionel LEDARD, notaire à LEVALLOISPERRET (92300), 11-11 bis Place du Général Leclerc, CRCPEN : 92013, dans le mois suivant l'accusé réception délivré par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921554

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, Notaire Associé, membre de la Société dénommée « Anne-Sophie AGUESSY, Valérie HEMERY-DUFOUR, Paul BARRAS, Dominique SAGNES, Alexandra SIMON-ESTIVAL et Sabrina GUERINE, notaires associés » Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial de RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), 123, avenue Paul Doumer, le 12 novembre 2019, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial, sous condition suspensive de non opposition, avec insertion d'une clause de préciput au profit du conjoint survivant, par :
Monsieur Jean Yves René Pierre GHIO, retraité, et Madame Marie-Paule CARER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à RUEIL-MALMAISON (92500) 4, villa du Parc.
Marié à la mairie de LANESTER (56600) le 12 octobre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
921715

Informations concernant les époux
Firas ROUISSI demeurant à ANTONY (92160), 12, rue Auguste Mounié
Francesca Ivana IOZZI demeurant à CETRARO (ITALIE) Via San Francesco Scala Esterna 80 et ayant élu domicile en l'Office Notarial ci-après
Mariés sans contrat préalable à ANTONY (92160), le 13 juillet 2019.
Informations concernant la modification du régime matrimonial
Adoption du régime de la séparation de biens.
Acte de M^e ANDRÉ, Notaire à ANTONY (92160), 46-48, avenue Aristide Briand Du 30 octobre 2019.
Informations concernant l'opposition
Opposition(s) à recevoir en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.
921503

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guillaume BELLEIL, notaire à PARIS 8^{ème}, 2, avenue Hoche le 14 novembre 2019, Monsieur Jamal ALAYOUD né à TADRINE ANKRIM (Maroc), le 2 juillet 1975 et Madame Jamila NAIT BELHAJ son épouse née à SAINT DENIS (93200) le 31 mars 1980, demeurant à GARCHES (92380) 181, rue de la Porte Jaune, mariés à la mairie de SAINT-CLOUD le 9 décembre 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont convenu d'adopter le régime de la séparation de biens. Les oppositions si il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Étude de Maître BELLEIL susnommé.
921628

Suivant acte reçu par Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, Notaire Associé, membre de la Société dénommée « Anne-Sophie AGUESSY, Valérie HEMERY-DUFOUR, Paul BARRAS, Dominique SAGNES, Alexandra SIMON-ESTIVAL et Sabrina GUERINE, notaires associés » Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial de RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), 123, avenue Paul Doumer, le 12 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean François Michèle SERVIÈRE, retraité, et Madame Andrée JOUÉO, Artisan d'art, son épouse, demeurant ensemble à RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), 151, avenue Paul Doumer.
Mariés en uniques noces à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX (22410) le 31 juillet 1982 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé MAZE, notaire à PLOUHA (22580), le 28 juillet 1982.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
921714

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte authentique du 06/11/2019 reçu par Me Laurent SCHOUPPE, Notaire à PARIS (9^e arrondissement), 24, rue La Fayette, avis de constitution d'une SCI dénommée : **SCI KLVT**
Capital : 1 000 Euros.
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 13, rue des Lilas, 93100 MONTREUIL.
Gérance : TU Kejian demeurant 10, rue Henri d'Astier 94220 Charenton-le-Pont.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
921596

Par assp du 24/10/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

TELES MULTISERVICES

Objet : Créer un fonds de commerce de Menuiserie, Serrurerie et ébénisterie.
Siège social : 69, rue Julian GRIMAU, 93700 DRANCY.
Capital : 500 Euros divisé en 50 actions de 10 Euros chacune.
Durée : 99 ans. Cession d'actions : Toute cession est soumise à l'agrément donné par la collectivité des actionnaires.
Président : TELES Jorge demeurant 69, rue Julian GRIMAU, 93700 DRANCY.
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.
921674

Par acte ssp en date du 15/11/2019, il a été constitué une Société par Actions

Simplifiée dénommée : **SAS BIENDIS**
Capital : 1 000 Euros divisé en 1 000 actions de 1 Euro chacune
Siège : Centre Commercial Bienvenu 8, route de Saint-Leu, 93430 VILLETANEUSE.

Objet : L'exploitation de tous établissements d'hypermarchés, l'achat, la location, la vente de tous biens immobiliers se rapportant à l'objet social
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Tout associé peut céder tout ou partie de ses actions avec l'accord amiable du Président, sur le prix, les modalités de cession et sur l'identité du ou des cessionnaires, étant précisé que l'associé cédant ne prend pas part au vote. A défaut, toute cession entre vifs est soumise à la condition d'une offre préalable de vente au profit des autres associés et, éventuellement, de la réserve d'un droit de préemption au profit de ceux-ci, le tout selon le processus ci-après décrit : l'échange de titres, l'apport de titres, les attributions d'actions dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apports, entre associés, à un descendant ou à un ascendant ou à un tiers non associé, sont également soumis à l'accord préalable du Président, et à défaut, à l'offre préalable et au droit de préemption. Tout associé a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Président : DIFIM SOCIETE DE DEVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ET IMMOBILIERS – Siège : 20, Bd de Tilsit - ZAC du Pont des Rayons 95290 L'ISLE-ADAM – 317 034 767 RCS PONTOISE.

Directeur Général : Stéphane GRIZOT demeurant 11 bis, Av. de Madrid - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.
921724

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 12/09/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LES 3 K**

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et tous placements de capitaux.

Siège social : 36 Avenue Honorine 93700 DRANCY.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Mr PETROVIC Yvon, demeurant 36 Avenue Honorine 93700 DRANCY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY.
921463

Suivant acte SSP du 04/11/2019 il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SYLTAX**

Siège social : 01, SQUARE JACQUES BABINET, 93420 VILLEPINTE

Capital : 5 000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Objet : Le transport de voyageurs par taxis, location de véhicule simple et ou équipé taxi sans chauffeur et titulaire ou exploitant d'autorisations de stationnements taxis.

Gérant : Mlle GISTAL SYLVIE demeurant au 01, square Jacques Babinet, 93420, Villepinte.
921402

Avis est donné de la constitution de la

SARL dénommée : **HAPPY**
Siège social : 29, av. Pasteur 93120 LA COURNEUVE.

Objet : Le Commerce de Gros Interentreprises, Vente en Ligne, Livraison à Domicile de Produits Alimentaires, Surgelés, Congelés et Produits Exotiques.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Capital : 10 000 euros.
Gérant : M. RAVEENDRAN Kanagasooriar, demeurant 29, av. Pasteur 93120 LA COURNEUVE.
921458

TRANSFORMATIONS

EXOTIC 2013

SARL au capital de 7500 Euros
Siège social : 93120 LA COURNEUVE
54 bis, avenue Paul Vaillant Couturier
809 964 414 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 04/09/2019, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Avant sa transformation en SAS, la Société était gérée par M. KALAIMANI Kalaichandran.

Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par : Président : M. THIYAGARAJAH Rajendrakumar demeurant au 14, Rue FITZGERALD KENNEDY 93350 LE BOURGET.
Dépôt légal au RCS de Bobigny.
921513

MODIFICATIONS

LES BLEUETS

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75002 PARIS
32, rue Blondel
837 529 486 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 32, rue Blondel – 75002 PARIS au 168, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE, et ce, à compter du 14/11/2019. L'objet demeure : L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de bien immobilier.

La durée reste fixée à 99 ans.
Associés : Monsieur Marius MOTOGNA 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

Monsieur Grigore MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

Monsieur Viorica MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

Monsieur Cristina MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
921716

B. BYMA

Société Civile Immobilière
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 93140 BONDY
27, rue Auguste Polissard
521 143 586 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 14/10/19 a décidé d'augmenter le capital social de 20 000 euros pour le porter de 100 000 euros à 120 000 euros. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.
921456

GRIMAR

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75002 PARIS
32, rue Blondel
808 645 857 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 32, rue Blondel – 75002 PARIS au 168, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE, et ce, à compter du 14/11/2019. L'objet demeure : L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de bien immobilier.

La durée reste fixée jusqu'à 99 ans.
Associés : Monsieur Marius MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94 000 CRETEIL.

Monsieur Grigore MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

Monsieur Viorica MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

Monsieur Cristina MOTOGNA – 61, rue des Bleuets – 94000 CRETEIL.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.
921717

ARC EN CIEL

SARL au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 75002 PARIS
32, rue Blondel
504 160 201 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 32, rue Blondel – 75002 PARIS au 168, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE, et ce, à compter du 14/11/2019.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

M. Marius Motogna 61, rue des Bleuets 94000 CRETEIL demeure gérant.

La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
921713

DNP PHOTO IMAGING EUROPE

SAS au capital de 2 408 000 Euros
Siège social : 95948 ROISSY
CHARLES-DE-GAULLE CEDEX
22, avenue Des Nations Le Raphael
Paris Nord 2 Bp 51077 VILLEPINTE
312 273 550 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/08/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Kiyoshi Hamao, demeurant 1-1-1 Ichigaya Kaga-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 1628001, JAPAN, et ce, à compter du 01/09/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
921691

IMMONET

SAS au capital de 14 685,20 Euros
Siège social : 75009 PARIS
62, rue Blanche
539 593 319 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 07/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au : 18/20, rue Palouzié, 93400 SAINT-OUEN, et ce, à compter du 16/07/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Président : M. Alexandre BELLITY, demeurant 15, rue de la Rochefoucauld, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT. Directeur Général : M. Olivier SAINT GERMAIN, demeurant 12, rue de Verdun, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT.

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de BOBIGNY.
921728

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS EUROPE

SAS au capital de 17 750 000 Euros
Siège social : 93420 VILLEPINTE
33, rue des Vanesses Immeuble Edison
ZI Paris Nord 2
348 982 307 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2019, il a été décidé de nommer la société DELOITTE & ASSOCIES, SAS sise 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DÉFENSE CEDEX immatriculée sous le N° 572 028 041 RCS NANTERRE en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT. En outre, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de M. BURRIER Jérôme en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
921641

ÉDITIONS D'AVRON

SARL au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : 93500 PANTIN
6, rue Florian
702 002 718 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/10/2019 il a été pris acte de proroger la durée de la société de 99 années, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 31/12/2118, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.
921394

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

PARIS CASH HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 4 820 091 Euros
Siège social : 93420 VILLEPINTE
22, avenue des Nations
753 431 808 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 16 octobre 2019, la société MONTICELLO BUSINESS société par actions simplifiée au capital de 4 440 000 Euros, dont le siège social est sis 22, avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, immatriculée sous le numéro 789 856 200 RCS BOBIGNY associée unique de la société PARIS CASH HOLDING, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BOBIGNY.

POUR AVIS. Le Président.
921506



Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr

DISSOLUTIONS

SCI GRAPP

SCI au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 93140 BONDY
53, avenue Carnot
409 948 320 RCS BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/07/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 09/07/2019. Mr Bernard PINEAU demeurant 157 ter, avenue de la République 93140 BONDY, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bobigny.
921449

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
SFM DU 60 RUE ANSELME**

SCI au capital de 4 573,47 Euros
Siège social : 93400 ST OUEN
60, rue Anselme
378 483 317 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de la collectivité des associés en date du 15/04/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Françoise VANDAMME épouse SEVILEANU demeurant 1, rue de la Bête - La Couarde 78980 NEAUPHLETTE a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bobigny.
921477

SARL VIN C RESTAURANT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 Euros
En liquidation
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
131, avenue Médéric
512 608 647 R.C.S. BOBIGNY

Suivant décision collective des associés en date du 20 juillet 2018 il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 juillet 2018 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Franck TRIBOUILLARD demeurant 72 boucle de la Nacelle, 93160 NOISY-LE-GRAND, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 72 boucle de la Nacelle à Noisy-le-Grand (93160), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce et mention sera faite au RCS : BOBIGNY.

Pour avis.

921507

**Découvrez
notre nouveau service**



DOMICILIATION

**DISTRIBUTION
D'UN ACOMPTE
DE LIQUIDATION**

EUROFLUIDES B.T.P.

SAS en liquidation
au capital de 183 084 Euros
Siège social : 93220 GAGNY
65, rue de Franceville
Siège de liquidation :
14144 VER-SUR-MER
5, impasse des Roquettes
393 435 631 R.C.S. BOBIGNY

Le 05/11/2019, le Liquidateur, a, conformément aux articles L. 237-31, al. 1 et R. 237-17 du Code de commerce et aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AG du 30/10/2017, décidé de procéder à la distribution d'un acompte sur liquidation d'un montant de 37,36 Euros par action, au vu des fonds devenus disponibles en cours de liquidation, soit un acompte d'un montant global de 90 000,24 Euros, réparti entre les associés au prorata de leur participation. Cette décision a été notifiée individuellement à chaque associé le même jour. La banque de la Société n'ayant pas donné suite à la demande, faite par le Liquidateur, d'ouverture d'un compte bancaire spécial dans les conditions prévues par la loi, l'acompte sur liquidation sera versé par virement ou par chèque à chaque associé, par prélèvement sur le compte bancaire usuel de la Société.

Le solde figurant sur ledit compte, soit environ 24 000 Euros, sera utilisé en priorité en vue de désintéresser les créanciers de la Société, puis distribué aux associés lors de la clôture de la liquidation.

RCS BOBIGNY.
921609

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI MJ

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 93470 COUBRON
18, rue du Hameau du Vieux Moulin
418 737 284 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de la collectivité des associés en date du 27/01/2019, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY.
921675

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS 30/10/2019 enregistré au SDE de BOBIGNY le 30/10/2019 (Dossier 2019 00028513, Référence 9304P61 2019 A 13983),

Madame Meijun LIN et Monsieur Shenjian XIA, son époux, demeurent ensemble 1, boulevard de Strasbourg - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, Madame Meijun LIN est immatriculée au RCS PARIS 810 383 000,

ont cédé à la société « ZHG », SNC au capital de 8 000 Euros sis 1, boulevard de Strasbourg à l'angle du 22, route de

Bondy - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS BOBIGNY 853 218 121,

le fonds de commerce de « CAFE - BAR - TABLETTERIE - DEBIT DE TABAC - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », connu sous l'enseigne « LE STRASBOURG » sis et exploité : 1, boulevard de Strasbourg à l'angle du 22, route de Bondy - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, et ce, moyennant le prix de vente : 880 000 Euros. Jouissance : 31/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à Maître Annabelle RENARD, Avocat à la Cour, 55, rue Pixérécourt 75020 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
921473

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 octobre 2003, Madame Jeanne VERMOREL veuve SALAGNAC a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament en date du 31 octobre 2019, reçu par Maître Véronique HERSAN, Notaire associé de la SELARL OFFICE NOTARIAL DE SAINT OUEN.

Aux termes dudit acte, il a été constaté que le légataire remplissait les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé de la succession auprès de Maître Véronique HERSAN, Notaire à SAINT OUEN (Seine Saint Denis), 5 avenue Gabriel Péri, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de la copie de ce testament et de l'acte contenant contrôle des conditions de saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921375

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL-DELAÏ D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 novembre 2010, Madame Madeleine JUMAZE, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-DENIS (93200) 46, boulevard de la liberté.

Née à COLOMBES (92700), le 5 novembre 1929. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à PARIS 20^e arrondissement (75020) (FRANCE), le 28 juin 2019.
A consenti un legs universel.

Le notaire chargé de régler la succession est Maître Aurélie DELOISON, Notaire à CLICHY (Hauts-de-Seine), 28-30, rue Palloy, réf CRPCEN 92045.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921579

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP en date à CRETEIL du 13/11/2019, avis est donné de la constitution de la SASU :

DM GROUPE

Siège : 3, rue des bordières, 94000 Créteil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
Capital : 1 000 Euros.

Objet : Apporteur d'affaire et intermédiaire entre consommateurs et professionnels dans la commercialisation de tous produits amélioration énergétique ; Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de gestion de commerciaux et de téléprospects.

Président : M. Jordan DAHAN, demeurant 3, rue des bordières, 94000 Créteil.

AGREMENT : les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.

Conditions d'admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision.
921707

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/11/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PAC

Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 69, avenue Gabriel Péri 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Objet : Toutes prestations de services au profit des entreprises du secteur des travaux d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (génie climatique) notamment en matière d'assistance générale administrative, de gestion, technique, commerciale, stratégique et financière, informatique et commerciale.

Durée : 99 années
Président : Monsieur AUBIN Philippe, demeurant 69, avenue Gabriel Péri 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.
921556

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : M.S. COURTAGÉ

Forme : SARL.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 13, rue des QUINZE ARPENTS 94310 ORLY.

Objet : L'activité de courtage, intermédiation et logistique.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. POTHIRON Jean-Charles, demeurant Péniche « Avant Seine » 55, quai Alphonse le Gallo, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.
921523

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ON FLEEK
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 68 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94410 Saint-Maurice.

Objet : Restauration rapide, snacks, salades, bar.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 années.
Capital : 5.000 euros.
Gérance : Monsieur Alexandre MARLY demeurant 68 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94410 Saint-Maurice.
Immatriculation : au RCS de CRETEIL.

Pour avis.

921499

Suivant acte SSP du 8 novembre 2019, constitution d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée :

BUSINESS PROVIDER

Siège social : 1, rue des Réservoirs à 94340 JOINVILLE LE PONT.

Objet : Activités de conseils, gestion de réseaux pour le compte de tous prestataires de services ; activité d'intermédiaire, mission d'apporteur d'affaires dans tous domaines.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Capital : 1.000 €.
Président : Monsieur JIANG Yuefeng, demeurant 1, rue des Réservoirs à 94340 JOINVILLE LE PONT.

Cession d'actions : Libre entre associés, conjoint, ascendants ou descendants, soumise à agrément dans les autres cas.
 921422

Suivant acte authentique du 13/11/2019 avis de constitution d'une SCI

dénommée : **SCI LUCIVAL**

Capital : 1 000 Euros.
Objet : gestion, administration de biens et droits immobiliers.

Siège social : 10, avenue de Diane 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

Gérance : Gilles MULLER et Sophie JACQUENET demeurant ensemble au 10, avenue de Diane, 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
 921664

MODIFICATIONS

SCI CYRCE

Société civile immobilière
 au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 91420 MORANGIS
 40, avenue de Balzac
 381 938 091 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE du 17/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 40, avenue de Balzac 91420 MORANGIS au 78, avenue Marinville 94100 Saint-Maur-des-Fossés à compter du 17/09/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mme Marie-Hélène CAILLAT résidant 78, avenue Marinville 94100 Saint-Maur-des-Fossés est nommée **gérante**.

En conséquence, la Société dont l'objet social est l'acquisition de bien immobilier et dont la durée est de 99 ans immatriculée au RCS d'EVRY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.
 921372

L CONSTRUCTIONS

SAS au capital de 7 622,45 Euros
Siège social :
 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
 29, avenue Galliéni
 431 498 518 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 20 377,55 Euros pour être porté à 28 000 Euros, par voie de capitalisation de réserves et par voie d'élévation d'un montant nominal des actions sociales porté de 15,25 Euros à 56 Euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :
Ancienne mention : 7 622,45 Euros
Nouvelle mention : 28 000 Euros.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Suivant cette même délibération, la collectivité des associés à décider de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Manuel Martins CORREIA demeurant à ST-MAUR-DES-FOSSES (94100), 43, rue Albert de Mun, à compter de ce jour.
 921561

LDS ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94800 VILLEJUIF
 8, rue Parmentier
 837 640 192 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions du 31.10.2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, groupements ou entités, quels qu'en soient la forme et l'objet, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat, d'échange ou autrement ; la propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de toutes valeurs mobilières ou portefeuille de valeurs mobilières, et plus généralement de titres financiers dont notamment titres de capital, titres de créance tels qu'obligations de toute nature et bons du trésor, ainsi que toutes opérations financières ou autres pouvant s'y rattacher. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
 921550

BPIFRANCE COURTAGE

SAS au capital de 306 000,00 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
 4, rue Eugène Renault
 351 596 572 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24/10/2019, il a été décidé de nommer la société MAZARS, SA à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE, 784 824 153 RCS NANTERRE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société BPIFRANCE COURTAGE.
 Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de CRETEIL.
 921602

AFA ARCHITECTES

Société à Responsabilité Limitée
 d'Architecture au capital de 50 000 Euros
Siège social : 94600 CHOISY-LE-ROI
 47, avenue de Lugo
 478 055 866 R.C.S. CRETEIL

Décisions collectives des associés du 7 novembre 2019 : démission de Monsieur Lionel VEROT de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 août 2019.
 921625

SCI MOTA

Société Civile
 au capital de 600,00 Euros
Siège social : 94880 NOISEAU
 23, chemin du Moulin
 491 762 308 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une délibération des associés en date du 17 octobre 2019, il a été pris acte de maintenir en qualité de gérants :

Monsieur Robert TALPIN, demeurant à NOISEAU (94880) 23, chemin du Moulin. Née à DRANCY (93700) le 23 mai 1945.

Marié à Madame Nicole Françoise BEAUFORT à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-MRNE (94500) le 30 octobre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
 De nationalité française.

Suite à la démission de l'ancien co-gérant : Monsieur Marc Georges MOUTON, retraité, époux de Madame Corinne DECOTTIGNIES, demeurant à QUINCY-SOUS-SENART (91480) 25, rue Henri Janin.
 Né à BRUAY-EN-ARTOIS (62700) le 17 octobre 1962.

Marié à la mairie de QUINCY-SOUS-SENART (91480) le 23 juin 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
 De nationalité française.
 Pour avis.

921543

BALGADIS

SAS au capital de 107 484 Euros
Siège social :
 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
 9, allée du Docteur Emile Roux
 800 574 329 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
 Pour avis, le Président.

921478

RELAIS MAMY

Société par Actions Simplifiée
 à Associé Unique
 au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
 30, domaine du Château Gaillard
 851 003 798 R.C.S. CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 11/9/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 30 Domaine du Château Gaillard 94700 MAISONS-ALFORT au 89, avenue de Verdun, 94000 CRETEIL et ce à compter du 11 septembre 2019.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
 Pour avis, Le président.

921706

TEK

SASU au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 94600 CHOISY-LE-ROI
 29, avenue Victor Hugo
 830 590 063 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 02/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président OZCAN Elise demeurant 2, place de la Peupleraie, 94470 BOISSY-ST-LEGER en remplacement de Ismail TEK, démissionnaire.
 921703

GEDIVOTE

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 100 Euros
Siège social :
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 17 bis, rue du Chemin Vert
 851 901 165 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/10/2019 il a été décidé de nommer en qualité de Président la Société DE LA TOUR, SARL, 17 bis rue du Chemin Vert, 94100 Saint Maur des Fossés, 423 023 365 RCS Créteil, en remplacement de Monsieur DE LANGLOY Franck à compter du 01/11/2019.

Aux termes des décisions du Président du 30/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général la Société COM ACTIF, SARL, 17 bis rue du Chemin Vert, 94100 Saint Maur des Fossés, 751 788 662 RCS Créteil, en remplacement de Monsieur LEAUTE Erwan à compter du 01/11/2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Dépôt légal au RCS de Créteil.
 921450

LABORATOIRE DE PROTHESE

DENTAIRE DIMIC LIM

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social : 94140 ALFORTVILLE
 38, Quai Blanqui
 517 547 055 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions du président en date du 31 octobre 2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré du 38, quai Blanqui 94140 ALFORTVILLE au 153, avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT à compter du 1er novembre 2019 et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au GTC de CRETEIL.
 921389

JUST FOOD

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :
 94190 VILLENEUVE-ST-GEORGES
 6, rue de Paris
 821 945 466 R.C.S. CRETEIL

Par AGE du 31/10/19, il a été pris acte de la démission de M. Farid ATHMANE de ses fonctions de Président à compter du 31/10/19, qui a été remplacé par M. Hassan AL HAIK, demeurant à L'HAY-LES-ROSES (94240) 2, allée du Stade, à compter du 31/10/19.

Le dépôt et la modification prescrits par la loi, seront effectués au RCS de CRETEIL.
 921527

DISSOLUTIONS

D'ALBRAID CONSULTING

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 94320 THAÏS
 64, rue Vaillant-Couturier
 821 268 497 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Juin 2019, les associés ont décidé la dissolution de la société D'ALBRAID CONSULTING et sa mise en liquidation à compter de ce même jour.

Madame Sylvia SIMON, présidente démissionnaire, demeurant au 37, avenue Mathurin Moreau à PARIS 75019 est nommée liquidateur amiable de la société.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
 921418

**CREZE ET RIVIERE
DIRECTEURS DE
LABORATOIRES D'ANALYSE
DE BIOLOGIE MEDICALE**
SCP de Directeurs de Laboratoire
d'Analyse Médicale
au capital de 167 693,92 Euros
Siège social :
94170 LE PERREUX SUR MARNE
72 bis, avenue Ledru Rollin
382 735 736 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/09/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mr CREZE Jean-Claude demeurant 8 allée Clovis 93160 NOISY LE GRAND et Mme RIVIERE Isabelle demeurante 3 avenue Odette 94120 FONTENAY SOUS BOIS ont été nommés en qualité de liquidateur. De ce fait, les fonctions de cogérants de Mr CREZE Jean-Claude et Mme RIVIERE Isabelle prennent fin. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Créteil.
921414

MEGCOM
SARL en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
94120 FONTENAY SOUS-BOIS
51, avenue des Charmes
508 727 195 R.C.S. CRETEIL

Par délibérations en date du 30/04/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et ont décidé de nommer MEGOUDA Mohand Ouidir, demeurant 9 avenue georges Fourreau - 94420 Le Plessis Trevisé en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de CRETEIL.
921465

AU 6 RUE DU BAC
SAS en liquidation
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94480 ABLON-SUR-SEINE
6, rue du Bac
803 216 787 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 30/04/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2019.

Patrick LEMAIRE demeurant 33, rue Louis Blanc, 94140, Alfortville, a été nommé en qualité de liquidateur et en conséquence a donné sa démission de ses fonctions de Président.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société et pour la correspondance au domicile du liquidateur.
921687

**CENTRE DE SANTE
NUTRITIONNELLE DE PARIS**
SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 94320 THIAIS
64, rue Vaillant-Couturier
821 067 923 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Juin 2019, les associés ont décidé la dissolution de la société CENTRE DE SANTE NUTRITIONNELLE DE PARIS et sa mise en liquidation à compter de ce même jour.

Madame Sylvia SIMON, présidente démissionnaire, demeurant au 37, avenue Mathurin Moreau à PARIS 75019 est nommée liquidateur amiable de la société.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
921419

CLÔTURES DE LIQUIDATION

MEGCOM
SARL en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
94120 FONTENAY SOUS-BOIS
51, avenue des Charmes
508 727 195 R.C.S. CRETEIL

L'Assemblée des associés réunie le 29/05/2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mohand Ouidir MEGOUDA de son mandat de liquidateur, donné à celle-ci quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de CRETEIL.
921466

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 29/10/2019 enregistré au SDE CRETEIL le 04/11/2019 (Dossier 2019 00033334, Référence 9404P61 2019 A 10098),

la société « SNC ZENDON », SNC au capital de 8.000 € sis 19, avenue du Général de Gaulle - 94420 LE PLESSIS TREVISE, immatriculée au RCS CRETEIL 820 862 530,

a cédé à la société « YANG FANG », SNC au capital de 10.000 €, sis 19, avenue du Général de Gaulle - 94420 LE PLESSIS TREVISE, immatriculée au RCS CRETEIL 852 934 454,

le fonds de commerce de « DEBIT DE TABAC - CAFE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS » connu sous l'enseigne « LE BRAZZA » sis et exploité : 19, avenue du Général de Gaulle - 94420 LE PLESSIS TREVISE, et ce, moyennant le prix de vente : 980.000 €. Jouissance : 29/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la SCP CPNC, Société d'Avocats, ayant son siège social : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
921469

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur :
www.jss.fr

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date à PARIS du 1^{er} avril 2014, Madame Lucette GARNIER, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) 117, boulevard de Créteil, décédée à CRETEIL (94000) (FRANCE), le 23 avril 2019, a institué une légataire universelle.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alexis BAUDRY, notaire à PARIS (75018), suivant procès-verbal en date du 17 octobre 2019, suivi d'un acte complémentaire constatant la saisine en date du 7 novembre 2019, dont la copie authentique du tout a été envoyée au greffe du TGI de CRETEIL (94011) le 8 novembre 2019.

Il résulte dudit procès-verbal que le légataire universel répond aux conditions de sa saisine.

L'Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane MARC, notaire à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) 12, avenue Emile Zola (référence CRPCEN : 94003), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
921399

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 21 janvier 2013, Madame Renée DAUPHIN demeurant de son vivant à MAISONS-ALFORT (94700) 99, rue du Général de Gaulle née le 26 décembre 1916 à PARIS (75017) et décédée le 1^{er} août 2019 à COLOMBES (92700), veuve de Monsieur Maurice PARISET, a institué pour légataires universels chacun pour MOITIE (1/2) Monsieur et Madame Jean et Nicole BELKEHEIR demeurant à COLOMBES (92700) 66, rue du Bournard.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Katia SALMON, Notaire à MAISONS-ALFORT (94700) 155-157, avenue du Général Leclerc suivant procès-verbal en date du 17 octobre 2019 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL le 31 octobre 2019.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la date de réception par le greffe du TGI, soit à compter du 31 octobre 2019, entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis. Maître Katia SALMON.
921544

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 mai 2016,

Madame Dominique Michèle Elisabeth TIELMANS, en son vivant endocrinologue, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), 7, rue Pasteur.

Née à PARIS 20^{ème} arrondissement (75020), le 1^{er} janvier 1966. Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Pierre Marie DEVILLARD un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 16 février 2012, enregistré au Tribunal d'Instance de NOGENT-SUR-MARNE (94130). Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014), le 9 juillet 2019.

a consenti un legs universel,
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cyril KLEIN-MONTEZIN, Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 22, rue du Commandant Jean Duhaill, le 13 novembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Cyril KLEIN-MONTEZIN, Notaire titulaire de l'Office Notarial sis à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 22, rue du Commandant Jean Duhaill -, référence CRPCEN : 94007, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament,

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
921570

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline PELEGRIN, Notaire de la Société par Actions Simplifiées « CHEUVREUX » titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS 8ème, 55 Bd Haussmann, le 7 novembre 2019, a été reçu l'acte portant changement du régime matrimonial par Monsieur Bernard FLANDRIN et Madame Evelyne LELANDAIS, son épouse, demeurant ensemble à CACHAN (94230), 19 rue Lavoisier. Mariés tous deux en premières noces à la mairie de FONTENAY-AUX-ROSES (92260), le 24 juin 1972 initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française.

Le changement porte adoption du régime matrimonial de communauté universelle de biens meubles et immeubles. En cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux ou de déclaration d'absence de l'un d'eux, et seulement dans ces cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté appartiendront en pleine propriété au conjoint survivant sans que les héritiers ou représentants du prédécédé puissent prétendre avoir droit à la reprise des apports et capitaux entrés du chef de celui-ci dans la communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial susnommé numéro 75011 où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

921406

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



LOCATION - VENTE

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



OFFRE DE SERVICE

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître SIMON, Notaire à HOUILLES, en date du 24 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DA SILVA

Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la rénovation, la réfection, la réhabilitation, l'aménagement, l'amélioration, la réhabilitation, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet, la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous instruments financiers.

Siège social : 175 avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL.

Capital : 1.000,00 Euros divisé en 1 000 parts de 1 Euro chacune.

Durée : 70 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PONTOISE.

Gérance : Monsieur Jorge Manuel DIAS DA SILVA, domicilié 175 avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL, et Madame Maria Das Dores BAPTISTA FERREIRA, domiciliée 175 avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL, ont été nommés en qualité de gérants pour une durée illimitée. 921481

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GONESSE en date du 14.11.19, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LYON VENISSIEUX

Siège social : Rue Jean Mermoz, ZAC Entrée Sud, 95500 GONESSE.

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par bail ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 Euros. Montant des apports en numéraire : 1 000 Euros.

Gérance : M. Arthur SASSIER demeurant 4, rue Emile REYNAUD 75019 PARIS.

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ascendants ou descendants

Immatriculation : RCS de PONTOISE. 921697

Suivant un acte ssp en date du 11/07/2019, il a été constitué une SASU.

Dénomination :

FRANCE MENUISERIE

Siège social : 33 Avenue Du Gros Chêne 95220 HERBLAY.

Capital : 2 000 €.

Activités principales : Achat vente import export de menuiseries intérieur extérieur, commerce de gros de matériaux de construction, pose de menuiseries.

Durée : 99 ans.

Président : M. PETROVIC ALEXANDRE 136 Avenue De Nonneville 93600 AULNAY SOUS BOIS.

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 921360

Par acte SSP en date à LUZARCHES du 29/10/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI.

Dénomination sociale : A.A.M.G.

Siège social : 3, Rue Fouquet, 95270 LUZARCHES.

Objet social : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition des biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 2.500 euros.

Gérance : M. Joao Mario MARQUES FERREIRA, 3, Rue Fouquet 95270 LUZARCHES.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

La société sera immatriculée au RCS de PONTOISE. 921439

Par acte ssp du 08/11/2019 il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : SCI PCVM

Objet : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration, la restauration et la construction de tous immeubles ; La location et exploitation de tout ou partie des immeubles détenus par la Société, en qualité de propriétaire, usufruitier, crédit-preneur ou occupant ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés.

Siège social : 5, rue Hector Berlioz - 95270 VIARMES.

Capital social : 1.500 €.

Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou au bénéfice des descendants directs des associés. Toute autre cession est soumise à agrément.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Pontoise.

Gérance : M. Philippe CABILLI demeurant 5, rue Hector Berlioz - 95270 VIARMES. 921444

Par acte SSP du 01/11/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SO CHICKEN

Objet social : RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE OU A EMPORTER.

Siège social : 5 rue Nelson Mandela 95170 Deuil-la-Barre.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans.

Président : M. SOW ALASSANE, demeurant 10 quai du Chatelier, 93450 L'Île-Saint-Denis.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement transmissibles

Immatriculation au RCS de Pontoise. 921420

Suivant un acte ssp en date du 18/10/2019, il a été constitué une SASU.

Dénomination : RIM PLOMBERIE

Siège social : 13, rue De La Grande Tour 95100 ARGENTEUIL (95100).

Capital : 1 000 Euros.

Activités principales : installation plomberie, sanitaire, chauffage.

Durée : 99 ans.

Président : M. MIHALCA IOAN 13, rue De La Grande Tour 95100 ARGENTEUIL (95100).

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 921357

Par assp du 07/11/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

EUROMETAL TRADING

Objet : La création d'un fonds de commerce de Courtage et de Négoce.

Siège social : Résidence Mermoz, 1, allée Clément Ader, 95150 TAVERNY.

Capital : 2 000 Euros divisé en 200 actions de 10 Euros chacune.

Durée : 99 ans.

Cession d'actions : Toute cession est soumise à l'agrément donné par la collectivité des actionnaires.

Président : DOS PRAZERES Daniel demeurant Résidence MERMOZ - 1, allée CLEMENT ADER, 95150 TAVERNY.

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 921573

Suivant un acte ssp en date du 25/09/2019, il a été constitué une SAS.

Dénomination : OLICA TH

Siège social : 41 rue du Général de Gaulle 95880 ENGHEN LES BAINS.

Capital : 1000 €.

Activités principales : restauration traditionnelle.

Durée : 99 ans.

Président : Mme BROSOLETTTE née MEVEL Carole 88 rue Pasteur, 95390 ST PRIX.

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 921364

Constitution SSP à Herblay en date du 24-10-2019 de :

ADAMS LIVRAISON

Forme : SASU.

Capital : 100 Euros.

Siège : 23 Avenue Janine, 95220 Herblay.

Durée : 99 ans.

Présidence : Adama SANOGO, 23 Avenue Janine, 95220 Herblay.

Objet : Livraison repas et colis à domicile.

Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire.

RCS : Pontoise. 921365

Par acte SSP en date du 06.11.2019, il a été constitué une SARL à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SONOR'AIDE

Objet : La réalisation de prestations de services audiovisuels dans le domaine de l'événement ; l'installation de studios d'enregistrement.

Siège social : 1, rue des Ruisseaux 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Rémy LE MONIES DE SAGAZAN demeurant 1, rue des Ruisseaux, 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 921709

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/10/2019, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Que Des Bonnes Vibes

Forme : SAS.

Capital : 2 000,00 Euros.

Siège social : 4, chemin des Cygnes 95800 COURDIMANCHE.

Objet : La création, la production, la distribution, l'importation et l'exportation d'articles et d'accessoires de voyage tels que des coussins, sacs de voyage, chaussures, malles et valises.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Exercice du droit de vote et admission aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé, leur

époux/épouse ou leur partenaire pacsé.

Cessions d'actions : libres

Président de SAS : M. MOLASOKO Francis, demeurant 4, chemin des Cygnes 95800 COURDIMANCHE.

Directeur Général : M. NACEUR Hichem, demeurant 106, rue Raymond Ridet 92250 LA GARENNE-COLOMBES.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE. 921718

Par assp du 24/10/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

PIZZA LEONARDO

Capital : 500 Euros.

Siège social : 29, rue des Noyers, 95200 SARCELLES.

Objet : Restauration rapide et traditionnelle sur place et à emporter

Durée : 99 ans.

Président : COVACI épouse RADULESC Cornelia, 18, rue Claude Delvincourt 95200 SARCELLES.

Immatriculation au R.C.S. de PONTOISE. 921510

MODIFICATIONS

R.T.S. - RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 93250 VILLEMOMBLE
29-31, rue du Bois Chelot
489 946 731 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 29/10/2019, l'Associée unique a nommé M. Bertrand Balanger, demeurant 19, avenue Lavoisier - 78600 Maisons-Laffitte, en qualité de Président, en remplacement de M. Eric Robert, Président démissionnaire.

Par décisions du 29/10/2019, le Président a transféré le siège social au 4, place Aristide Briand - 95100 Argenteuil et modifié l'article 4 des statuts en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Pontoise. Pour avis, le Président.

921411

EUROSTAR ENGINEERING PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au Capital Social de 3 881 689,25 Euros
Siège Social : 95470 FOSSES
Rue de la Ferme Saint-Ladre
ZI Fosses Saint Witz
402 568 000 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 2 août 2019, il résulte que Monsieur François-Yves Hamon, demeurant 600, Traverse de Colombiers 34500 Béziers est nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Laurent Perra, Président démissionnaire, et ce, à compter de cette date.

Mention sera faite au RCS de Pontoise. Pour avis.

921593

MK

SARL Unipersonnelle au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
RN370 Espace Godard
798324117 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 02/01/2019, il a été décidé à compter de ce même jour :

- d'accepter la démission de M. Murat Kucuk et nommer Mme Stan Calina Valéria demeurant 119 ave Lenine 93380 Pierrefitte, Gérante.

Mention au RCS de PONTOISE. 921362

FRANCE DEMENAGEMENT EUROPE

SASU au capital de 10 000 €uros
Siège social : 95200 SARCELLES
14, avenue du 8 Mai 1945
838 865 533 R.C.S. PONTOISE

Par l'AGE du 14/06/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 7 Boulevard Michel Lefebure 60000 CHANTILLY, à compter du 14/06/2019.
Mention au RCS de PONTOISE.
921366

MAXMAEL

SAS au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95250 BEAUCHAMP
10, avenue de la Gare
525 091 278 R.C.S. PONTOISE

En date du 25/10/2019, le président a nommé en qualité de directeur général Mme LELONG JULIE, demeurant 1, place de Gergovie, 95250 Beauchamp, à compter du 25/10/2019.
Modification au RCS de PONTOISE.
921395

IMMO BEZONS

SARL au capital de 7 500 €uros
Siège social : 95870 BEZONS
66 bis, rue Edouard Vaillant
502 410 590 R.C.S. PONTOISE

En date du 10/10/2019, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. GALLOIS Fabien demeurant 72 Rue Moslard 92700 COLOMBES à compter du 10/10/2019 en remplacement de M. COURSEAU Rodolphe démissionnaire.
Mention au RCS de PONTOISE.
921369

OLSA

SAS au capital de 432 000 €uros
Siège social : 95110 SANNOIS
81, boulevard Gambetta
598 202 521 R.C.S. PONTOISE

Le 06/11/2019 l'associé unique a nommé :
- Président M. Luca BORELLA, demeurant Piazza Giulio Cesare 15, 20145 MILAN (Italie), en remplacement de M. Alberto BORELLA,
- Directeur Général M. Didier BERTAUX, demeurant 6, square Jules Ferry - Appartement 71 - 95110 SANNOIS, en remplacement de M. Amadio CONTENTI.
921670

ART COIFFURE

SASU au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95000 CERGY
1, rue Toulouse
832 333 884 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé de nommer nouveau président M. BALI Abdelmajid demeurant 1 Touleuses Brune 95000 CERGY à compter du 19/09/2019 en remplacement de M. BENAYED ABDERRAHMANE démissionnaire.
Mention au RCS de PONTOISE.
921370

SINO

S.A.R.L. au capital de 1 000 €uros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
9, rue Etienne Dolet
847 602 240 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01.10.2019 à 9h a décidé de transférer le siège social au 221, rue Lafayette, 75010 Paris. Radiation au RCS de PONTOISE. Immatriculation RCS de PARIS.
921354

NOVIMO

Société par Actions Simplifiée au capital de 787 490 Euros ramené à 189 710 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
66 bis, rue Michel Carré
532 993 912 R.C.S. PONTOISE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 7 mai 2019, que le capital social a été réduit de 597 780 Euros par voie de remboursement d'une somme de 10 Euros par action et a été ramené de 787 490 Euros à 189 710 Euros. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : 787 490 Euros.
Nouvelle mention : 189 710 Euros.
POUR AVIS - Le Président.
921497

SARL BRA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €uros
Siège social (ancienne adresse) : 95630 MERIEL
2, allée des Bosquets
824 003 834 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 15/10/2019 le siège social qui était à 2 Allée des Bosquets 95630 MERIEL à l'adresse suivante 1 Avenue de l'Eguillette 95310 Saint Ouen l'Aumône. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.
Pour avis et mention,
Monsieur Laid BRANTI, Gérant.
921448

EG RETAIL (FRANCE) SAS

SAS au capital de 171 940 000 €uros
Siège social
95806 CERGY PONTOISE CEDEX
Immeuble Le cervier B
12, avenue des Béguines
Cergy Saint-Christophe
439 793 811 R.C.S. PONTOISE

Le 30/09/2019 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX, et de nommé Directeur Général M. Selim MARASLIOGLU, demeurant 4, cité des Castors 95250 BEAUCHAMP.
921719

OLSA

SAS au capital de 432 000 €uros
Siège social : 95110 SANNOIS
81, boulevard Gambetta
598 202 521 R.C.S. PONTOISE

Le 28/06/2019 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant de la société DFM EXPERTISE & CONSEIL.
921525

V.A.D. SYSTEMES

S.A.S. au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95270 BELLOY-EN-FRANCE
14, rue d'Epinau
834 402 760 R.C.S. PONTOISE

Lors de l'A.G.E. du 30/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social 81, rue de Labbeville 95690 NESLES-LA-VALLEE, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
921502

ID CABLE

SAS au capital de 5 000 €uros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
4, rue Waldeck Rochet
822 949 897 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE du 25/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 179, Local N° 7, Rue Henri Barbusse 95100 ARGENTEUIL, à compter du 25/10/2019.

Présidence : Madame SOUAD EL BAGGARI 134, Av. Général De Gaulle 78600 MAISONS-LAFFITTE.
Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PONTOISE.
921355

REGVAL

SAS au capital de 260 712 €uros
Siège social : 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
27, avenue du Général de Gaulle
304 497 258 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 26/09/2019 a nommé en qualité de directeur général Mme HADDAD Laura, demeurant 18, rue Greffulhe, 92300 Levallois-Perret, à compter du 26/09/2019.
Modification au RCS de PONTOISE.
921711

DIALTEC SYSTEMES

S.A.R.L. au capital de 3 000 Euros
Siège social : 95270 BELLOY-EN-FRANCE
14, rue d'Epinau
752 734 038 R.C.S. PONTOISE

Lors de l'A.G.E. du 30/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social 81, rue de Labbeville 95690 NESLES-LA-VALLEE, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
921501

EG RETAIL (FOOD SERVICES FRANCE) SAS

SAS au capital de 50 000 €uros
Siège social : 95806 CERGY PONTOISE CEDEX
Immeuble Le cervier B
12, avenue des Béguines
Cergy Saint-Christophe
828 716 936 R.C.S. PONTOISE

Le 30/09/2019 l'associé unique a décidé de nommé Directeur Général M. Selim MARASLIOGLU, demeurant 4, cité des Castors 95250 BEAUCHAMP.
921720

EG SERVICES (FRANCE)

SNC au capital de 30 480 €uros
Siège social : 95805 CERGY PONTOISE CEDEX
Immeuble Le cervier B
12, avenue des Béguines - CS 98379
340 018 852 R.C.S. PONTOISE

Le 30/09/2019 l'Assemblée Générale a décidé de nommé Co-Gérant M. Selim MARASLIOGLU, demeurant 4, Cité des Castors 95250 BEAUCHAMP, et décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX.
921729

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 16/10/2019.
Concernant la SAS CONSEIL GESTION EN INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE, Il fallait lire « MAGNY-EN-VEXIN » en lieu et place de « MONT-SAINT-AIGNAN ».
Le reste de l'annonce est inchangé.
921592

ALS

SARL au capital de 1 000,00 €uros
Siège social : 95360 MONTMAGNY
84, rue Maurice Berteaux
818 824 559 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 19/08/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant AHMED NAQASH, 20 Bld Charles de Gaulle - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE en remplacement de AHMAD MUSHTAQ, démissionnaire.
921569

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Catherine PUECH FABRE
Avocat en Droit des Sociétés
tel : 01.30.10.02.05

"TRAPHON"

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €uros
Siège social : 95270 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
17, allée de la Fontaine au Roy
318 894 516 R.C.S. PONTOISE

Par décision du 22/10/2019, la SAS « CHAUVET » au capital de 297 660 €uros, ayant son siège social à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (95270) 17, allée de la Fontaine au Roy, 444 166 631 RCS PONTOISE, associée unique, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la société « TRAPHON » 318 894 516 RCS PONTOISE au profit de la société « CHAUVET » à compter rétroactivement fiscalement du 01/01/2019.

Les créanciers de la société « TRAPHON » disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour faire opposition à la dissolution. Passé ce délai ou après règlement du sort des oppositions, s'il y a lieu, le patrimoine de la société « TRAPHON » sera transmis à la société « CHAUVET ».

La société « TRAPHON » sera radiée du R.C.S. de PONTOISE.
921662

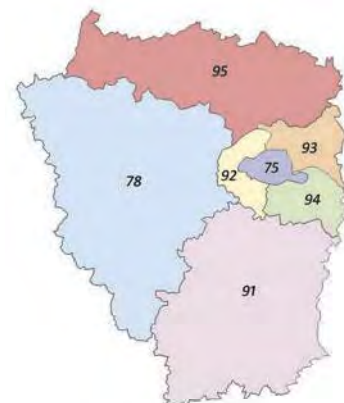
Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :

le mercredi et le samedi

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant acte ssp en date du 28/10/2019 M. **DACHER Bruno**, demeurant 27, rue Saint Nicolas 95740 FREPILLON RCS 333 382 836 RM950 a donné en location gérance à M. **BELMADANI Rachid** 30, chemin De La Butte De La Bergère 95250 BEAUCHAMP RCS en cours, un fonds de commerce de **transports de voyageurs par taxis** sis et exploité au 30, chemin De La Butte De La Bergère 95250 BEAUCHAMP, pour une durée allant du 29/10/2019 au 28/02/2021 renouvelable par tacite reconduction. 921356

Suivant acte ssp en date du 31/10/2019 La société **GAT**, SAS au capital de 643 274 Euros, RCS 552 017 402 CRETEIL 44, Av. Du Gal De Gaulle 94240 L'HAY-LES-ROSES, représentée par **CHRISTOPHE JACOPIN** a donné en location gérance à M. **MSAOUBI Mohamed** 14, rue Roger Dehasque 95400 ARNOUVILLE RCS, un fonds de commerce de **licence de taxi N° 3602** sis et exploité au 14, rue Roger Dehasque 95400 ARNOUVILLE, pour une durée allant du 01/11/2019 au 31/10/2020 renouvelable par tacite reconduction. 921368

Suivant acte ssp en date du 29/10/2019 Mme **ALVES RAIMUNDO MARIA**, demeurant 1 ter, rue De L'école 95260 MOURS, a donné en location gérance à M. **DIABI YOUSSEF** 1, rue De La Plaine 95570 BOUFFEMONT, un fonds de commerce de **TAXI PARISIEN N° 41583** sis et exploité au 1 ter, rue De L'école 95260 MOURS, pour une durée allant du 04/11/2019 au 03/11/2020 renouvelable par tacite reconduction. 921358

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Acte S.S.P d'une cession d'Officine de Pharmacie en date à Argenteuil du 02/10/2019, enregistré le 22/10/2019 au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT ERMONT, Dossier 2019 00020862, référence 9504P61 2019 A 06694, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'ACQUEREUR en conformité avec l'article L.5125-9 du Code de la Santé Publique.

Vendeur : Monsieur Marcel Léon COHEN DE LARA, Pharmacien, né le 16 août 1938 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant 10 Allée Georges Bizet - 95870 Bezons, immatriculé au RCS de Pontoise sous le numéro 312 551 336.

Acquéreur : La société « **PHARMACIE DIALLO - SENHAJI** », Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée, en cours de formation, au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est sis 10 Allée Georges Bizet - 95870 BEZONS, sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise.

Fonds de commerce : OFFICINE DE PHARMACIE sise et exploitée à BEZONS (95870), 10 Allée Georges Bizet.

Entrée en jouissance : le 01 DECEMBRE 2019.

Au prix principal de : 190.000 Euros.

Prix des marchandises : en sus selon inventaire.

Opposition : les oppositions seront reçues, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé, et la correspondance, domicile est élu chez Maître Zoubir BEHLOUL, Avocat, 87 rue de Paris - 93100 Montreuil-sous-Bois. 921633

**L'OFFICE DU CARRÉ
Notaires associés**

4 Rue du Champ Dolent, CS 61228, 35012 RENNES cedex
Tél 02 99 79 51 52

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Loïc LECUYER, Notaire, membre de la Société par Actions Simplifiée OFFICE DU CARRÉ - NOTAIRES titulaire d'un Office Notarial à RENNES (Ille-et-Vilaine), 4, rue du Champ Dolent, le 30 octobre 2019, a été cédé un fonds de commerce de RESTAURANT par :

La Société dénommée **SAINT BRICE SUD**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros, dont le siège est à SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95350), angle RN 1 CD 125, identifiée au SIREN sous le numéro 453 634 396 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

A La Société dénommée **RESDIDA**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 209 480,00 Euros dont le siège est à RENNES (35200), 52, avenue du Canada, identifiée au SIREN sous le numéro 387 849 037 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Le fonds de commerce principal de **RESTAURANT** sis à SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95350), 1, route nationale, connu sous le nom commercial **RIGATONI CAFÉ**, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE, sous le numéro 453 634 396, Le nom commercial et l'enseigne sont exclus de la cession.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office de Maître François LIEURADE, huissier de justice, 18, rue Parmentier 95200 SARCELLES où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. L. LECUYER. 921472

Erratum à l'insertion 918702 parue le 05/10/2019 dans le Journal Spécial des Sociétés concernant l'annonce de cession de fonds de commerce entre la SARL ROJ DRESS et la SAS LORINE, il convient de lire lieu des oppositions pour la correspondance chez Maître BKURT 2, avenue du Général Balfourier 75016 PARIS. 921359

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Monsieur Mario RUBIO et Madame Josette MARTINEZ, son épouse, demeurant ensemble à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) 11, rue du Temple. Mariés à la mairie de SAINT-OUEN-DU-TILLEUL (27670) le 19 juin 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, suivant acte reçu, par Maître Angélique DORANGE, notaire à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) 1 bis, place du Cardinal Mercier, le 08/11/2019

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Angélique DORANGE, notaire susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de grande instance du domicile des époux. 921677

Annonces et Formalités
Dématérialisées
www.jsf.fr

Portail de la Publicité Légale des Entreprises



Site officiel d'accès aux publicités
et aux informations légales des entreprises



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

INTERNET WWW.JSS.FR

E-MAIL ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE 01 47 03 10 10

COURRIER Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS PAPIER
POUR 99 €

1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS NUMÉRIQUE
POUR 55 €

MES COORDONNÉES :

M. M^{me} - Nom Prénom

Société

Adresse

Code Postal Ville

E-mail Tél.

Télécopie

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS

Carte bancaire :

N° _____

Expire fin _____ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte _____

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

RÉSERVEZ SUR



novabooking.fr

PROFITEZ DES HÔTELS SANS Y DORMIR

dès 30e

Privatisation

Hammam

Thé détox

ou Coupe de champagne